This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600034667W

ESSAI

SUR LE

PAUPÉRISME

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

ESSAI

SUR LE

PAUPÉRISME

LES PAUVRES, L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE COLONEL

J. T. ROCQUANCOURT

Commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis
ancien élève de l'École polytechnique
ancien directeur des Études de l'École impériale militaire spéciale
et ancien commandant de l'École militaire égyptienne; membre associé
de l'Académie de Caen

Les expédients tuent les sociétés ;
les solutions les font vivre.

PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

1860

237. a. 278.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS.

POURQUOI CET OPUSCULE?

Appelé à prendre rang dans le Conseil de la petite ville où, à la suite d'une traversée laborieusement accomplie, Dieu nous a jeté pour terminer notre carrière en ce monde, nous nous trouvâmes dès la première séance (et c'était, tout vieux que nous sommes, notre début dans la carrière administrative); nous nous trouvâmes face à face avec un adversaire que l'on rencontre

partout; mais auquel, en ce moment, les circonstances préparaient des renforts menaçants : on était à l'entrée de la dernière crise alimentaire; il s'agissait de pourvoir aux besoins des pauvres.

Le zèle du Conseil était grand, et chacun d'apporter à l'œuvre son contingent d'efforts et de bonne volonté. Après une discussion où tous les moyens d'assistance furent passés en revue, l'on finit par s'accorder sur les mesures à prendre : nous sommes heureux d'avoir à reconnaître qu'elles furent votées par le Conseil et acceptées par la population avec un entrain et une noblesse de sentiment qu'on ne rencontre jamais assez.

Les impressions de la séance nous restèrent, et devinrent pour nous un enseignement qui nous a semblé de nature à être communiqué. C'est dans l'intention, assurément plus facile à concevoir qu'à réaliser, d'appeler nos concitoyens à y participer, que nous avons recueilli nos pensées et pris spontanément la plume. Ce n'était là qu'un premier pas et, pour rester fidèle à nos résolutions, il nous fallait en faire un second. On comprendra que nous ayons pris le temps d'y réfléchir; car il fallait emprunter, pour cela,

le secours d'un auxiliaire qu'on n'aborde pas sans émotion; il fallait recourir à la presse. Si nous hésitons moins aujourd'hui qu'alors; si nous n'hésitons même plus du tout à faire de cet enseignement une part pour chacun, c'est que, tandis qu'il conservait son opportunité, l'esprit public et la prospérité toujours croissante des affaires nous apportaient, du dedans et du dehors, des encouragements à le propager.

Écrire à un âge où d'ordinaire on cesse de lire, c'est assurément s'y prendre un peu tard, et rien que d'hier nous l'aurions appris si nous l'eussions ignoré; mais où donc est l'homme assez prudent pour toujours consulter ses forces? Aussi ne trouverons-nous pas mauvais, nous qui d'ordinaire trouvons tout pour le mieux, qu'on prenne pour une fantaisie, ce que nos convictions (et elles sont de celles que l'on écoute) n'ont cessé de nous présenter comme l'accomplissement d'un grand devoir. Vainement nous nous en sommes défendu, et si téméraire qu'on puisse trouver notre apparition sur le terrain de l'administration, qui ne fut jamais le nôtre, force nous a été d'en franchir les limites et de succomber,

comme tant d'autres, à la tentation d'y séjourner un moment. Car tandis que prudemment nous soumettions à l'arbitrage de la réflexion la question de faire ou de nous abstenir, une main invisible et à laquelle rien ne résiste, transportait de la prairie dans le désert (la figure n'est que vraie) la tente que, à la suite d'une étape plus qu'ordinaire, nous nous étions façonnée pour le sommeil! Ce n'est pas qu'on ne dorme au désert comme ailleurs et souvent beaucoup mieux, demandez-le plutôt à l'Arabe; mais où est le coin de cette terre où l'on puisse dormir en repos dans un laboratoire de pensées et de phrases à l'adresse d'un public devenu chaque jour plus difficile, et dont le contrôle, non moins sévère que celui de la régie, est indispensable au débit de la marchandise? Ce laboratoire, hélas! c'était notre tente quand nous la retrouvâmes! Jugez de la surprise, et notez que la transformation était irrévocable. Il fallait en prendre son parti, et nous le prîmes.

Le lecteur, pour peu qu'il soit doué de la patience nécessaire à tous les juges, prononcera sur le degré de convenance et d'opportunité d'un

changement ou plutôt d'un bouleversement qui ramenait pour nous les pires jours d'une vie déjà bien assez laborieuse. Il n'est qu'une grâce que nous ayons à lui demander en livrant à sa merci les produits tels quels de notre industrie bâtarde, c'est de ne pas oublier qui nous sommes, ni ce pour quoi nous sommes entré en compte avec nos pensées. Ce serait de sa part une méprise qui nous affligerait sensiblement, que de nous attribuer plus de présomption qu'on n'en conserve à notre âge où de supposer que nous nous croyons plus de talent que nous ne saurions en avoir. Comme d'Assas, et sans plus d'hésitation que l'héroïque chevalier, l'enrôlé d'hier en sait toujours assez pour donner l'alarme et prévenir l'armée; mais n'allez pas lui demander de gagner des batailles ou de prendre des villes.

A ce premier trait de notre plume, destiné à faciliter nos rapports avec ceux dont le bon plaisir sera d'en ouvrir avec nous, nous en ajouterons un second, de même longueur ou à peu près, destiné à prévenir les malentendus toujours regrettables et si difficiles à éviter entre l'auteur et la critique, dans ces questions à faces multiples

que n'éclaire qu'un demi-jour; et, s'il sagit du paupérisme, que n'éclaire que le jour faux de la routine et des préjugés. Ici, la précaution devient d'autant plus nécessaire que personne moins que nous, assurément, eu égard à notre itinéraire en ce monde, ne devait s'attendre à rencontrer cette question, bien qu'elle se produise partout, sans acception de temps ni de lieu.

En venant établir en notre faveur des titres à l'indulgence, dont nous avons besoin pour avoir accepté les yeux fermés un mandat qui n'était rien moins qu'impératif, et dont seraient déconcertés les jouteurs d'élite eux-mêmes, cette considération, nous le savons bien, ne nous innocente pas pleinement. Aussi allons-nous transformer en toute hâte, à l'aide de quelques ratures, selon la méthode ordinaire des écrivains, le plaidoyer que, d'abord et antérieurement à plus ample examen, nous avions ébauché pour notre défense.

Quand les préfaces étaient de mode, même pour les plus petits livres, et alors que florissait l'étiquette, même chez les plus petits princes, on eût trouvé malséant de notre part de ne rien

mettre d'un peu courtois à l'adresse du lecteur bénévole s'apprêtant à nous lire; mais, du moment où les mœurs sont autres, nous acceptons volontiers et même avec reconnaissance le bénéfice d'un changement qui nous sort d'un premier embarras; nous l'acceptons avec d'autant moins de scrupule, que nous aurons, chemin faisant et sur le terrain même de la question, plus d'une occasion pour renouer avec nos juges ce premier entretien.

C'est avertir que nous serons parfaits causeurs; et pourquoi, non? Dans les questions de l'ordre économique, et quels qu'en soient d'ailleurs le genre et le but, une bonne causerie, assaisonnée de faits, n'avance-t-elle pas souvent mieux une solution que les meilleures pages des grands traités? Toutefois, comme il n'est besoin que d'un mot pour associer dès à présent le lecteur à nos pensées, et lui ouvrir les portes de notre intimité, nous allons sans plus d'ajournement le réclamer de la docilité de notre plume. Mais à une condition pourtant, c'est qu'il daignera se souvenir que nos spéculations, purement économiques, se circonscrivent, ainsi que l'indique le titre de

notre opuscule, à la question du paupérisme et de ses dépendances obligées.

Eh bien! si nous ne savions que Dieu, l'arbitre tout-puissant des existences, nous a jeté sur la terre au temps marqué, nous croirions volontiers quand, par événement, la maladie de réfléchir nous vient surprendre, que nous sommes né quelques années trop tôt, mais quelques années seulement : car nous acceptons dès aujourd'hui, et quoi que nous puissions faire pour nous en défendre, certaines vérités que nous voudrions voir acceptées dès demain, comme ne pouvant l'être trop tôt, dans l'intérêt de la religion, de la morale et de l'ordre. De ces verités, et ce ne sont pas les moins essentielles à populariser, plusieurs, comme pour ajouter à la difficulté de les répandre, se tiennent dissimulées sous des épaves si respectées et d'ailleurs si dignes de l'être, qu'on n'ose même pas s'en approcher. Trop faiblement armé pour tenter l'entreprise, nous ne l'abandonnerons cependant pas entièrement; mais au lieu de chercher à l'accomplir nous-mêmes, nous appellerons le concours de ceux dont c'est beaucoup plus l'affaire que la nôtre, et peut-être

ne sera-ce pas en vain. Il est du reste entendu que nous ne dirigerons nos investigations vers le côté délicat de la question, qu'avec la réserve imposée par les traditions; et s'il arrive, ainsi qu'il arrivera effectivement, que nous soyons dans le cas d'interroger le passé, nous ne lui demanderons que les enseignements nécessaires, strictement nécessaires au succès de notre thèse, et en faisant loyalement la part des mœurs et des préjugés.

Mais que le lecteur, sous l'impression de ces grosses et graves paroles, n'aille pas prendre pour un ouvrage, pas même pour un volume, les quelques lignes qu'il nous est venu dans l'esprit de soumettre à ses appréciations. Hormis de bons désirs, nous n'avons pas devers nous quoi que ce soit pour nous poser en auteur aux yeux de l'opinion, et bien moins en pareille matière qu'en toute autre. Se faire auteur, n'est pas rare, peut-être pas assez; aussi s'agit-il pour nous de bien autre chose; il s'agit de secourir nos frères indigents, selon que Dieu l'entend et selon qu'indiquent de le faire la raison, la religion et le temps; il s'agit non-seulement de les

secourir, mais encore de les moraliser pour eux-mêmes et pour le plus grand repos de la société.

Un ouvrage, car nous voulons y revenir : Le sujet assurément en fournit la matière en abondance; mais il ne saurait appartenir qu'aux maîtres de la façonner : on ne prendra donc pas pour une besogne digne de ce nom, ce que nous ne donnons qu'à titre d'Essai pour éveiller leur attention. Un ouvrage : mais, à ce compte, le QUI VIVE ! de la sentinelle ne serait rien de moins qu'une harangue ou un *ordre du jour*. Et remarquez que l'idée ne nous en serait venue que pour être tout aussitôt frappée de stérilité, non-seulement du fait de notre impuissance, mais aussi du fait de nos habitudes qu'il eût fallu violenter au préjudice d'un repos laborieusement conquis. Enfermée dans un plan, d'ordinaire construit à grands frais, ou dans une théorie générale nécessairement soumise à la discipline de la méthode, la pensée, la discussion et jusqu'à la conscience elle-même perdent toujours plus ou moins de leur liberté; et nous voulons conserver, Dieu aidant, et sans en céder quoi que ce soit, celle que le temps nous a faite, et dont les lois

et le gouvernement nous garantissent la possession. Rien qu'à cette déclaration, on reconnaîtrait, s'il en était besoin, qu'il s'agit de cette liberté discrète, patiente, mesurée, toujours féconde, jamais dangereuse, qui n'est pas plus la licence que la raison n'est l'impiété; de cette liberté, en un mot, qui veille sans cesse et même en sommeillant : c'est-à-dire que nous attachons aux mots, d'accord en cela comme en tant d'autres choses avec l'Académie et les salons, la signification qu'ils ont dans le dictionnaire, trop peu consulté à certaines époques, des convenances sociales et de l'honnêteté politique. Dictionnaire dont les éditions récentes, sévèrement corrigées et mises à l'usage du bon sens, sont devenues, pour qui s'en est chargé, la source d'une fortune plus qu'ordinaire, aussi rapidement acquise que noblement possédée.

Nous ne songions pas le moins du monde à nous faire lire *Per urbem et orbem*, le temps des aventures est passé pour nous, lorsque, dans notre naïveté grande, nous avons prêté l'oreille à ceux de nos amis (les écrivains en ont toujours des amis, et quelquefois beaucoup trop) qui nous

ont dit avec plus de complaisance que de sincérité, nous le craignons fort, que ce serait faire œuvre de bon chrétien et de bon citoyen, que de jeter au vent redoutable de la publicité le *Compendium* de nos réflexions; mais puisqu'ils l'ont voulu, nous le voulons.

Volez donc, feuilles légères; volez, enfants de mes rêveries! et puisse le labeur de convictions profondément senties, vous préserver d'une trop grande déconvenue dans le cours de vos pérégrinations à travers le monde. Ici, quelques conseils vous deviennent nécessaires: Et d'abord, mes chères filles, dites-vous bien, dites-vous intérieurement et sans cesse, afin d'éviter plus sûrement de vous l'entendre dire, ce qui serait pour vous un échec irréparable; dites-vous bien que vous n'êtes que de petites et naïves provinciales. Car les *provinciales,* tout le monde le sait excepté vous peut-être, à qui il importe de l'apprendre, les *provinciales,* même avec toute la grâce, tout le mérite et tout l'esprit imaginables, l'histoire au besoin vous le dirait, n'ont jamais réussi dans les salons de la bonne Compagnie.

Puisque telle est votre destinée et que vous

en avez d'ailleurs la permission, prenez votre essor, feuilles légères; mais n'allez pas, oublieuses de votre origine et de votre clocher, comme il y en a tant hélas! de nos jours, vous donner pour ce que vous n'êtes pas et vous élever plus haut que de prudence; n'allez pas atteindre jusqu'à ces régions orageuses où nombre de villageoises avant vous, sans compter des myriades de spirituelles et nobles dames, ont perdu leur contenance et trouvé la déception. C'est là que réside, entourée d'une cour brillante, mais d'une espièglerie dont rien n'approche, l'une des plus puissantes reines du monde : son allure est si imposante et son regard si perçant, que ses enfants eux-mêmes, et elle en a Dieu sait combien, ne l'abordent qu'en tremblant : toujours éveillée, si matin qu'on se présente à sa porte, rien ne lui échappe, pas plus les plus petites gens que les plus petites choses. Nées d'hier, pauvres enfants que vous êtes, vous ne sauriez la connaître : c'est la Critique. Retenez bien ce nom, car elle a deux sœurs non moins puissantes qu'elle, si ce n'est plus, dont il importe de la distinguer.

L'une que je crois être la cadette, du moins à

sa tournure et à son air, car je ne la connais que pour l'avoir vue, vous est certainement moins étrangère qu'à moi; attendu qu'il n'est pas de petites filles, si ingénues qu'elles soient, qui ne la connaissent et ne l'aiment de tout leur cœur. Tel est son empressement à se montrer, qu'on la rencontre à chaque pas, surtout à certaines heures et dans certains lieux. Il n'est pas de divinité plus encensée, tant est universel le culte qu'on lui rend; et pourtant je n'en connais pas qui le mérite moins. Il est vrai qu'en cela je pourrais bien être influencé, car les pères ont quelquefois à s'en plaindre et les maris, toujours. Capricieuse et bizarre à l'excès, rarement contente quoi que l'on fasse pour la satisfaire, passablement mondaine et même un peu coureuse, on serait tout aussi en peine de lui trouver une qualité, que de lui refuser un défaut. A ce portrait, qu'il m'a suffi d'ébaucher, vous reconnaissez, j'en suis sûr, mes chères filles, celle de vos institutrices que vous avez toujours préférée; vous reconnaissez la Mode, dont vous avez porté les livrées et bégayé le nom dès votre entrée dans la vie. Ne prévoyant pas que vous puissiez

avoir quoi que ce soit à démêler avec elle, je ne vous en parle qu'en passant et pour mémoire seulement.

Quant à l'Opinion, sa sœur aînée, c'est autre chose : en présence des doutes élevés à propos de son âge, des écrivains de je ne sais quel temps et dont le nom, du reste, importe peu, ont agité la question de savoir si elle ne serait pas jumelle de la Critique. Au lieu de m'arrêter à une discussion dont je ne répondrais pas de faire sortir la lumière, j'aborderai tout de suite et franchement ce que vous avez intérêt d'en apprendre. Bien que vous la connaissiez déjà, vous ne la connaissez qu'à demi et plutôt pour en avoir entendu parler, que pour l'avoir vue et fréquentée. Vous êtes tenues, mes chères filles, à de grands devoirs envers cette protectrice, car c'en est une pour vous : elle était à votre naissance et vous devez à ses encouragements une bonne partie de votre éducation. Si vous êtes douées de quelques qualités, si vous êtes aussi présentables que puissent l'être de jeunes villageoises, vous le devez à ses bontés et au concours qu'elle m'a prêté. Vous voilà grandes et

en état de voyager seules; allez donc acquitter envers elle la dette de la reconnaissance; et tout en lui présentant vos hommages, saisissez l'occasion de réclamer la continuation de ses bons offices. De la crainte en sa présence, vous n'avez pas lieu d'en avoir; de la modestie, vous n'en aurez jamais trop. Ce n'est pas qu'elle soit exempte de défauts, chacun a les siens; mais s'il lui arrive jamais de se fâcher, facile qu'elle est à se laisser circonvenir, elle se fâche alors tout rouge et devient intraitable. Toutefois ce n'est jamais contre de jeunes personnes comme vous. Les dames elles-mêmes n'ont à s'en plaindre que parce qu'elles le veulent bien, et dans des cas dont la responsabilité leur revient tout entière. Ces cas, que l'opinion ne provoque ni n'approuve, bien qu'elle les souffre et s'en amuse, ne sont pas de ceux que vous avez à prévoir, et je regrette presque de vous en avoir parlé.

J'aurais autre chose à vous dire et de bien autrement important, si je ne craignais d'ajouter à l'émotion que l'on éprouve toujours, à votre âge surtout, en paraissant pour la première fois devant elle. Et d'abord sachez que

son surnom seul, bien que d'origine moderne, suffit pour intimider les gens. Depuis des conquêtes récentes dont il serait difficile de la déposséder, et qu'elle menace au contraire d'agrandir encore, on la nomme, savez-vous comment? On la nomme la Reine du monde. Votre affaire n'est pas de savoir si elle mérite, ou non, de porter un titre aussi imposant et que, dans toute sa gloire, Sémiramis elle-même n'a jamais porté; mais il importe que vous n'en soyez pas émues, et vous n'avez rien fait, Dieu merci, pour l'être. Ne voulant pas prévoir que vous puissiez en être mal accueillies, j'abrége son histoire, d'ailleurs très-connue, pour revenir en hâte à sa sœur, la Critique, que vous ne connaissez encore que de nom et envers laquelle des étourdies comme vous sont tenues à des précautions.

Si par événement, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deviez en être aperçues, n'en soyez point troublées; mais sachez vous conduire selon le cas. Toute sévère qu'elle ne cesse jamais d'être, elle ne devient pourtant injuste que par exception, et seulement lorsque, chez elle, l'intérêt ou le

caprice vient à l'emporter sur la raison. Il y a donc lieu à distinguer.

Est-elle avenante et d'humeur facile ; est-elle polie, de bonne grâce et de bonne foi surtout ? N'hésitez pas à l'aborder. Si solennel que soit pour vous ce moment, rassurez-vous, et silencieuses, prêtez une oreille attentive à tout ce qu'elle vous dira. Si vous savez profiter de ses conseils en filles prudentes, et dût-elle vous paraître, ce qu'elle est du reste toujours, éplucheuse et sévère, sa rencontre ne saurait que devenir une bonne fortune pour vous et pour les intérêts dont vous plaidez la cause. Dans ce cas donc, courage !

Vous semble-t-elle, au contraire, passionnée, querelleuse, intéressée, et cela n'arrive que trop souvent, saluez-la et passez outre, quoi qu'elle ait à vous dire et si haut qu'elle s'efforce de crier. Car elle serait alors dans un de ces paroxysmes fébriles où c'est peine perdue que de l'écouter, et où vous ne l'écouteriez pas sans plus ou moins d'impatience et de tristesse. Il est des gens qui défient la critique et d'autres qui la craignent, ne défiez ni ne craignez personne ;

restez vous-mêmes et attendez. Un seul mot encore et vous pourrez partir.

Il est, mes chères filles, assez de voyageuses qui ne songent qu'à plaire et dont je pourrais au besoin vous dire plus d'une chose; mais il ne s'agit pas d'elles; il ne s'agit que de vous. Eh bien! gardez-vous de les imiter: plaire n'est pas votre affaire, et n'y prétendez pas; ne songez qu'à persuader. N'importe où vous irez et, par le temps qui court, vous pourriez aller fort loin, car on voyage si vite et si volontiers qu'on ne sait souvent où l'on va; n'importe donc où vous irez, ne songez qu'à persuader; que ce soit là tout votre souci et n'en ayez pas d'autres, adieu!

Du souci: il est rare qu'un auteur n'en ait pas et de plus d'une sorte; mais à nous qui ne prétendons à rien moins qu'à nous faire accepter comme tel, d'où pourrait-il nous venir et qui pourrait nous en donner? Parce que nos convictions nous ont appelé à prendre inopinément la parole dans une cause qui n'est pas la nôtre, ou qui ne l'est du moins que parce qu'elle est celle de tous, serions-nous donc devenu auteur ou

avocat, nous dont l'affaire ne fut jamais d'écrire ou de plaider ? On ne voudra pas nous attribuer un honneur que nous déclinons et que tout autre à notre place, fût-il homme du métier et même académicien, ne revendiquerait pas sans indiscrétion. Deux mots à ce sujet nous semblent nécessaires :

Que devient en effet l'écrivain, lorsque la question, parmi tant d'autres que Dieu s'est réservé de poser d'âge en âge à toutes les générations, se présente au premier rang, et s'y présente toujours brûlante, complexe, épineuse et surtout délicate à discuter ? Que devient-il, lorsqu'à la suite d'une traversée de plusieurs siècles, accomplis sans orages ni contre-temps, cette question, ayant enfin rencontré la tempête, arrive escortée de circonstances éminemment exceptionnelles pour réclamer d'urgence et d'autorité la solution nouvelle que lui ont préparée les événements ? Que devient-il, que peut-il devenir, cet écrivain, lorsque la question, venant à imposer silence aux traditions, domine tout, entraîne tout, met tout en réquisition pour ainsi dire, dans l'intérêt de cette solution dont l'heure

est arrivée? Et s'il s'agit de nous qui consignons ces réflexions, que devient-il, cet écrivain improvisé? Ne perdant pas de vue qu'il n'est, dans cette occasion, que l'interprète d'un grand besoin social, le pauvre homme s'efface et disparaît soudain, laissant à qui de droit et sans réserve aucune le soin d'apprécier équitablement et en toute conscience le résultat de ses efforts. Vient-il à apprendre que sa témérité l'a servi; vient-il à savoir qu'il a contribué directement ou par ricochet, n'importe comment et à quel prix, fût-ce même au prix de son amour-propre, à faire faire un pas, rien qu'un seul pas à la formidable question, il réapparaît heureux et satisfait, bénissant son étoile et remerciant la critique dont l'intervention, en présence d'un succès aussi inespéré, se sera évidemment traduite en un concours efficace. Nos lecteurs l'auront remarqué comme nous : Dans les questions qui intéressent à un haut degré la société, il n'est pas rare que les choses se passent ainsi : à celui qui plante succède toujours quelqu'un pour arroser; et s'il arrive que la plantation soit utile et faite en saison conve-

nable, Dieu intervient et favorise son accroissement.

De cette réminiscence du passage de saint Paul, il n'y a qu'un pas à nos propres souvenirs ; elle nous remet en mémoire, pour définir, par une comparaison, le rôle de la critique dans ces sortes de questions, le temps hélas ! déjà bien loin, où comme saint Maurice, nous portions le glaive de la guerre pour conquérir ou sauvegarder la paix. Eh bien ! qu'on le prenne ou non, pour une flatterie à l'adresse de nos juges, il en serait de la critique, dans ces occasions, comme il en est de la *réserve* dans les batailles : à la différence près des circonstances, le succès est aussi souvent l'œuvre de l'une que de l'autre. C'est pour nous un fait maintes fois constaté que, en intervenant sciemment, loyalement et à point sur le terrain d'une question d'économie, et alors même qu'elle ne résoudrait pas cette question, la critique contribue toujours plus ou moins à sa solution, et souvent beaucoup mieux que le travail même qui l'a provoquée à s'en mêler.

Qu'il en soit ainsi du nôtre et nous nous tien-

drons pour content, dussions-nous être battu, même à triple renfort de bras ou de plume, selon que l'ordonneront les juges : oui, battu; mais sur nos épaules d'écrivain seulement, et sans préjudice aucun pour nos épaules, bien autrement susceptibles, d'enfant de l'Église, et du siècle.

Des approbateurs : La rencontre en serait-elle à prévoir pour nous? Toute grave qu'elle est, la question n'est pas de celles pourtant auxquelles on ne puisse répondre péremptoirement et tout d'abord : qu'il ait tort, qu'il ait raison; qu'il fasse bien, qu'il fasse mal, peu ou beaucoup, un homme n'a-t-il pas toujours les siens? La règle ne comportant pas d'exception, c'est Boileau qui l'assure, nous aurons donc aussi les nôtres. La supposition d'ailleurs n'en coûte rien, et la liste n'en saurait être longue. Il en sera qui nous approuveront sans hésitation et tout haut; d'autres, par leur silence ou tout au plus à demi-voix; d'autres enfin, et ce ne seront pas, pour cela, les moins convaincus, en nous disant, *non pas que nous avons tort, mais que nous avons eu tort.... d'écrire.* Quelle que soit la

manière dont il plaise aux uns et aux autres de nous accorder leur suffrage, nous leur tiendrons, dans tous les cas, le même compte de leur indulgence.

Des amis : bien que ce soit affaire délicate que d'en parler, nous ne terminerons cependant pas cette causerie sans en dire un mot. Eh bien! Nous en eûmes autrefois un peu partout et peut-être en avons-nous encore, çà et là, quelques-uns; nous en eûmes sous plus d'une latitude et jusqu'en Orient. Si nous nous en souvenons si bien, c'est qu'ils étaient de ceux qu'on n'oublie pas et qu'on ne perd jamais sans regret. Nous en eûmes qui, jeunes alors et sous nos yeux, s'apprêtaient à devenir ce qu'ils sont devenus : l'honneur du pays et la gloire de l'armée. A ceux-là qui nous durent des encouragements, nous devons aujourd'hui des félicitations que, à défaut de meilleure occasion, nous les prions de recevoir ici : puissent-ils les accueillir et avoir pour agréable la nouvelle que nous sommes toujours de ce monde, et que nous ne les aimons pas moins sous leurs habits doublement et triplement brodés, que nous ne les aimions

sous l'uniforme de L'ÉCOLE. Pour peu qu'ils daignent nous lire avec la même attention qu'ils nous écoutèrent autrefois dans l'intérêt de leur avenir, ce dont nous les prions dans l'intérêt de notre présent, ils nous retrouveront, tout vieux que nous sommes, ce que, plus jeune, nous fûmes toujours : l'homme du devoir et l'ami de la vérité.

En voyant paraître coup sur coup des brochures sans nom d'auteur, dont le succès, rapide comme l'éclair, a retenti

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,

nous nous étions naïvement demandé si nous ne ferions pas bien de garder aussi l'anonyme, comme si ce rôle allait à tout le monde ou que la mode en fût venue. Mais, outre que de cette façon nous eussions perdu la possibilité d'adresser à nos anciens élèves et notamment à celui d'entre eux [1] qui s'est chargé de les reporter à tous, les quelques lignes que l'on vient de lire, on nous a fait observer que l'embonpoint de notre volume dépassant de beaucoup

1. M. Ch. Lahure, imprimeur.

le corsage ordinaire de la brochure, nous ne pourrions, dans aucun cas, argumenter du même moyen pour être admis à jouir du même bénéfice. D'aussi puissantes raisons étaient assurément de nature à faire réfléchir, et c'est le parti que nous avons pris : Nous avons de par le monde, d'autres enfants que ce petit nouveau-né : En bonne justice et en bon père pouvions-nous lui refuser ce que dans le temps nous accordâmes si volontiers à ses aînés ? Parce qu'il est consacré à la recherche des moyens de fonder et d'entretenir la paix, tandis que ses frères, par un de ces contrastes introduits à dessein dans les choses de ce monde, furent destinés de tout temps à l'enseignement de la guerre, s'ensuit-il qu'il faille le répudier et lui refuser jusqu'au nom de son père ? C'est ce dont le lecteur sera juge, pour peu qu'il daigne tourner le feuillet et consentir à nous suivre.

1. Thorigni-sur-Vire (Manche), le 1er janvier 1860.

ESSAI

SUR

LE PAUPÉRISME.

CHAPITRE PREMIER.

DU PAUPÉRISME DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET L'ORDRE RELIGIEUX.

I

Les pauvres et la question de l'assistance.

On a dit, et peut-être n'était-ce pas encore dire assez, que les pauvres étaient les pupilles de la société. Si nous ne craignions la portée du mot, nous irions plus loin : nous irions jusqu'à dire qu'ils sont les premiers pensionnaires, les pensionnaires nés de l'État. Ne sont-ils pas, en effet, à la charge de la société tout entière, et par conséquent de l'État, ces mineurs de la famille humaine? et, sur la liste de ceux qu'elle convie à participer à sa munificence, ne sont-ils pas les premiers à prendre rang?

Évidemment, ceux de nos frères que Dieu, dans ses desseins, a privé de la légitime qu'il accorde si largement à certains d'entre nous, sont bien les premiers pensionnaires de l'État; ils le sont, parce que, plus que tous les autres, et non moins que les rois eux-mêmes, ils sont d'institution divine. Et à un autre point de vue, comment nous refuser à leur reconnaître ce caractère, nous chrétiens, après que J. C. nous a déclaré qu'ils étaient ses membres, et qu'il fallait les accepter comme tels? Comment nous y refuser, nous qu'une abondance de lumière incessamment entretenue par le souffle providentiel, appelle à raboutir, sous la haute direction de l'Église et en nous inspirant des textes avec elle, les temps modernes aux temps apostoliques? On verra, au surplus, comment cette entrée en matière, écrite en toute liberté sous la dictée de nos impressions, recevra, de nos développements ultérieurs, le correctif qu'elle semble réclamer.

Mais, disons-le d'abord : quelles obligations le paupérisme, ce satellite inséparable et mystérieux des sociétés, n'impose-t-il pas aux dépositaires du pouvoir; et comment ont-elles été généralement acceptées? Avec une quiétude tantôt plus grande et tantôt moindre, selon que le pouvoir civil avait ou croyait avoir dans le pouvoir religieux des motifs plus ou moins rassurants pour s'en affranchir. Pendant longtemps, les circonstances dominèrent jusqu'au point de le tenir comme effacé, le principe, pourtant aussi

naturel que chrétien, de l'assistance par l'État; mais d'autres circonstances, nées de notre temps et sous nos yeux mêmes, ne l'auraient-elles pas tiré de l'oubli et remis à l'ordre du jour des gouvernements? En douter serait une erreur, et peut-être une source de mécomptes et de regrets.

Qu'on daigne nous dire en effet, et l'état du pays est assez florissant pour suggérer la pensée de le demander; qu'on daigne nous dire si la présence, en quelque sorte phénoménale, au sein de la même société, d'un paupérisme et d'une prospérité grandissant ensemble et marchant pour ainsi dire de compagnie vers leur dernière limite, n'est pas un indice qu'il y a quelque chose et même beaucoup de choses à faire? Pour nous, dont c'est la vieille habitude d'interroger le passé au bénéfice du présent, ce quelque chose n'est rien de moins qu'une sorte de révolution à opérer dans l'assistance. Toute récente qu'elle est parmi nous, cette concomitance du paupérisme et de la prospérité n'est point un fait sans précédent dans la vie des sociétés. L'Angleterre la première, et déjà depuis longtemps, nous en fournit un remarquable exemple; et, si nous ne nous trompons, ce fait, chez elle comme chez nous et comme partout où il s'est produit, renferme en soi une signification qu'il importe d'interpréter, mais avec discrétion et mesure pourtant, afin de ne point alarmer des susceptibilités que le temps désigne à notre respect.

A ceux de nos lecteurs qui se croiraient déjà tout

informés de ce que nous avons à leur apprendre ou à leur rappeler nous demanderons, avec un peu de patience de leur part, la permission de continuer : car, dans ses replis nombreux et divers, le sujet nous semble renfermer plus d'une appréciation demeurée incomprise ou inaperçue. Et d'abord faisons-leur observer que le paupérisme et la prospérité ne se présentent ainsi de compagnie devant un siècle aussi équitable, aussi chrétien et aussi richement pourvu que le nôtre, que pour lui demander d'accommoder mieux que dans le passé leur éternel procès. A l'un, que faut-il? le nécessaire; et à l'autre? la sécurité, en échange d'une faible partie de son superflu. L'arrêt, quel qu'il puisse être, devant consacrer le triomphe des principes éternels de justice; de morale et d'ordre sur lesquels repose la société, appelle le concours de l'Église et de l'État; mais il ne saurait appartenir qu'à celui-ci, et nous le prouverons, d'en assurer l'exécution et d'en garantir l'effet.

Il ne faut pas se le dissimuler : par cette concomitance insolite du paupérisme et de la prospérité, la société se trouve placée sur deux pentes à la fois, l'une rassurante et l'autre dangereuse. Où trouver aujourd'hui, ailleurs que dans le pouvoir civil, la force et l'initiative nécessaire pour lui faire éviter celle-ci et prendre celle-là? C'est évidemment un devoir que lui imposent les circonstances; car il n'est, à sa place, aucune institution de charité qui puisse l'accomplir.

Pour avoir attendu jusqu'ici à prendre son rang

dans la pratique, ce devoir n'en est pas moins comme tant d'autres, un des corollaires obligés de notre grande révolution. Parmi les causes nombreuses et complexes de cet ajournement, il en est une qui suffirait à elle seule pour l'expliquer. Cette cause, à laquelle nous aurons occasion de revenir, se rattache à l'organisation séculaire de la charité dans les pays catholiques.

On conçoit, en effet, que, rassurés par le concours de l'Église, les gouvernements de ces pays se soient abstenus, pendant longtemps, d'intervenir dans l'affaire du paupérisme autrement que par des secours éventuels. En perdant les biens qui lui permettaient de rendre ce concours efficace, l'Église ne perdit rien de son zèle et n'en devint, au contraire, que plus ingénieuse dans l'exercice de la charité. N'ayant rien à donner, elle se fit quêteuse; et à l'aide d'aumônes plus ou moins laborieusement obtenues, elle parvint, toute pauvre qu'elle était elle-même, à continuer de secourir les pauvres. Tel est le spectacle édifiant auquel elle nous fait assister, nous et quelques-uns de nos voisins, depuis tout à l'heure un siècle.

Et pourtant, il faut bien le reconnaître, et nos lecteurs n'auront pas achevé de parcourir cet opuscule sans en tomber d'accord avec nous. Ce mode d'assistance, quoique puisant dans la tradition et la sympathie d'un grand nombre de personnes sa raison d'être, comporte néanmoins, ainsi que nous le ver-

rons, assez d'imperfections aux yeux des textes et de la raison, pour désirer mieux.

Ce sont assurément d'admirables élans que ceux de la charité moderne; mais auxquels il manquera toujours, entre autres mérites, la régularité dans l'action et l'efficacité dans les résultats pour constituer un système d'assistance assez perfectionné pour prendre rang parmi nos institutions. Après avoir trouvé, à l'origine du christianisme, une première solution dans la fraternité, et plus tard une seconde dans le temporel de l'Église, la question de l'assistance est rentrée de nos jours dans le domaine de la discussion pour en réclamer une troisième. Nous démontrerons, en effet, et sans beaucoup d'efforts, que ce qui se pratique aujourd'hui avec tant de labeur, sous l'impulsion des traditions et du sentiment religieux, ne peut réellement en tenir lieu. Il a suffi de cette impulsion et du concours ardemment entretenu des œuvres pieuses, pour que l'Église, nonobstant la perte de ses biens, conservât une part toujours belle, quoique amoindrie, dans la distribution jusqu'ici mal étudiée et nécessairement provisoire de l'assistance publique. Un bouleversement radical, qu'on nous permette ce rapprochement, avait tari la source, et cependant les eaux n'ont pas cessé de jaillir. Ici, par une exception que du reste on rencontre à chaque pas en morale comme en physique, l'effet survit à sa cause et déjà depuis longtemps.

La révolution de 89 n'a pas moins dépouillé le

clergé français de son temporel, que la Réforme, le clergé anglais du sien [1]. Mais, entre elles pourtant, la différence est grande : l'une, si violente qu'elle ait été, a respecté le culte catholique; l'autre, au contraire, l'a détruit et remplacé par le culte protestant. Il est résulté, entre autres conséquences de cette dissidence religieuse, que l'on n'a plus envisagé la question du paupérisme, ni exercé l'assistance de la même manière en deçà et au delà de la Manche. En France, nous venons d'en faire la remarque, l'effet, grâce à une ferveur plutôt momentanée que durable, du moins le craignons-nous, a survécu et continue de survivre à la cause qui l'avait toujours entretenu, et que la révolution a frappée d'inertie; tandis que, en Angleterre, la Réforme, agissant également sur l'un et sur l'autre, les a condamnés à mourir ensemble. Mais aussi le pouvoir civil, en présence d'un fait qui déshéritait violemment les pauvres de la légitime que leur accordait l'Église, comprit-il qu'il avait un grand devoir à remplir; et ce fut dans le but d'y satisfaire qu'il institua sous la dénomination de Taxe, un impôt spécial, sur lequel nous reviendrons plus tard.

Jamais l'Église, assurément, n'a combattu le paupérisme avec plus d'ardeur, d'intelligence et de succès que de nos jours; mais il lui serait impossible de tenir plus longtemps la campagne devant un adversaire auquel les circonstances et le progrès lui-même

1. Il s'agit bien entendu du clergé catholique tel qu'il existait chez nos voisins avant la Réforme.

amènent sans cessé des renforts. Déjà, chez nous et chez plusieurs de nos voisins, l'heure a sonné où il n'y aurait pour elle, pour les sociétés et pour les gouvernements, que des malheurs à attendre de l'ajournement prolongé de mesures plus efficaces que tous les moyens de charité employés jusqu'à ce jour.

On conçoit que l'on hésite à aborder les questions pénibles et inquiétantes; mais encore faut-il résolûment s'y décider quand le temps en est venu : les nier n'est pas les supprimer; et si les aborder n'est pas toujours les résoudre, c'est quelquefois du moins en préparer la solution. On ne préparerait pas celle de la question du paupérisme, si l'on ne voyait, avec tant de gens à courte vue, que le côté apparent de cette question, car de simple qu'elle fut pendant longtemps, les événements l'ont rendue complexe. De même que le torrent, quand survient un de ces orages qui dépassent les prévisions, le paupérisme a franchi ses anciennes limites, et malheureusement les ouvriers de la première heure ne sauraient suffire à refouler ce débordement; il leur faut des auxiliaires; il leur faut le concours d'une volonté puissante et d'un bras toujours armé. Il est selon les temps, lorsqu'il s'agit d'un mal social, des remèdes différents pour le combattre, et c'est d'ordinaire à la suite des révolutions politiques que se fait sentir le besoin d'en changer. Les nôtres, dont après bien des épreuves, Dieu vient enfin d'arrêter le cours, ont transporté la question du paupérisme sur un terrain nouveau, où

il importe de la suivre pas à pas, et en la dégageant, pour l'étudier utilement, des complications dont l'ont entourée le temps et les préjugés.

II

Causerie avec le lecteur.

Mais qui donc êtes-vous pour oser aborder péremptoirement et sans plus de façon cette redoutable question, et qui vous y autorise? Sont-ce vos précédents? — Nullement. Est-ce votre rang dans le monde, dans la presse ou dans l'administration? — Bien moins encore. — Mais quoi donc enfin? — Nous n'avons pas de raison pour en faire un mystère; c'est notre titre, accepté sans bruit, et pourtant laborieusement conquis, de vétéran sur ce champ de bataille qu'on appelle la vie. Ce n'est rien de moins et rien de plus qu'un patriotisme sincère, associé, chez nous, à des convictions religieuses que l'agitation des camps n'a point amoindries. Est-il besoin de plus grands stimulants?

Mais encore vous trouve-t-on, cette fois, fort en dehors du cercle de vos anciennes spéculations? — Nous avons, il est vrai, changé de terrain, pourquoi? Parce qu'une loi dont nous n'avons à faire ni l'apologie, ni la critique, est venue changer, pour nous, la consigne : « Désormais, nous a-t-elle dit, tu ne

seras plus appelé à combattre l'ennemi du dehors. » Et nous tout aussitôt de nous retourner, comme par la force de l'habitude, toujours si vive chez le vieux soldat, contre l'ennemi du dedans.

Qu'il y ait à cela plus de témérité que de prudence, d'accord; mais toujours est-il que ce dessein formé, nous avons, sans retard, battu le rappel et convoqué, pour s'entr'aider sur ce champ de bataille nouveau, nos souvenirs, nos impressions et nos réflexions. C'est là tout le contingent que nous puissions mettre en campagne : car nous n'avons ni le goût, ni le loisir de rassembler, à l'imitation de beaucoup de gens, pour le faire entrer tant bien que mal en *ligne*, l'arrière-ban des pensées ou des phrases d'autrui. Tout ceci, s'il en était besoin, avertirait le lecteur que nous aborderons quelque peu militairement la question, et sans plus de frais de rédaction que n'en réclame le titre même de notre opuscule. On nous le pardonnera, car, en France plus qu'ailleurs, nous en avons la preuve, en ce qui nous regarde personnellement, on pardonne volontiers aux gens de notre profession de tenir maladroitement la plume. Aborder ainsi cette question, n'est-ce pas s'engager, du reste, à observer les convenances et à associer, autant qu'il puisse l'être, le culte de la courtoisie à celui de la vérité? Que la victoire ne doive pas être le prix de nos efforts, cela n'est que trop probable; mais encore aurons-nous essayé, *totis viribus*, d'en indiquer la route à de plus heureux ou de plus habiles que nous. Quand la société

est en proie à un mal dont tout le monde reconnaît l'existence et dont les paroxysmes récents ont révélé la gravité, chacun ne doit-il pas travailler à sa guérison? Et s'il est besoin, pour l'obtenir, de déchirer le voile d'illusions nées tantôt d'hier et tantôt apportées de loin, pourrait-on le trouver mauvais?

Dans des écrits du genre de celui-ci, et alors surtout qu'ils portent le cachet d'une certaine nouveauté, la prudence et le respect réclament de nombreuses précautions pour les choses et pour les personnes; nous oublierions la plus essentielle et la première de toutes, si nous n'évitions, avec un redoublement de soin, l'écueil toujours dangereux et souvent antisocial de l'engouement populaire, dont se jouent, comme à plaisir, les écrivains passionnés. N'ayant d'autre intention que celle d'être utile, et pour la dernière fois selon toute apparence, la louange nous importe peu; mais le blâme nous affligerait : Espérons que Dieu nous en gardera en considération de nos bons désirs. En avant donc! *Deo duce et auspice!*

III

Que sont les pauvres et que font les riches?

Il serait superflu de rappeler ici ces vérités élémentaires sur l'origine du monde et sur l'inégalité des conditions parmi les hommes, devant lesquelles,

petits enfants que nous étions encore, nos mères nous ont appris à nous incliner.

Oui, Dieu a voulu qu'il y eût des pauvres et qu'il y en eût toujours; mais n'a-t-il pas aussi voulu, en donnant à tous les hommes un père commun et en les créant tous à son image, qu'ils fussent frères, sans distinction aucune, soit de fortune, soit de taille ou de visage? Frères, tuteurs, pupilles, voilà les trois mots qui nous semblent renfermer et caractériser à tous les points de vue, à ceux de la religion, et de la morale, comme à ceux de la nature et de la raison, les devoirs respectifs du riche et du pauvre, des gouvernements et des gouvernés. Dans leur laconisme éloquent, ces trois mots nous paraissent poser nettement la question et indiquer le but à atteindre. Frères, tuteurs, pupilles, quelle devise plus propre à enflammer le zèle de la charité, et que n'est-elle gravée dans le cœur de tous! Mais il y a si longtemps que Dieu a créé le monde, et voulu tout cela, que beaucoup s'en souviennent à peine. Tel est l'effet aussi éminemment regrettable que difficile à combattre de la prépondérance énervante du culte des intérêts matériels sur celui des idées.

Nos frères mineurs ont aujourd'hui plus que jamais dans le luxe et la sensualité, ces compagnons obligés de notre étourderie séculaire, deux ennemis qui trop souvent leur ravissent jusqu'à la totalité de la modeste part dont Dieu entendait qu'ils fussent dotés à leur entrée dans la vie. En vain, jusqu'ici,

les événements ont parlé haut et multiplié les représentations à l'adresse des riches. Ceux d'entre eux, et c'est le plus petit nombre, que ne préoccupent qu'à demi le monde et les affaires, se font optimistes, et, pour vivre en paix, ferment les yeux; d'autres encore, parmi ceux à qui il est donné d'entendre et de voir, laissent à l'interprétation de leur cupidité ces grands enseignements, et donnent ainsi à la traduction, qu'ils en font, de même que les mauvais écoliers, un sens tout opposé à celui du texte. Du moment où notre planète continue d'accomplir sa double révolution; du moment où le soleil continue de projeter sa lumière sur la terre et *les réverbères d'éclairer les rues*, l'on vit rassuré, tout en dormant sur un volcan. *Incedimus tamen per ignes cinere suppositos.*

Mais combien en est-il qui prennent au sérieux cette redoutable vérité? Un abîme sépare le riche du pauvre, le maître, du serviteur; le combler entièrement est chose impossible, et Dieu ne nous en fait point une obligation; mais il nous en fait une, cependant, et des plus pressantes, de travailler sans cesse à le rétrécir; et n'est-ce pas pour mieux nous inculquer cette obligation qu'il a placé la charité en tête de toutes les vertus? La société d'aujourd'hui n'est pas menacée, c'est vrai; mais avec un paupérisme toujours grandissant, la société de demain ne le sera-t-elle pas?

Toutefois, il faudrait n'être pas chrétien ou ne pas connaître nos ressources pour désespérer de l'avenir;

car nous en avons autant qu'il est besoin pour conjurer le mal. Nous trouvons, d'ailleurs, dans la volonté ferme et intelligente du pouvoir actuel, la certitude qu'il sera combattu énergiquement et selon sa gravité. S'il est un vœu que nous ayons à former, c'est que ce soit plutôt aujourd'hui que demain ; car le temps est venu, bien assurément venu, de s'occuper sérieusement de cette grave et délicate affaire. Ce vœu, dont nous espérons déduire les motifs et justifier l'opportunité, nous est suggéré par le remarquable et consciencieux rapport de M. le baron de Watteville sur le paupérisme.

Il est donc établi pour nous et nous voudrions faire partager ce sentiment à tous nos lecteurs, que les riches sont non-seulement les frères des pauvres, mais encore leurs tuteurs.

Il ne saurait être question, bien entendu, à l'occasion du paupérisme, de cette tutelle toute spirituelle, qui ne s'étend qu'à la direction et au salut des âmes, dont J. C. le divin maître, a confié le dépôt à ses apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce. Il s'agit de cette autre tutelle qui étend tout particulièrement ses soins et son activité aux besoins matériels des pauvres, sans néanmoins décliner la mission de les enseigner et de les moraliser, ce dont Dieu fait un devoir à tous les hommes.

La question du paupérisme, comme toutes les questions de l'ordre social, demandant à être suivie et étudiée à travers les âges, nous allons, aux risques de

les fatiguer, convier nos lecteurs à une préambulation de quelques instants seulement dans la région des faits accomplis : sans cette attention préalable, la lumière pourrait ne pas se faire pour tous, et beaucoup de données essentielles nous feraient défaut au moment opportun. Ajoutons que nos précédents, bien que fortuitement, nous encouragent à suivre une marche qni nous a déjà réussi dans une autre occasion. On ne s'attaque pas à aussi forte partie que le paupérisme, ne fût-ce qu'en combat courtois et en manière de joute, sans avoir préalablement revêtu toutes ses armes ; nos aïeux n'y manquaient pas ; et comme leur exemple est bon à suivre, du moins en pareille occurrence, nous ramasserons, pour en faire utile et discret usage, celles que le temps et les événements ont jetées dans l'arène à l'adresse des contemporains.

CHAPITRE II.

PRÉCIS HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME : TEMPS ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I

Du paupérisme et de l'assistance chez les Anciens.

Le paupérisme naquit avec le monde ; mais il dut demeurer à l'état latent aussi longtemps que les familles vécurent dispersées. Le moment arriva où, par l'accroissement et le contact plus immédiat de ces familles, des collisions s'élevèrent entre elles ; et telle fut l'origine de la guerre. A une époque où, à défaut de tout art, de toute méthode, la victoire devait se montrer constamment fidèle aux gros bataillons, le faible, instruit par ses défaites, avisa de bonne heure aux moyens de grossir les siens. Et où pouvait-il les trouver, ces moyens ? Dans des alliances. L'efficacité du remède une fois constatée, et elle le fut bientôt, on vit les familles s'associer et former entre elles, pour leur plus grande sécurité et leur avantage réciproque, des groupes particuliers et indépendants. C'est ainsi

que s'établirent, en présence et sous la pression du danger, les premières sociétés.

Il y eut dès lors, et il le fallait de toute nécessité, une loi civile et des magistrats pour la faire exécuter. S'il est à croire que le paupérisme n'assista pas à cette première transformation de la famille humaine, il est hors de doute qu'il manifesta son action à la suite et par l'effet des premières guerres qui éclatèrent entre les peuples. La disette qu'il ne faut pas confondre avec le paupérisme, bien qu'elle réduise tout le monde, là où elle se fait sentir, à un état passager de pauvreté quelquefois terrible, la disette semblerait avoir précédé sur la terre l'avénement du paupérisme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un grand exemple nous en est fourni par l'histoire à l'époque des patriarches, dont assurément les familles ne renfermaient pas de pauvres. Quoi qu'il en soit de ce point de critique, qui n'est ici que fort secondaire, on ne saurait douter que l'instant marqué pour le développement du paupérisme n'ait été celui de la fondation des premières villes, ainsi que porte à le penser sa marche à travers les âges, et sa préférence marquée pour les grands centres de population. Toutes les statistiques, quelle que soit leur date, s'accordent à rendre de ce fait un témoignage irrécusable.

Ce dut être, dès le principe, si nous ne nous trompons, l'un des attributs du gouvernement de conjurer, dans les limites de ses ressources, les effets du paupérisme, tout aussitôt qu'ils vinrent à peser sur

la société; et cet attribut que nous n'hésitons pas à traduire en un devoir essentiel, a été et sera éternellement transmis, d'âge en âge, à tous les gouvernements, quels qu'ils soient, républiques ou monarchies.

Parce que ce fut dès le principe de leur existence une obligation pour les gouvernements de pourvoir à l'assistance des pauvres, les familles, et chacun de ceux qui les composaient ne furent rien moins que dispensés d'y coopérer, par le fait de leur réunion en société. On conçoit bien qu'en passant de l'état de tribu à l'état de peuple, ces familles primordiales et rudimentaires durent abandonner quelques-uns de leurs droits et par conséquent se trouver exonérées des devoirs qui s'y rattachaient; mais elles ne pouvaient aliéner, et les mandataires de la société naissante ne pouvaient accepter, ceux de ces devoirs que Dieu a rendus inaliénables, par exemple celui d'assister les pauvres ou de consoler les affligés. Assurément l'homme, par un de ces revers de fortune trop fréquents, peut perdre la faculté de faire du bien ; mais il ne saurait en abdiquer le droit.

Un mal, le paupérisme, demeuré latent ou à peu près, jusqu'à l'origine des premières sociétés, devait y rattacher la date de son apparition et de sa marche progressive dans le monde ; mais Dieu, dans son éternelle bonté, intervenait à ce moment même pour porter secours aux victimes de ce mal, et comment? En leur donnant, pour les consoler, les diriger, les as-

sister, en outre et au-dessus de leurs tuteurs naturels, pour le cas ou ceux-ci deviendraient impuissants, d'autres tuteurs dans les dépositaires du pouvoir civil.

Ainsi, déjà depuis longtemps les pauvres se trouvaient avoir des tuteurs à divers degrés, quand l'Évangile, en proclamant l'avénement de la charité chrétienne, vint leur en donner d'autres encore et d'un zèle jusqu'alors inconnu. Leurs œuvres, en effet, dépassent de beaucoup cette bienfaisance capricieuse des temps antérieurs, qui ne puisait son aliment que dans la loi naturelle.

On trouve enregistrées, dans les annales des peuples anciens, de nombreuses époques de famine ; mais l'histoire, que du reste nous regrettons de n'avoir pas longuement interrogée à ce point de vue, ne nous apprend rien de bien explicite sur l'intervention des gouvernements pour en conjurer les effets. On est toutefois porté à penser qu'elle dut être, en général, de peu d'efficacité, quand on se rappelle tant de circonstances où les populations affamées cherchèrent leur salut dans l'émigration. Il faut reconnaître au surplus que ces gouvernements n'avaient pas, comme ceux de notre temps, par l'étendue de leurs relations internationales, sur tous les points du globe, des greniers où il leur fût possible de puiser. Puis, quels étaient leur moyens de transport en comparaison des nôtres ? La flotte entière de la république romaine n'aurait point apporté d'Afrique, ou seulement de Sicile, à l'embou-

chure du Tibre une aussi forte quantité de céréales, qu'en apporteraient aujourd'hui dans le même temps, de New-York au Havre, cinq ou six de nos paquebots. Du moment où l'importation des denrées alimentaires ne répondait pas aux besoins des populations, il ne restait de salut à celles-ci que dans l'émigration vers des régions plus heureuses.

Grâce aux progrès matériels de tout genre, mais plus encore à l'influence du christianisme, les disettes sont rares aujourd'hui parmi nous, et les famines à peu près inconnues. Mais Dieu, comme pour éprouver notre résignation, et nous exercer aux œuvres de charité, nous a laissé le paupérisme à combattre. Et comment y parvenir utilement, si ce n'est en persévérant à nous servir des armes que nous tenons de sa bonté ? L'ennemi, comme cela est en fait, se montre-t-il aujourd'hui plus menaçant que jamais ? Faisons de ces armes un usage plus intelligent que dans le passé ; évitons surtout de diviser nos forces ; et ce serait les diviser que de faire revivre le désaccord, hélas ! trop prolongé, entre la Raison et la Révélation, ces deux filles du ciel appelées, de toute éternité, à se donner la main, mais que l'orgueil et l'ignorance ont si souvent isolées l'une de l'autre. On chercherait en vain en dehors de leur concours un moyen efficace pour adoucir les misères de tous genres et neutraliser, autant qu'il puisse l'être, l'inévitable paupérisme.

Oui, il fallait pour cela, entre les membres de la famille humaine, cette fraternité de tous les instants

dont le secret, ignoré des peuples anciens, nous a été apporté par la révélation. Comme complément nécessaire, il fallait l'Église pour en propager l'enseignement et servir de modérateur entre le riche et le pauvre ; il la fallait toujours active, pour dilater les cœurs au foyer de cette fraternité chrétienne ; il la fallait toujours armée, elle ou l'État, selon les temps, pour comprimer chez les uns les efforts incessants de l'égoïsme, et chez les autres les prétentions désordonnées de la sensualité.

II

De l'assistance chez les Romains.

Ne voulant pas enlever à notre opuscule le seul titre qu'il puisse avoir à l'indulgence dans la spontanéité en quelque sorte chevaleresque de sa conception, nous nous apprêtions à clore sans plus de détails ni de façon ce paragraphe, lorsque le hasard, en jetant sous nos yeux un travail récent de M. Ernest Desjardins, nous a déterminé à suivre un moment l'auteur sur le terrain de l'érudition dont nous serions encore à ignorer l'étendue, si notre destinée ne nous avait amené à en faire autrefois ce que nous appelons, nous autres gens d'épée, une *reconnaissance militaire*. Pour ne pas affaiblir l'intérêt qui s'attache naturellement à un sujet de ce genre, nous emprun-

terons les paroles mêmes de l'auteur dans son curieux *Mémoire* sur les antiquités de Parme, et particulièrement sur les *Tables alimentaires*. Nos lecteurs, nous n'en doutons pas, sauront le même gré que nous au savant investigateur qui nous montre la civilisation romaine à l'œuvre de l'assistance, bien avant l'épanouissement de la charité chrétienne.

« A l'époque de la République, dit-il, l'usage existait à Rome de faire au nom de l'État des distributions gratuites aux citoyens pauvres, tandis que la générosité privée concourait de son côté à soulager la misère du peuple. Qui n'a lu dans les poëtes comment la porte des grands personnages était assiégée chaque matin par la foule des clients qui venaient recevoir la *sportule ?* Mais ce dernier usage ne pouvait avoir rien de fixe, rien de réglé, qui présentât le caractère d'une institution. C'était un abus qui créait un peuple de mendiants, et perpétuait la misère en rendant le travail inutile et presque suspect. Quant aux largesses faites par l'État, le peuple s'y accoutuma si bien qu'il les considéra bientôt comme un droit. On chercha dès lors à soumettre ces distributions à une sorte de régularité.

« De même qu'à Rome, les secours accordés par les patrons à leurs clients pauvres avaient précédé les distributions faites au nom de l'État, de même, en Italie, la générosité privée devança les institutions charitables des empereurs ; et l'on retrouve d'anciens titres des dons faits par les particuliers dans diffé-

rentes villes de la péninsule. Les inscriptions font connaître de véritables fondations de charité avec tous les caractères de sûreté et de perpétuité que peuvent avoir aujourd'hui des dispositions analogues.... » Ici l'auteur, entre autres exemples, cite une inscription fort curieuse découverte à Milan, dans le sarcophage du roi Lothaire.

« Elle rappelle, dit-il, la donation de 300 000 sesterces faite par Pline le Jeune aux enfants pauvres de son municipe. Pline était riche et faisait un noble usage de sa fortune. Il ne se contentait pas d'en donner une partie aux pauvres, il s'occupait avec zèle de placer sûrement ses bienfaits, en ayant recours aux garanties que son esprit ingénieux et son expérience d'avocat pouvaient lui suggérer, lorsque les lois étaient impuissantes à maintenir la volonté du donateur. »

Il y a tout à l'heure vingt siècles que tout cela se passait : en avons-nous profité, nous autres chrétiens, autant que le comportaient les enseignements si instructifs de la parole et des traditions, pour faire mieux? A certains égards, oui; mais à d'autres, non. N'est-il pas regrettable, en effet, que les abus provenant de distributions régulières à la porte des personnages de Rome païenne, se soient entretenus et propagés jusqu'à nous, à la porte de nos maisons et surtout de nos couvents?

Mais constatons que si le but fut constamment manqué sous la République, il fut presque atteint

sous l'Empire. Après Nerva, qui conçoit la pensée de généraliser, en l'étendant à toute l'Italie, le mode d'assistance qui jusqu'alors n'avait été pratiqué qu'au bénéfice des pauvres de Rome, apparaît Trajan, pour faire oublier tout ce qui s'était accompli avant lui. Ecoutons à son sujet notre auteur :

« Trajan, continue-t-il, consacrait des sommes considérables à l'entretien des pauvres dans les différentes parties de l'Italie. C'était un capital dont l'intérêt était employé à procurer des aliments aux enfants des deux sexes et de condition libre, que leurs parents ne pouvaient nourrir. Mais, pour assurer la perpétuité de cette rente, Trajan offrit son capital aux propriétaires des colonies et des municipes qui cherchaient à emprunter de l'argent en hypothéquant leurs terres. Les conditions faites par l'empereur étaient assez avantageuses pour que les propriétaires dussent saisir avec empressement cette occasion de faire valoir leurs domaines, en empruntant, à petit intérêt, l'argent dont ils avaient besoin. C'est cet intérêt qui formait le revenu annuel versé dans la caisse des secours publics. De sorte que Trajan, tout en soulageant la misère publique, venait en aide aux petits propriétaires et favorisait ainsi le développement de la richesse.

« On ne s'étonnera pas que l'institution de Trajan ne mentionne que les enfants de condition libre. Les esclaves n'avaient aucun secours à attendre de l'État, puisqu'ils étaient à la charge de leur maître. Quant

aux affranchis, on sait qu'ils recevaient avec la liberté tous les moyens d'en jouir, et que la plupart d'entre eux vivaient dans une certaine aisance. C'était donc uniquement les enfants de condition libre qu'il était urgent de secourir, parce qu'ils n'avaient d'autres protecteurs naturels que l'État; ils auraient pu, à la vérité, devenir esclaves; mais c'est précisément ce que voulait éviter l'empereur, soigneux qu'il était de laisser à la cité tous ceux que la naissance avait faits libres, et de les aider de ses deniers jusqu'au moment où ils pourraient défendre, par le travail, cette indépendance que le gouvernement leur avait conservée. L'institution de Trajan était encore gardienne des bonnes mœurs, puisque, sans exclure complétement les enfants naturels du partage fait aux pauvres, elle favorisait surtout les enfants légitimes. En effet, dans la table de Veleia[1], parmi les enfants secourus, nous comptons deux cent quarante-cinq garçons légitimes, trente-quatre filles légitimes, un seul enfant naturel et une seule fille illégitime. »

Les considérations sur l'intérêt de l'argent dont est suivi ce passage nous font apprécier les bénéfices que retiraient les petits propriétaires de la possibilité

1. Cette table, que l'auteur présente à notre attention entre plusieurs autres monuments du même genre, fut un des trophées de l'armée d'Italie. Envoyé à Paris en compagnie d'une foule de tableaux et d'objets d'art par le général Bonaparte, ce monument épigraphique demeura comme inaperçu : sans M. Desjardins, nous aurions à jamais oublié que nous l'eussions vu.

d'emprunter à l'État. En faisant passer par les mains des agriculteurs l'argent qu'il destinait aux pauvres, l'empereur, du même coup, accordait satisfaction à deux besoins et résolvait de fait deux questions d'économie. C'était tout à la fois, comme on le voit et selon le langage consacré, une institution de charité et de crédit foncier. Toutefois, et encore qu'on doive admettre qu'il suffisait d'une pareille institution pour justifier le surnom d'*Optimus* accordé à Trajan, on se demande ce qu'il faisait pour les vieillards et pour ceux que des infirmités mettaient dans l'impossibilité de travailler; car l'auteur ne nous le dit pas. Leurs noms, comme ceux des enfants, étaient-ils inscrits sur des tables que le temps, jusqu'ici, a dérobées aux investigations?

Si judicieuse qu'elle fût, et si appropriée qu'elle dût être d'ailleurs aux besoins de l'époque, l'institution de Trajan n'est pas de celles dont l'imitation puisse être recommandée aux sociétés modernes pour donner satisfaction aux mêmes besoins. En France plus qu'ailleurs, le morcellement du sol et la multiplicité des petits propriétaires apporteraient un obstacle invincible à l'efficacité de la mesure. Si l'obligation de secourir les pauvres et de venir en aide à l'agriculture n'est pas moins imposée à l'État, de nos jours que du temps des empereurs romains, quel moyen d'atteindre ce double but autrement que par deux institutions distinctes, l'une de bienfaisance et l'autre de crédit? Évidemment, et par cela seul

qu'elle n'admet pas de délai, l'assistance se trouverait sacrifiée si elle devait dépendre de l'exactitude de nos paysans.

Les hommes et les sociétés de toutes les époques auront toujours quelque chose de commun : les passions seront toujours les mêmes, et leurs effets peu différents; mais si la frivolité, le luxe, la cupidité et tant d'autres misères dont la nomenclature serait longue, nous rapprochent des Romains de l'Empire, à quelle distance n'en sommes-nous pas pourtant? Avaient-ils comme nous pour s'avancer, et pour s'éclairer en s'avançant, les moteurs et les phares dont Dieu, de nos jours surtout, a si largement doté le monde? Avaient-ils la foi, eux contemporains de son avénement sur la terre? avaient-ils l'enseignement des traditions? avaient-ils, dans un autre ordre, l'imprimerie, la boussole, la poudre, la vapeur, l'électricité, etc., etc.

A l'époque où nous sommes parvenus; à une époque où tout se classe, se scinde, se spécialise, dans l'administration comme dans la science, où l'industrie, pour combattre la confusion et encourager le progrès, sait faire à chacun sa part dans l'œuvre de tous, il ne saurait y avoir que des secours adressés directement aux pauvres et aux agriculteurs qui puissent exonérer le gouvernement de son double mandat envers les uns et les autres. Ainsi, tout en admirant dans l'empereur Trajan l'homme de son temps et voire même, l'homme de l'Évangile sous

l'écorce du païen, gardons-nous d'accepter, pour les traduire dans la pratique, ses vues sur l'assistance : car nous avons, pour faire plus et mieux, tant sur le terrain de la charité que sur celui de la guerre ou de la politique, une expérience et des ressources qui lui manquaient.

Revenons à l'intervention de l'Église dans l'administration de l'assistance.

CHAPITRE III.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

I

Le paupérisme et l'Église naissante. — Origine et attributions des diacres.

Instituée par Jésus-Christ lui-même, dans la personne des apôtres, pour propager et féconder d'âge en âge, au double point de vue du temps et de l'éternité, les divins préceptes de l'Évangile, l'Église, et ses adversaires de tous les siècles en conviennent, n'a point fait défaut à sa mission : tels ont été au contraire, son zèle et sa constance à la remplir et à l'étendre, qu'on est quelquefois porté à se demander, et nous nous le demanderons à nous-mêmes avec toute la déférence de la piété filiale, si elle ne l'aurait pas dépassée à dater du jour où, déjà florissante, elle descendit des hauteurs de l'apostolat pour moissonner elle-même, au nom des pauvres, dans les régions inférieures du temporel ? La pensée nous en est venue, à nous qui ne la cherchions pas et qui regrettons de

l'avoir rencontrée; et pourtant la vérité avant tout, la vérité toujours et rien que la vérité, lorsqu'il devient nécessaire, soit de la rappeler, soit de la mettre en relief pour la première fois. C'est le cas où nous sommes depuis que la conviction a traduit en un devoir pour nous le besoin d'écrire; car il répugne à nos habitudes de côtoyer les questions ou de les aborder les yeux fermés.

Ne pas entreprendre de faire deux choses ou de gouverner deux intérêts en même temps, est une maxime de haute sagesse qui trouve sa confirmation dans ces paroles mêmes de Jésus-Christ : « Nul ne peut servir deux maîtres à la fois; » les apôtres, comme s'ils eussent prévu que leurs successeurs pourraient avoir un jour la velléité d'étendre à la fois leur sollicitude à l'élément spirituel et à l'élément matériel de l'homme, aux âmes et aux estomacs; les apôtres déclarent eux-mêmes qu'ils ne sauraient accepter la responsabilité de ce double mandat, et que tel n'est pas l'esprit de celui que leur a confié le divin Maître. Invoquons à cette occasion leur témoignage : « Il n'est pas juste, dirent-ils aux disciples assemblés[1] que nous quittions la prédication de la parole pour prendre soin des Tables, choisissez donc, entre les frères, sept hommes d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse, à qui nous commettions ce ministère. » D'origine essentiellement élective et

1. *Actes des Apôtres*, chapitre VI.

populaire, les diacres ne furent institués, comme on le voit, que pour décharger les apôtres de tous les soins qui auraient pu les distraire de leur mission spirituelle. S'ils sont appelés de bonne heure à entrer dans le sanctuaire et à prendre rang sur les degrés de l'autel, c'est qu'il fallait des auxiliaires à l'Église en progrès, et qu'ils se trouvaient déjà tout désignés, du fait même de leur élection, pour en remplir les fonctions. A la convenance qui les fit appeler, quand en vint le moment, à prendre rang dans la hiérarchie ecclésiastique, et à s'élever ainsi d'une charge toute temporelle à une dignité spirituelle, se joignait la nécessité de les grandir aux yeux des frères, en leur prêtant le concours du prestige religieux, pour rendre moins laborieuse leur délicate mission. Mais dès ce moment leur élection, primitivement remise au suffrage, dut être un des attributs de l'autorité; car les frères n'avaient plus qualité pour prononcer sur leur aptitude.

Ainsi, autant il y avait de motifs pour que les apôtres ou leurs successeurs se tinssent en dehors des soins temporels, autant il y en avait, au contraire, pour que les diacres ne demeurassent pas étrangers aux fonctions spirituelles. Ceux-ci cependant, et sans qu'une incompatibilité qu'on ne découvre pas entre leurs fonctions multiples en devînt la cause, perdirent chaque jour quelques-unes des attributions ressortissant primitivement à leur charge d'économes, tout en conservant néanmoins le titre de diacres. Comme

ils devaient à la communauté des biens ces attributions, ils en furent naturellement exonérés, quand cette communauté vint à cesser pour faire place à la constitution continuée et amplifiée graduellement des apanages de l'Église et des autres biens de mainmorte.

Qui ne verrait dans ce passage des Actes des Apôtres, un mandat nettement formulé à l'adresse des princes et des gouvernements, pour l'époque où ils seraient entrés dans la famille chrétienne, de pourvoir aux besoins des pauvres? Les apôtres, en se renfermant dans les limites de l'enseignement de la parole, que leur avait confié le divin Maître, se réservent assurément de prêcher l'aumône qui en est une partie essentielle; mais là se circonscrit leur apostolat. A d'autres qu'à nous, disent-ils, à distribuer le nécessaire à ceux qui en sont dépourvus.

Que ce passage, au surplus, ne nous attire pas le reproche de vouloir déposséder l'Église de toute participation, grande ou petite, à la distribution des secours quelconques à l'adresse des pauvres; car il en est qui ne peuvent passer que par ses mains et que les événements, si durs qu'ils aient été pour elle dans ces derniers temps, n'ont pu ravir à sa sollicitude. Saint Paul lui-même, si rempli de zèle pour la prédication, se chargeait volontiers de porter et de distribuer les aumônes; et, pour régler l'impulsion à donner aux bonnes œuvres, il ordonne aux évêques d'en prendre la direction : *Bonis operibus præesse.* Mais comme il est de la prudence d'aller au-devant

des satisfactions nouvelles qu'il faut donner à des temps nouveaux, surtout lorsque la nécessité se met de la partie pour les imposer, on nous verra, quand le moment en sera venu, faire les parts respectives de l'Église et de ces temps nouveaux dans l'administration de l'assistance; et nous nous efforcerons de les faire, selon que le prescrivent les temps actuels, tout en nous inclinant devant les textes. Qu'il soit donc entendu dès à présent, que l'Église, dans notre *ordre de bataille* contre le paupérisme, aura, non moins que les milices laïques, le rang et la place que lui assignent son dévouement et la portée de ses armes actuelles. Nous n'omettrons personne : car la victoire ne saurait être que le résultat du concours actif, intelligent, et discipliné surtout, de toutes les forces vives du pays, intellectuelles et matérielles. Dans la plupart des questions d'économie sociale le problème, quel qu'il soit, consiste à mettre en équation, pour en déduire une moyenne acceptable et rassurante pour tous, certains intérêts ou certaines positions. Mais, ici, dans la question exceptionnelle qui nous occupe, le problème se pose différemment : il s'agit d'une réaction de la société tout entière sur elle-même, ou plutôt sur son passé dans l'intérêt de son avenir.

Assurément, pour y revenir encore, assurément, les prescriptions de saint Paul à ses coadjuteurs n'ont perdu, pour arriver jusqu'à nous, quoi que ce soit de leur force et de leur à-propos; elles seront de tous les âges comme tout ce qu'enseigne le grand

apôtre. Mais encore faut-il, pour les bien apprécier, tenir compte des circonstances éminemment critiques au milieu desquelles elles furent données. Saint Paul se borne à les adresser aux évêques et aux autres membres du corps sacerdotal, par la bonne raison qu'il ne pouvait les adresser à personne autre qu'à eux. Dans des temps meilleurs, il les eût aussi adressées, et de préférence à coup sûr, aux maîtres de la fortune publique et à César lui-même. Nous n'en saurions douter : il eût demandé le nécessaire des pauvres aux caisses de l'administration, d'où Dieu entend qu'il soit tiré, sinon pour tous, du moins pour le plus grand nombre d'entre eux, mais à de certaines conditions pourtant. Ces temps meilleurs sont arrivés pour nous, et si, dans notre excès de témérité, nous avons pris la plume, c'est pour le rappeler à ceux de nos contemporains qui semblent ou qui veulent l'ignorer.

Le prêtre doit être, par la parole, le chef de l'armée appelée à combattre le paupérisme ; mais il doit s'abstenir d'en être le trésorier, si ce n'est dans certaines circonstances dont il sera parlé plus loin.

II

Épanouissement de la puissance temporelle de l'Église.

Si ce fut pour l'Église, pendant les premiers siècles et jusqu'à la conversion des rois et des peuples,

une nécessité de pourvoir, par l'office de ses diacres, tant à ses besoins propres qu'à ceux des frères indigents, on ne voit pas qu'à partir de l'époque mémorable marquée par le règne de Constantin, cette nécessité ait continué à se faire sentir, du moins au même degré.

En réclamant de ce prince la faculté qui lui fut accordée de posséder et d'hériter, fût-ce même en vue du soulagement des pauvres, l'Église se prépara des embarras qui ne la quittèrent plus et dont elle n'est pas encore sortie. Des princes aussi éminemment chrétiens que Constantin et Clovis n'auraient pas refusé de se charger de pourvoir par eux-mêmes aux besoins des pauvres et du culte, si la proposition leur en avait été faite les textes à la main et même sans le renfort de leur témoignage : l'Église, à cette époque de ferveur, n'avait qu'à parler pour être obéie. La préférence qu'elle continua d'accorder à l'usage primitivement établi, par la pression de circonstances qui n'existaient pour ainsi dire plus, de récolter, de distribuer et d'assister les pauvres par elle-même, jeta dès lors la confusion dans les pouvoirs. Au lieu d'amoindrir la puissance séculière, en l'absorbant tantôt plus et tantôt moins, selon la faiblesse ou l'énergie des princes, elle eût trouvé mieux son compte, et le monde entier avec elle, à se renfermer dans les limites de sa mission toute spirituelle pour l'exercer sans préoccupations extérieures.

Un pontife illustre, récemment enlevé à l'Église de France, Mgr Claugel de Montals, tenait aussi pour sienne, cette opinion, et la professait comme nous : « Un évêque, disait-il, n'est jamais plus apte à rendre des services à la religion et à la société que quand il est seulement évêque, tout cela et rien que cela[1]. » On comprendra que nous ayons saisi l'occasion que nous offrait ce passage pour abriter, sous l'autorité imposante du prélat, nos appréciations personnelles.

Pour la première fois, depuis son origine, l'Église trouvait, dans la conversion des rois et des grandes familles, la possibilité d'entrer dans cette voie tout apostolique. En se bornant à ne posséder que les biens temporels strictement nécessaires à son entretien, à sa conservation et à l'agrandissement de ses conquêtes par la parole, elle eût gouverné le monde avec moins de bruit peut-être, mais plus complétement encore qu'elle ne l'a fait. Plus tard, nous la voyons, et ce n'est pas sans un vif regret, entrer en concurrence avec les personnages féodaux pour la collation de titres, d'honneurs et de biens dont la possession, plutôt nuisible qu'utile au succès de sa mission, devait un jour lui être reprochée. Que ne lui a-t-il donc suffi de bâtir sur la terre la cité toute spirituelle de Dieu ! Un moment, dira-t-on ; bien qu'on ne puisse mettre en suspicion la

1. Passage extrait de son panégyrique par Mgr Pie, évêque actuel de Poitiers.

sincérité de vos sentiments, vous allez un peu vite : et d'abord serait-ce donc pour l'Église, à votre estime, cesser de la bâtir, cette cité, que de concourir avec les populations à éteindre un incendie ou à conjurer quelque autre fléau ? — Jésus-Christ lui-même a pris soin de répondre une fois pour toutes à ces sortes de questions[1].

III

L'Église et l'assistance, de Constantin à Clovis.

Ici, et encore qu'un opuscule comme le nôtre n'admette pas les développements hors cadre, nous voulons prévoir une objection d'un autre ordre et qui, pour n'être sérieuse qu'en apparence, n'en mérite pas moins toute notre attention. Il s'agit de l'état de la société à l'époque de Constantin.

Ne pourrait-on pas nous dire, en effet : « Mais, en parlant comme vous venez de le faire, vous voyez dans l'empereur Constantin ce qui ne se trouvait pas en lui, tout despote qu'il était ; vous lui attribuez une dose d'autorité et d'aptitude à subvenir aux besoins des pauvres, que l'état du trésor et le désordre de l'administration lui refusaient absolument. Croyez-vous donc qu'il fût empereur à la manière dont

1. Évangile pour le seizième dimanche après la Pentecôte.

Louis XIV fut roi? croyez-vous, en un mot, qu'il n'eût qu'à parler ou à faire un signe pour que ceux de ses sujets qui avaient faim, et le nombre en était grand, fussent tout aussitôt rassasiés? »

Assurément, non : mais parce que, d'accord avec l'histoire, nous admettons volontiers que Constantin n'eut jamais en Orient cette puissance et ce crédit que, quatorze siècles plus tard, Louis XIV devait avoir en France, notre thèse n'en reste pas moins debout au tribunal de la doctrine, et nonobstant les raisons qu'on pourrait tirer, pour la renverser, du mauvais état des finances et de la situation anormale de l'empire. Et en effet, comment Constantin devenu chrétien, Constantin qui alla à Jérusalem faire la recherche du saint sépulcre, qui bâtit une magnifique église à Bethléem, qui condamna la doctrine d'Arius et adhéra au concile de Nicée, Constantin auquel l'Église elle-même a décerné le surnom de grand; comment ce même Constantin aurait-il pu se défendre d'accepter les fonctions de diacre, ou si l'on veut de grand aumônier, si les évêques les lui avaient présentées comme inhérentes à son double titre d'empereur et de chrétien? L'eût-il pu par le seul motif qu'il ne pouvait les remplir convenablement, à lui tout seul, au milieu de désordres et d'embarras de plus d'une sorte qu'il ne dépendait pas de lui de conjurer? Mais serait-ce donc que l'impossibilité de pouvoir tout faire, alors surtout qu'il s'agit de donner satisfaction à un grand principe, serait une ex-

cuse pour ne rien faire du tout? Comment aurait-il pu s'en défendre, si les successeurs des apôtres, comme c'était leur devoir (car l'étole, non moins que l'épée, doit son concours au pouvoir civil qui, en retour, lui doit aussi le sien), lui eussent promis et accordé de fait l'appui de leur influence, de leur parole, de leur science, de leur expérience, et sans doute aussi, mais transitoirement, de leurs épargnes, pour ne pas dire de leurs biens, quoiqu'ils en eussent déjà, afin que les pauvres n'eussent point à souffrir de ce retour de l'assistance là où Dieu entend qu'elle réside[1]? Comment l'aurait-il pu alors que l'Église lui aurait dit : « Cette croix que vous vîtes au ciel pendant la bataille contre Maxence; cette croix que vous avez adoptée pour enseigne, et que vous avez arborée vous-même au faîte des édifices de tout l'empire, comme symbole d'une éternelle alliance entre le trône et l'autel; cette croix, par son apparition, a marqué l'heure où, par l'ordre même des apôtres, nous devons nous décharger du soin des Tables, pour vous l'attribuer, à vous, dispensateur des biens de ce monde. Marchez donc en tête dans ce grand et éternel combat contre le paupérisme, et nous vous suivrons comme auxiliaires, mais comme auxiliaires seulement, ainsi que le veut

1. C'était, pour eux, un devoir essentiel qu'ils ont légué à leurs successeurs, de venir en aide, le cas échéant, au pouvoir civil pour adoucir les secousses inséparables du passage d'un état social à un autre.

Jésus-Christ, car son royaume, et par conséquent le nôtre, n'est pas de ce monde. »

De cette manière, le principe eût été sauvegardé, et, s'il devait arriver que des circonstances exceptionnelles obligeassent l'Église à ce que son royaume fût un moment de ce monde, ce n'eût été du moins qu'à son corps défendant et passagèrement.

Mais au lieu de se borner à être l'auxiliaire du pouvoir civil dans l'administration de l'assistance, que fit-elle? Elle demanda à celui-ci qui y consentit, d'être, au contraire, le sien. L'usage ayant ainsi prévalu sur la doctrine, les rôles se trouvèrent intervertis pour de longs siècles; l'accessoire devint le principal, et l'exception la règle. On sait, et nous savons mieux que personne, nous qui en avons été les témoins consternés, quels événements ont coupé court à cette déviation et quelles en ont été pour tous, pontifes, rois et peuples, les conséquences déplorables. Remarquons, à cette occasion, que, si l'on a quelquefois donné aux textes des interprétations *ad temporalia*, le temps de les soutenir est passé; et que mieux vaudrait désormais n'en plus faire dans ce sens. Soit qu'il nous enseigne par la parole ou par l'exemple, le divin maître est d'ordinaire assez clair pour qu'on ne puisse se méprendre sur l'esprit, la portée et le but de ses impérissables leçons.

Ce n'est pas une affaire de médiocre importance, surtout en matière de religion ou de gouvernement, que la déviation d'un principe aussi fondamental que

celui dont il s'agit. Si pressants et si légitimes que puissent paraître les motifs qui nous déterminent à nous en écarter, nous devons avec le temps, fût-ce même après quinze siècles, en supporter la peine et nous attendre à des redressements. On a beau faire : la logique ne perd jamais ses droits et les principes, de leur nature, ne sont pas élastiques. Si parfois la force des choses oblige à les faire fléchir dans l'application, la cause venant à cesser plus ou moins, la dérogation, évidemment, doit aussi cesser plus ou moins.

Si cette cause, en ce qui regarde l'assistance par les mains de l'Église elle-même, de son fait et de son fonds propres, n'avait pas cessé complétement de présenter le caractère de la force des choses à l'époque de Constantin, elle ne pouvait que le perdre graduellement à dater de cette époque, et, au fur et à mesure de la conversion des princes, tant en Occident qu'en Orient. Que si le contraire arriva, ce ne fut ni la faute de ces princes, ni l'effet de la corruption des mœurs ou du désordre de l'administration, que l'Église d'ailleurs, déjà puissante et écoutée, eût dû s'efforcer de combattre et d'endiguer. La cause en fut, d'une part, dans une tradition dès lors enracinée par trois siècles et plus d'existence, et de l'autre, dans les tendances de l'Église; tendances qu'il est assurément plus facile de concevoir que de justifier, à participer, plus qu'il ne convenait à sa mission toute spirituelle, aux biens et aux honneurs de ce monde;

tendances d'autant plus irrésistibles qu'elles étaient encouragées par la condescendance et le dévouement des princes envers l'Église, et sans doute aussi par l'avantage qu'ils trouvaient à se laisser exonérer de la plus pesante de leurs charges.

Allons plus loin, et nous devons le faire pour n'être pas repris, car l'Église assurément n'est pas arrivée en un jour du martyre à la toute-puissance; allons plus loin, et accordons qu'à l'époque de Constantin, le temps n'était pas encore arrivé de traduire dans la pratique le principe de l'assistance par les soins du pouvoir civil, proclamé de fait par les apôtres en pleine assemblée; mais était-ce donc que ce principe dût rester éternellement à l'état de lettre morte, et alors même que les circonstances s'accumuleraient pour l'en tirer? Et ces circonstances, auxquelles se joignait déjà depuis longtemps l'omnipotence de l'Église, ne s'étaient-elles pas encore présentées à la mort de Clovis? Grégoire de Tours, la plus grande autorité de l'époque, ne nous semble laisser aucun doute à ce sujet; et si la toute-puissance que nous attribuons ici à l'Église, sur le témoignage de cet historien, ne paraissait pas suffisamment constatée, n'en verrions-nous pas la preuve dans la série des faits ultérieurement accomplis, et notamment dans les expeditions entreprises en vue de conquérir la terre sainte?

A la voix de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, rois, princes, barons, chevaliers et chrétiens de

toutes nations et de toutes classes, se succèdent et se pressent sur la route de Jérusalem, pendant deux siècles, sans qu'aucune considération de famille, de biens ou d'amis, puisse les retenir; et la voix de l'Église tout entière, cette voix bien autrement retentissante, n'aurait pas suffi pour amener le pouvoir civil à se charger officiellement de l'assistance, en lui abandonnant, bien entendu, selon que l'eussent conseillé saint Bernard et tant d'autres saints, la partie des biens temporels, dont elle pouvait se passer sans préjudice aucun, soit pour le nombre et la magnificence des édifices religieux, soit pour la splendeur et la commodité du culte, soit enfin pour ses besoins propres et la dignité du rang que lui assigne dans le monde sa mission divine?

Et pourtant, hâtons-nous de le reconnaître, ce revirement, dont le résultat eût été de faire passer l'administration de l'assistance des mains du clergé dans celles de l'État, perdit chaque jour, et en raison de l'accroissement de la puissance temporelle de l'Église, quelques-unes des chances qu'il avait eues d'abord pour être réalisé. Ce fut à ce point qu'il était devenu comme impossible tout aussitôt après la mort de Clovis.

Dès ce moment, en effet, le vent naguère fixé vers la Jérusalem éternelle, ne soufflait déjà plus autant de ce côté et la barque de Pierre, ayant acquis les proportions et la solidité de l'Arche, s'abandonnait, sans trop de résistance, au courant qui l'entraînait vers la Jéru-

salem de ce monde périssable. L'Église, déjà loin de son point de départ, descendait triomphante et pleine de majesté, aux yeux des peuples à genoux, le fleuve des âges. Elle le descendait, maîtresse, de droit incontestable, de la rive spirituelle; et maîtresse, de droit malheureusement contestable, de la rive temporelle, entraînant avec soi la puissance civile, tantôt endormie et tantôt éveillée, selon qu'elle jugeait qu'elle dût être ou nuisible ou propice à sa navigation.

Mais, ainsi que le Nil et le Saint-Laurent, ce fleuve avait ses écueils et sa grande cataracte. Ce n'est pas que le naufrage dût être prochain, mais il était inévitable, et il arriva. L'équipage ne pouvait périr : Dieu le protégeait ; mais la cargaison fut à jamais engloutie. Tirée du fond de l'abîme par la main de Celui qui fut, et qui sera éternellement avec elle, et remise tout aussitôt en possession du gouvernail que lui avait arraché la violence du torrent, l'Église n'aura désormais, pour accomplir victorieusement son pèlerinage et tenir haut sa bannière, même plus haut que jamais, qu'à naviguer loin de la rive fatale, et à serrer de plus en plus près la rive opposée. Elles sont faciles à distinguer, et beaucoup plus aujourd'hui qu'autrefois : car, pour nous prémunir plus sûrement contre la méprise, Dieu, sous nos yeux et au grand étonnement de tous, a multiplié les phares et condensé en faisceaux lumineux, d'une puissance inouïe, des étincelles demeurées jusqu'alors disper-

sées. C'est ainsi que, après bien du temps, il a été donné à LA LUMIÈRE de rayonner plus éclatante au milieu de la lumière : car, il faut bien le reconnaître et se le dire : *Lux in luce lucet*. Et, en effet, comment mettre en doute que cette émanation providentielle que l'Apôtre appelle LA LUMIÈRE, après avoir lui dans les ténèbres du passé, ne resplendira pas plus radieuse, plus efficace et plus consolante au milieu des éclaircies dont Dieu a doté le présent et dotera de plus en plus l'avenir ? Ce n'est pas nous, assurément. Acceptons en toute humilité, pour en faire utile et bon usage, ce renfort de lumière; mais gardons-nous d'en être éblouis : là serait le péril et il serait grand.

Ce n'est ni par goût ni par fantaisie, et bien moins encore dans un esprit d'opposition dont Dieu de tout temps nous a gardé, que nous sommes entré dans des considérations de cet ordre. Nous y sommes entré parce qu'elles importent au succès de notre travail, si tant est qu'il doive en avoir, et qu'elles ne portent d'ailleurs aucune atteinte à la partie du domaine de l'Église inabordable à la discussion. Évidemment, l'infaillibilité dont elle est armée ne saurait s'étendre à des matières que le pouvoir civil est appelé à discuter et à régler de concert avec elle. Et la preuve, si elle devenait nécessaire, nous la trouverions dans la diversité des concordats appelés à fixer les rapports de l'Église avec les différents pays catholiques. N'est-ce pas en effet, une vérité devenue élémentaire pour tous et pour l'Église elle-même, qu'il est entre

elle et les sociétés des rapports fixes, invariables comme l'Évangile et les dogmes qui leur servent et leur serviront éternellement de base, et des rapports transitoires et flottants, susceptibles de modification selon le temps et la pression bien constatée de la force des choses?

CHAPITRE IV.

SUITE DU PRÉCÉDENT : CONSÉQUENCES DU DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE.

I

Considérations tirées des faits et des textes.

On conçoit que Mahomet ait eu recours au sabre pour propager sa doctrine ; mais on ne voit pas quel secours l'Église pouvait attendre de la possession d'un riche temporel pour assurer le succès de la prédication de l'humilité, de la résignation et du détachement. C'est à regret que nous le consignons : ce n'était pas de ce côté, assurément, que pouvait lui venir le confort nécessaire pour dire au paralytique avec le même succès que saint Pierre : Levez-vous et marchez !

Quoique puisant dans la charité, le motif de son aptitude à posséder, non pas quelques biens, mais autant de biens qu'il lui plairait d'en acquérir, l'Église ne s'en plaçait pas moins sur la pente glissante de la convoitise, où il est difficile de s'arrêter. En s'aban-

donnant sur cette pente avec plus de témérité que de prudence, elle se prépara ces jours mauvais et ces tribulations amères, dont il nous était réservé, à nous ses enfants, d'être les témoins affligés.

On peut trouver dans la fragilité humaine, d'un côté, et dans l'ignorance des temps, de l'autre, une excuse à ce désaccord (car à quel autre mot recourir pour exprimer la chose?) entre l'enseignement et la conduite de l'Église; mais il n'est pas de de raison, en présence du texte divin, qui puisse servir à le justifier. Il fallait donc s'attendre, et le doute à cet égard n'est plus permis, que ce désaccord se traduirait en une provocation sérieuse à l'adresse de la Raison, dès le jour où, débarrassée de ses entraves[1], celle-ci viendrait reprendre, à côté de la Révélation, le rang que lui assignent l'Évangile et les lettres de saint Paul. Répétons-le avec Chateaubriand : « Si le sanctuaire de la divinité est beau à l'ombre, il est encore plus beau à la lumière[2]. » Que chacun donc n'eût-il, comme nous, que la plus modeste des lampes, apporte pour l'éclairer son contingent d'efforts et de bonne volonté!

Il est regrettable assurément, et nous le regrettons plus que personne, nous qui traçons ces lignes, que la Raison, impatiente de reconquérir le terrain qu'elle avait perdu pendant son long sommeil, ait accepté le défi avec plus de colère que de générosité. En effet,

1. *Educta longo carcere.*
2. *Mélanges politiques*, Préface.

l'humeur chez elle l'emportant tout d'abord sur la prudence, l'a détournée un moment de sa voie pour la mettre au service des plus mauvaises passions. On l'a vue dans ses écarts téméraires, mais c'était à son réveil, il est vrai; on l'a vue tantôt ébranler la foi et encourager le schisme, et tantôt prodiguer son encens à l'indifférence, pire que le schisme même; on l'a vue donnant l'impulsion à l'orgie.... Mais ici, arrêtons-nous et tirons le voile, car elle était ivre.

L'Église, au milieu d'un conflit dont gémissent avec nous tous ses autres enfants, l'Église, osons le lui dire, ne retrouvera la paix que dans son consentement à vivre un peu moins dans le passé, un peu plus dans le présent, et toujours dans les temps apostoliques. Il est un vœu que, à cette occasion et à l'aide d'une paraphrase, nous ferons sortir de notre cœur catholique et profondément dévoué : c'est que, *sans cesser d'être dans Rome, Rome soit aussi, non pas là où nous fûmes, mais là où nous sommes.*

II

Réflexions sur la manière dont est interprétée l'histoire.

L'histoire, ce grand registre des faits accomplis où, à la suite du passé, le présent inscrit journellement sa page quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, digne de mémoire ou digne d'oubli; l'histoire, nous

trouvons quelque opportunité à le rappeler ici, est une mine féconde, riche de produits variés, que chacun exploite à son point de vue et à sa façon. Ce que l'un dédaigne ou craint de recueillir, un autre s'en empare et en fait son profit, fût-ce même de l'arsenic, car aujourd'hui l'on tire parti de tout, des poisons comme des perles.

A demi exploitée dans le passé et presque toujours à un seul point de vue et dans un seul intérêt, par le seul ordre de la société, c'est-à-dire l'Église, convenablement outillée pour en creuser sciemment et fructueusement les flancs, cette mine est ouverte à tous et proposée à l'émulation de tous aujourd'hui. Ce progrès, qu'on l'accepte ou non pour tel; ce progrès, nous ne l'enseignons à personne, est le résultat d'une plus grande diffusion des lumières et d'une culture plus universelle et plus approfondie de l'esprit humain. Tout aussitôt qu'elle a été restituée au domaine public, dont elle avait fait partie dans l'antiquité et jusqu'à ce que le moyen âge l'en eût détachée, de nouveaux et laborieux pionniers y sont accourus de tous les points du monde civilisé; et tel a été, pour les ouvriers de la première heure, l'effet de la concurrence, qu'ils ont eu à courir, pour moins de profit et plus de travail qu'auparavant, des dangers de plus d'une sorte et jusqu'alors demeurés latents. Il en est un entre autres, parmi ces dangers, que nous tenons à signaler comme n'ayant pas été suffisamment prévu, et contre lequel pourtant il devenait

facile de se prémunir, en prenant conseil des circonstances récemment introduites dans la vie des sociétés. Que ce soit inadvertance ou présomption de leur part, nous ne saurions accorder à ces ouvriers de s'être assez préoccupés de la présence à l'œuvre et de l'activité toujours croissante de ces myriades de compétiteurs que leur réservaient les temps modernes. Satisfaits d'un mode d'exploitation qui jusqu'alors leur avait réussi, et d'ailleurs entretenus, comme on peut le croire, dans leur quiétude séculaire par la fascination résultant soit d'une longue habitude, soit d'un excès de confiance, ils n'ont pas vu qu'en interrogeant sans plus de précaution qu'auparavant, les profondeurs de ce vaste dépôt, pour en extraire le minéral dont ils avaient intérêt à s'attribuer la possession, ils mettaient à découvert et laissaient à la merci de leurs compétiteurs, attentifs à les suivre, des matières dont ils n'appréciaient pas la valeur ou dont ils n'auraieut su que faire; mais dont ceux-ci, venant à juger d'un tout autre point de vue, s'emparaient comme d'une bonne fortune. Si c'était que le bénéfice qu'en ont retiré les derniers venus, n'eût dû, dans aucun cas, porter préjudice à leurs devanciers, rien de mieux et de plus chrétien; mais le contraire, malheureusement, est quelquefois arrivé, et sans doute qu'il arrivera quelquefois encore.

En passant ainsi de la main qui les rejetait avec dédain, dans la main qui les acceptait avec avidité, beaucoup de ces matières, élaborées sous l'inspiration

toujours ingénieuse et quelquefois perfide de la rivalité, ont été et sont encore journellement transformées en armes offensives qui, bien qu'impuissantes à frapper à mort, ne laissent pas que de meurtrir ou d'égratigner. Si la défense est d'ordre logique et naturel, la provocation ne l'est pas, n'importe d'où elle puisse venir; et elle est quelquefois venue d'ou l'on ne devait pas l'attendre. La haine appelle la haine comme l'abîme appelle l'abîme. Il ne saurait y avoir que beaucoup d'imprudence à entretenir la guerre entre le passé et le présent, surtout à propos de certaines questions : car elle ne saurait que nuire plus ou moins à tout le monde, sans profit pour personne. Concevons donc une bonne fois qu'il est pour chaque époque des vérités relatives, indépendamment des vérités absolues qui sont de tous les temps; elles sont faciles à distinguer pour tout le monde, moyennant un peu de bonne volonté et surtout de bonne foi, depuis que, à la suite et par l'effet de la réaction opérée dans le cours des choses, chacun a pu puiser librement aux sources de la science : les portes de nos académies, autrefois fermées à la multitude, sont ouvertes aujourd'hui, de même que celles de nos églises, aux petits comme aux grands, tous les jours et à toute heure.

Nous étions en présence de ces considérations, dont une observation attentive, non pas des coups d'épée, mais des coups de plume contemporains, nous a fourni la matière et confirmé la réalité, lorsque, dès

l'abord, nous adressions à l'Église, notre mère, la prière que nous lui répéterons ici, de consentir à vivre un peu moins dans le passé, un peu plus dans le présent et toujours dans les temps apostoliques.

MOINS DE REGRETS;
PLUS DE PROGRÈS.

Telle serait la devise qu'en style héraldique nous conseillerons à l'Église et à certains de nos amis attardés, s'il devait advenir, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous fussions convoqués à quelque croisade nouvelle.

Pour atteindre un but aussi désirable pour elle que pour les sociétés, l'Église, entre autres précautions, aurait à se préoccuper, ce nous semble, du soin qu'elle n'a pas toujours assez pris, elle ou ses écrivains, de faire oublier, ne fût-ce que par sa prudence à ne pas trop la rappeler, cette période de son histoire où ses membres, encouragés par l'ignorante et superstitieuse anarchie féodale, qu'ils auraient dû éclairer et discipliner, exercèrent sur les affaires du siècle une influence non moins humiliante pour le pouvoir temporel, que contraire aux mœurs, au caractère et aux devoirs sacerdotaux. En effet, dépositaire de l'universalité des connaissances humaines, à l'exclusion de tous les autres ordres, l'Église, pour ne pas sortir de sa mission toute spirituelle, n'eût-elle pas dû dire aux rois : « Nous vous formerons des ministres, des chanceliers, des hommes d'État ; mais nous ne le serons pas nous-même ; à d'autres qu'aux membres du clergé

ces sortes de fonctions : *non datur nobis ?* » Prenons du moyen âge ce qu'il renferme de bon à prendre ; prenons sa foi, sa grandeur, son héroïsme ; prenons son architecture pour nos églises, car il est de haute convenance que la maison du Seigneur ait un style particulier et porte un cachet de grandeur qui serve à la distinguer des autres maisons. Mais n'en prenons que cela, le reste ne nous irait pas.

Mais à quoi bon et dans quel but rappeler un passé dont la responsabilité ne saurait incomber dans aucun cas au clergé contemporain, après que les événements, si durs à son égard, ont fait de lui une victime expiatoire ? Aussi n'est-ce pas dans l'intention de lui en attribuer la moindre part ou de lui rappeler des souvenirs nécessairement pénibles, qu'on nous trouve là où l'on paraît être surpris de nous rencontrer à propos de la question du paupérisme. On nous y trouve, parce que nous avions besoin d'apporter, en faveur de la thèse que nous avons entrepris d'établir et de discuter, des arguments que le passé seul pouvait nous fournir, et que nous avons dû lui demander en toute simplicité, mais pourtant avec franchise : car il n'est pas dans nos habitudes de rester à mi-côte quand le devoir (n'importe qui nous l'impose ni d'où il nous vienne, dès que nous l'avons accepté librement,) nous crie, selon le cas, de gravir ou de descendre, si nous ne voulons pas manquer le but. Et quel est-il pour nous, ce devoir ? de cicatriser la plaie de plus en plus béante du paupérisme : Assurément, non ?

car Dieu nous interdit d'y songer; mais de la circonscrire du moins autant qu'elle peut l'être, dussions-nous en aller chercher le secret jusque dans les entrailles des âges, et nonobstant les résistances que nous ont préparées les traditions.

Il est, nous le savons bien, telles pages d'histoire qu'un écrivain discret et ennemi du bruit, ne se décide pas volontiers à dérouler, dans la crainte d'être pris pour ce qu'il n'est pas. Bien que cette crainte n'ait pas cessé d'être la nôtre à dater du jour où nous est venue la pensée d'écrire, elle n'a pas suffi pour nous arrêter. Nos convictions l'ont emporté, et certain que nous étions de ne pas nous départir des convenances, même en froissant des opinions respectables, nous avons dû passer outre pour arriver jusqu'à certaines vérités indispensables à faire entendre d'abord, si nous voulions être écouté plus tard. Effectivement nous n'avions pas fait un pas vers le but tout spécial que nous nous proposions d'atteindre, qu'il nous fut démontré jusqu'à l'évidence que nous le manquerions infailliblement, si, au préalable, nous n'en abordions un autre qui, en s'interposant sur la voie, nous en eût sans cesse écarté. Au lieu d'en concevoir du découragement nous en prîmes notre parti, et nous le prîmes, de compte fait, avec plus de résolution que de peine, en y trouvant, indépendamment d'un renfort d'arguments, en faveur de la noble cause que nous avions entrepris de plaider, l'occasion de servir des amis qui nous sont chers, et de les ser-

vir sans plus de frais de notre part qu'un peu de franchise pour dissiper, le flambeau de l'histoire à la main, certaines illusions qui les environnent opiniâtrément, et au milieu desquelles ils gravitent sans s'en apercevoir depuis tout à l'heure un siècle.

Que si nous avons parlé, et même un peu haut, c'est qu'il importe avant tout de s'entendre et que, pour y arriver, nous n'avions pas à opter entre la parole et le silence. Nous avons parlé parce qu'il nous importait d'établir et de faire accepter comme certain que la mission de l'Église, en ce qui regarde l'assistance, mission d'ailleurs si paternelle et si charitable, avait acquis de bonne heure, sous l'impulsion de deux causes subséquentes, essentiellement distinctes, une extension qu'elle a perdue et qu'elle ne saurait plus avoir dans nos sociétés modernes. De ces deux causes, déjà mises en relief et discutées dans cet opuscule, l'une, éminemment chrétienne, naquit de la nécessité ; et l'autre, d'origine moins satisfaisante, de l'éternelle intervention de l'orgueil dans les affaires de ce monde. C'est à ces deux causes en effet, mais à la seconde surtout, dont l'action longuement entretenue et sans cesse encouragée par les mœurs et les croyances, se traduisit si souvent en empiétements de l'un des pouvoirs sur l'autre, qu'il faut rattacher l'épanouissement si diversement apprécié de la puissance temporelle de l'Église.

Il importe de s'entendre ; mais comment y parvenir à propos d'une question mille fois abordée et pour-

tant demeurée en réalité sans solution ? Car il ne s'agit pas d'en substituer une bonne à une médiocre existant déjà ; il s'agit d'en apporter une qui réponde aux besoins et aux aspirations du pays. Comment y parvenir, alors que, perdant de vue le côté disciplinaire de la question dont il n'y avait pas lieu de s'embarrasser dans le passé, on se borne, comme autrefois et en quelque sorte de parti pris, à n'en examiner que le côté relatif à l'assistance, et sans autre condition pour l'assisté, que de n'avoir pas le nécessaire ? N'est-il donc, pour s'entendre, d'autre moyen qne de se condamner au silence, en remettant à la décision si souvent foudroyante des événements, la solution d'une aussi grave question ? Faisons mieux et, sans perdre courage, essayons encore ; mais nous essayerions en vain, si nous ne reconnaissions d'un commun accord, le clergé, comme les fidèles, sans hésitation ni réserve, à savoir : 1° Que l'administration de l'assistance, dont l'Église fut pendant si longtemps en possession, ne saurait désormais rester entre ses mains que par exception, et pour certains pauvres dont on nous verra faire plus tard une catégorie d'un intérêt tout particulier ; 2° que si sa mission, comne il y a lieu de le penser, fut autrefois amplifiée, par l'effet de circonstances qui n'existent plus, bien au delà des bornes que lui assignent les textes et que restreignent aujourd'hui l'esprit public et les faits accomplis, cette mission doit rentrer et se circonscrire plus que jamais dans les limites primor-

dialement établies de l'enseignement de la parole; c'est-à-dire d'un apostolat spirituel, charitable et moralisateur. La paix est à ce prix, et cette paix, que la sociéte réclame de tous ses vœux, serait pour l'Église nous n'en doutons pas, la garantie d'une suite non interrompue d'abondantes moissons. Puisse-t-elle les récolter! Puisse-t-elle comprendre, que si la guerre est quelquefois préférable à la paix, ce n'est jamais pour elle!

III

Influence des événements sur le mode d'assistance introduit autrefois par l'Église.

N'allons pas nous le dissimuler en nous arrêtant aux apparences: le temps, tôt ou tard sans pitié à l'endroit des créations humaines, a renversé l'antique édifice de l'assistance si patiemment élevé par l'Église et il l'a renversé pour toujours. Quand nous disons: *Des créations humaines*, nous ne saurions avoir la crainte d'être repris: car indépendamment des témoignages de l'histoire, et rien qu'à la manière dont cet édifice s'écroule partout sous nos yeux, nonobstant les efforts tentés pour en empêcher la ruine, on reconnaît que l'homme, comme pour le marquer du cachet de la fragilité, apparut à l'œuvre de sa construction. Si longtemps, en effet, qu'il ait été debout, les pyramides d'Égypte l'auront vu naître et s'anéan-

tir. Ici et à cette occasion, recueillons-nous pour méditer en toute liberté l'une de ces graves sentences descendues autrefois des hauteurs de Sion. A la manière dont il persiste à en varier la formule, David, évidemment, ne veut pas que nous la perdions de vue :

Nisi Dominus ædificaverit domum,
. . . . . .
Nisi custodierit civitatem....

Mais s'il est tombé, cet édifice séculaire, que nous manque-t-il pour en bâtir un autre ? Des matériaux ? nous en avons en abondance, et d'une qualité incontestablement supérieure. La nécessité nous en est d'ailleurs démontrée. Nos institutions, nos mœurs, nos besoins devenus plus grands, indiquent-ils un style nouveau et de plus amples proportions ? Non moins habiles que leurs devanciers, nos architectes modernes, nous en avons la certitude, *opus artificem probat*, n'omettront aucunes des conditions d'à-propos, de durée et d'harmonie pour l'approprier à sa noble et importante destination.

Comment ! mais vous tenez là un langage dont nous avons lieu d'être singulièrement étonnés. Eh quoi ! en serions-nous donc encore à la pose de la première pierre de cet édifice en effet si désirable et si chrétien, après que, sous nos yeux, grâce à la sollicitude de l'Église et à l'empressement des personnes pieuses, tant d'œuvres de charité sont venues prêter, directement ou indirectement, un concours efficace et soutenu aux bureaux de bienfaisance, lesquels, sans

ce concours, seraient débordés et comme en quelque sorte aux abois? — Nous voudrions nous tromper; mais jusqu'ici, et bien que la charité soit plus que jamais à l'ordre du jour des boudoirs et des salons, nous ne voyons pas qu'on soit allé au delà du palliatif. Que ces œuvres ne soient pas des feux de paille, nous aimons à le croire; mais des mesures improvisées, la plupart du temps, sous la pression des circonstances, et dont le manque d'uniformité n'est pas, ainsi que nous le verrons, le seul défaut, peuvent-elles si bien tenir lieu d'une institution qu'on puisse s'en passer? Le remède, où donc serait-il, selon vous? Il est là où, à la suite de terribles luttes, la raison publique l'a enfin déposé; il est entre les mains de l'État, dont il n'eût jamais dû sortir; de l'État, tuteur officiel des grands et des petits, des riches et des pauvres; de l'État qui, seul et à moins de frais que l'on ne pense, peut en prescrire et en féconder l'usage à la satisfaction de tous, sans danger ni crainte pour personne. — Rien de mieux, du moins à votre point de vue; mais laissez-nous continuer.

IV

Des difficultés dont les traditions persistent à entourer la question du paupérisme.

Pourquoi ces retours incessants à des temps déjà loin de nous et que l'on voudrait pouvoir oublier?

Quelle connexion si intime y trouvez-vous donc avec l'affaire du paupérisme actuel, pour vous y arrêter avec une sorte de complaisance? Il s'agit du présent, et vous vous tenez dans le passé; seriez-vous, par hasard, de ces écrivains, libres penseurs de profession, car le train dont vous y allez nous autorise à vous le demander; seriez-vous de ces écrivains qui, peu soucieux de l'Église dont ils ont reçu le baptême, ont pris à tâche de la dénigrer à chaque pas et quand même? — Dieu, dans sa bonté, nous l'avons déjà dit ou fait entendre, Dieu nous en a toujours préservé et nous en préservera toujours. Non, nous ne sommes point de cette école. Parmi tant d'enfants que revendique l'Église, nous sommes de ceux qui, tout à la fois l'œil ouvert et pleins de foi, s'efforcent à la servir, selon qu'elle l'a toujours prescrit et entendu, par l'expansion de la vérité; nous sommes de ceux qui pensent avec Pie VIII, de récente et vénérable mémoire, que le temps est venu d'en appeler à la raison plus souvent qu'autrefois, pour convaincre et diriger les hommes[1]; nous sommes de ceux qui pensent

1. Un jour qu'on présenta à Pie VIII l'abbé Rosmini, jeune prêtre, auteur d'un traité de haute philosophie, le pontife, après avoir exhorté son docte visiteur à continuer ses études, crut devoir le congédier par ces paroles remarquables : « L'Église, dit-il, compte un grand nombre de prédicateurs et de confesseurs, mais elle est pauvre d'écrivains : il lui faut des prêtres savants qui prennent le monde par la science et la logique. Entrez, ou plutôt persévérez dans cette voie. Dans le siècle où nous vivons, c'est en s'adressant à la raison qu'on peut espérer de convaincre et de diriger les hommes. »

qu'il est des inconvénients au silence, quand il importe de parler pour servir ses croyances et ses amis; ou bien encore de ceux qui n'hésitent pas, lorsque la nécessité leur en est démontrée, à aller moissonner dans le passé pour alimenter le présent. Que si le sujet nous a amené bien malgré nous à remuer des cendres éminemment respectables; que si ces considérations sont empreintes d'une certaine franchise, c'est qu'on entreprendrait vainement de guérir une plaie, alors surtout qu'elle date de loin, sans y porter profondément la sonde. Et le paupérisme, à coup sûr, n'est pas de celles qu'on puisse traiter victorieusement à première vue, fussent les pauvres plus dociles et plus résignés que ne le sont ceux de nos jours. *Hic labor est.* Ainsi que le prouvent tant d'essais demeurés infructueux, ne serait-ce pas se condamner à tourner éternellement autour d'une solution devenue pressante et que la société réclame de tous ses vœux, si l'on ne s'armait, pour pénétrer résolûment dans le vif de la question, des moindres données apportées par le temps ou suggérées par la réflexion; si, avant d'entreprendre de préciser ce qu'il faut faire, on ne savait au préalable ce que l'on faisait à d'autres époques?

Parce que nous aurons emprunté discrètement et comme à la dérobée le flambeau de l'histoire, pour élucider cette question ardue et conduire le lecteur au point d'où il nous importe de la lui faire envisager, nous serions-nous préparé le regret d'avoir mis en

suspicion la pureté de nos intentions? Nous ne saurions avoir cette crainte; et pourtant, sur un terrain aussi diversement exploré que celui des faits, il faut bien s'attendre et nous nous attendons à rencontrer des contradicteurs. Il en sera qui pourront nous dire : « Que ne vous êtes-vous épargné la peine d'évoquer le passé? Que n'êtes-vous allé droit au but, en vous bornant à nous donner votre solution? Il n'était pas besoin de tant d'investigations et de commentaires pour nous en faire apprécier l'utilité pratique. » A ceux-là nous répondrons qu'il eût mieux valu nous abstenir d'écrire que d'adhérer à leur conseil; car en la présentant, ainsi qu'ils le voudraient, dépourvue des raisons propres à en faire ressortir l'à-propos, cette solution eût perdu, par là même et sans que nous fussions fondé à nous en plaindre, tous ses droits à un examen sérieux. Aux yeux de ceux qu'il nous importe le plus de convaincre, elle n'était plus qu'une fantaisie née du besoin de faire quelque chose, et bonne, par conséquent, à prendre rang parmi les utopies. Il y aurait eu, nous le savons, plus de discrétion de notre part à être moins explicite; mais comment espérer d'être admis à présenter et à faire prévaloir une mesure aussi radicale que l'introduction d'un mode nouveau de l'administration de l'assistance, sans avoir démontré d'abord, et de façon à détruire tous les doutes, que l'ancien avait fait son temps et ne pouvait plus être pratiqué sans inconvénient? Et comment y parvenir sans user plus

ou moins du droit acquis au présent de citer le passé à son tribunal? Docile autant qu'on puisse l'être à accepter les faits accomplis, nous n'avons point d'opinion à formuler sur la destruction, opérée sans nous et avant nous, de l'antique édifice de l'assistance; mais ayant entrepris d'en bâtir un autre à sa place, force nous est de commencer par en déblayer les ruines avec tout le respect qu'elles imposent. On répète journellement et l'on admet sans réclamation qu'*il est infiniment plus facile de démolir que de bâtir*. Nous serions tenté de croire cependant, au milieu de tant de difficultés que présente pour nous cette besogne d'aplanissement préalable, qu'il est des cas où les proverbes, nonobstant l'infaillibilité qu'on leur attribue, finissent par avoir réellement tort. Ainsi prévenus des difficultés qui nous attendent, nos lecteurs s'expliqueront mieux et nous pardonneront plus volontiers la fréquence de nos retours sur le terrain où gît abattu cet ancien édifice.

CHAPITRE V.

SUITE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME. — PÉRIODE DU MOYEN AGE.

I

Comment le pouvoir civil se trouvait autrefois dispensé d'intervenir officiellement dans l'administration de l'assistance.

Il nous est arrivé de dire tout d'abord que les gouvernements, et principalement ceux où le catholicisme est demeuré la religion dominante, n'avaient jamais rempli qu'éventuellement et d'une manière imparfaite leur mandat de tuteurs envers les pauvres. Si nouvelle et si hardie que semble cette proposition, elle n'est rien moins cependant qu'une témérité paradoxale. Apportons-en la preuve, que du reste nos lecteurs ont déjà pressentie.

Nous avons vu l'Église entrer de bonne heure dans le domaine du temporel par les portes de la charité, s'y fixer et s'y mettre au large, même plus qu'il n'était besoin pour assister les pauvres. Du moment où elle commença à devenir riche, elle se fit et ne pouvait manquer de se faire la dispensatrice officielle des au-

mônes et de tous les secours quelconques à l'adresse du malheur. Les palais des pontifes, les abbayes, les presbytères et tous les établissements religieux devinrent, en effet, comme autant de sources intarissables d'où jaillissaient en abondance les eaux de la charité; et, par une émulation qu'entretenaient le point d'honneur, les traditions et plus encore le sentiment religieux passé dans les mœurs et gravé dans les cœurs, les barons d'abord, et les seigneurs après eux, s'empressèrent toujours et comme à l'envi de pourvoir, ceux-là aux besoins de leurs serfs, ceux-ci aux besoins de leurs paysans.

A un état social déjà si propre à conjurer les effets du paupérisme, il faut ajouter, comme autant de sources accessoires d'assistance, les terrains communaux, les affouages et toutes les tolérances quelconques notamment dans les forêts, sur lesquelles l'État et les autres grands propriétaires s'accordaient à fermer les yeux.

On ne savait pas organiser le travail ni interroger le sol avec la même habileté qu'aujourd'hui, c'est vrai; mais on ne le quittait guère, ce sol, pour courir après un bien-être et des satisfactions jusqu'alors ignorés. On se contentait des produits du pays natal : car le luxe et la sensualité n'avaient pas encore appris aux classes inférieures à mettre à contribution les régions lointaines pour satisfaire leurs appétits. En somme, le paupérisme était moins grand que de nos jours, et d'autant plus facile à combattre qu'il était

moins indocile et plus dispersé. Aussi fut-il toujours neutralisé rien qu'à l'aide des châteaux et des abbayes, et sans que les rois eussent à intervenir autrement que par leurs aumônes personnelles, qui n'atteignirent jamais les proportions d'une affaire d'État.

Ceci explique, sans qu'il soit besoin de plus amples détails, comment, parmi ceux des pays catholiques où le clergé a conservé ses biens, et les grandes familles leurs fiefs, les gouvernements ont pu se dispenser d'ajouter au budget général des services publics un budget particulier pour les pauvres; et comment encore, dans les États protestants et nonobstant la conservation, par le droit d'aînesse, des grandes propriétés, on en est venu de bonne heure à des mesures gouvernementales et permanentes en faveur des pauvres. L'Angleterre, dont la prévoyance et l'opiniâtreté créatrice ont servi plus d'une fois de stimulant et d'exemple aux autres pays; l'Angleterre, en présence d'un accroissement rapide de population et d'un paupérisme dont le poids et la turbulence ont suivi chez elle, comme ils le suivront partout ailleurs, le développement de la prospérité par l'industrie et le commerce, mais surtout par l'industrie; l'Angleterre a reconnu et admis déjà depuis longtemps, comme une nécessité, un budget de ce genre. Nous ne faisons ici ni l'apologie, ni la critique de la *taxe* des pauvres; nous constatons un fait. Au surplus, et encore que nous n'ayons pas un intérêt réel à examiner

un mode d'assistance adopté par nos voisins à la suite et par l'effet d'une révolution religieuse dont Dieu nous a préservés et nous préservera toujours, l'idée nous vient pourtant d'en dire un mot en passant, comme par mesure de précaution, afin de ne pas laisser traduire notre silence en une sanction que nous n'accordons pas, ou que nous n'accordons qu'à certains égards, à cette institution de charité.

II

Du paupérisme et de la *taxe* des pauvres en Angleterre.

Assister et *moraliser les pauvres* : voilà évidemment les deux buts à atteindre en même temps, pour satisfaire à la question posée par le paupérisme. Eh bien! avec un chiffre qui, de modéré dans le principe, s'est élevé progressivement jusqu'à deux cents millions par année, la taxe des pauvres n'atteint qu'imparfaitement le premier de ces buts. Elle l'atteint si peu qu'il a fallu recourir aux *maisons de travail*, triste refuge où se consume aussi promptement que possible, sans que la société en soit émue, l'existence étiolée d'êtres repoussés de son sein. Le second de ces buts, pour lequel il faudrait le concours actif, permanent, sévère même de l'administration et de l'Église, a toujours été manqué. Le paupérisme, un instant contenu, a submergé ses digues en présence d'une pros-

périté dont l'empressement à le satisfaire a encouragé son audace et ses entreprises. Et quel sera le terme de ses progrès? La ruine du pays, si Dieu n'y met la main. On a dit que la taxe avait sauvegardé l'Angleterre des révolutions qui agitent depuis tout à l'heure un siècle le continent européen. Pour être à peu près certaine, cette opinion n'infirme pas ce que nous venons de dire; mais elle prouve du moins que cette institution a son bon côté, et qu'il n'a manqué peut-être qu'une plus grande prudence et une plus grande fermeté pour en faire sortir un meilleur résultat. Quelle autre mesure, en effet, pouvait-on prendre quand, par son exaltation sur les ruines éparses du catholicisme, la réforme eut tari les anciennes sources d'aumônes?

En France et dans les autres pays catholiques, on reproche quelquefois à l'institution de la taxe des pauvres son origine protestante. On conviendra qu'il n'y aurait pas là un motif sérieux pour en maudire l'idée, si, plus efficace et mieux appliquée, elle devait conduire à de bons résultats. Ce ne serait pas la première fois que, sur le continent, on aurait perfectionné des inventions ou des institutions d'origine anglaise. Et tout récemment, n'est-ce pas à l'exemple de nos voisins d'outre-mer et à la grande satisfaction de la morale, que nous avons fait de Cayenne le Botany-Bay de nos condamnés pour crimes?

Indépendamment de son impuissance à subvenir à tous les besoins, la taxe anglaise, rien que par sa na-

ture d'impôt spécial avec désignation préalable d'emploi, nous semble comporter un autre genre d'imperfection. Vous voulez non-seulement secourir les pauvres, mais vous voulez aussi les moraliser, c'est-à-dire leur inculquer de meilleurs sentiments et, entre autres, le sentiment de leur dignité d'homme et de citoyen; c'est-à-dire encore que vous voulez les approcher autant que possible, et selon que le prescrivent l'Évangile et la morale, du niveau de leurs concitoyens plus favorisés. Or, de ces deux buts, la taxe ne vous conduit au premier qu'en vous faisant manquer le second. En effet, pour parvenir à procurer le nécessaire aux pauvres, et encore n'y parvenez-vous qu'à demi, que faites-vous? Vous entretenez de fait la mendicité, vous gouvernement, en allant en leur lieu et place frapper à la porte des riches. Nos voisins d'outre-mer penseraient-ils donc que leur armée ou leur marine s'accommoderait d'un impôt *ad hoc et propter hoc*, pour son entretien, ainsi que c'était l'usage pour les milices féodales ou les gendarmes de Charles VII? Nous ne saurions le croire; mais toujours est-il que, en France, l'armée et la marine s'en trouveraient humiliées. Il est des cas où les catégories tuent le principe, énervent la morale et rapetissent l'homme. Puis, en ce qui regarde le gouvernement, n'aurait-il pas à attendre plus de reconnaissance de la part des pauvres, en tirant leur nécessaire de sa propre caisse au lieu de le demander à la bourse de chacun? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'en faisant

des pauvres une classe de gens à part et à la merci de tous, on les tient de fait à l'index du reste de la société? Et c'est dans un pays chrétien et éminemment éclairé que les membres de Jésus-Christ sont traités sans plus de ménagement!

Il est du reste, dans le Royaume-Uni, des obstacles à l'application de la taxe qu'on ne trouverait pas en France dans l'introduction d'un budget des pauvres. Outre que, chez nos voisins, le mécanisme administratif est loin d'être aussi régulier que chez nous, on y rencontre non-seulement une législation différente dans chacun des trois royaumes, mais encore des *Us* et coutumes différents dans chacune des provinces dont ils se composent. Évidemment ce manque d'uniformité doit apporter des complications, des difficultés et même des erreurs dans la confection des listes, l'assiette et la répartition de la taxe.

Nous avons vu dans le développement de l'industrie et du commerce, mais surtout de l'industrie, une des causes de l'extension du paupérisme dans les sociétés modernes. Cette cause, en quelque sorte inconnue autrefois, se rattache à l'agglomération dont ne peuvent se passer, pour vivre et prospérer, ces deux sources de la fortune publique. En effet, quelles que soient les précautions que l'on puisse prendre, les agglomérations, surtout lorsqu'elles sont formées de certains éléments, ne sont-elles pas comme autant d'écoles où sont enseignés et pratiqués avec un déplorable succès, tous les genres de désordres, de gas-

pillage et d'abus, y compris, outre celui de l'argent, ceux de l'esprit et du corps? Que peut-il sortir d'un pareil foyer, lorsqu'il est incessamment entretenu par le souffle délétère du sans-souci, si ce n'est la misère à tous les degrés et sous toutes les formes?

En dehors des ateliers et à un point de vue plus général, l'industrie et le commerce agissent de concert et non moins puissamment pour accroître le paupérisme. Leur développement, en effet, en déterminant une circulation plus grande du numéraire ou du papier qui le représente, tend à augmenter sans cesse, ainsi qu'il est arrivé en Angleterre et aux États-Unis, le prix des loyers et la valeur de toute chose. Or, comme il est beaucoup de professions dont les revenus ou bénéfices ne suivent pas la prospérité publique dans son allure progressive, il en résulte pour cette classe une gêne universelle, et, pour beaucoup de ceux qui la composent, une pauvreté réelle.

Ceci explique, non moins péremptoirement que le dévouement d'ailleurs si respectable des moines, comment, dans certains pays dépourvus de grandes fabriques, tels que l'Espagne et l'Italie, la proportion des pauvres, mais aussi celle des gens à l'aise, est remarquablement moindre que dans les pays industriels.

L'agriculture, cette autre et première source de la prospérité d'un pays, l'agriculture agit bien différemment sur la vie de ceux que leur bonne fortune ap-

pelle à s'y adonner. En les tenant à l'air libre et dispersés par petits groupes, elle les sauvegarde des mauvaises influences et des occasions de dépense qui, bien que multipliées partout aujourd'hui, sont loin néanmoins de l'être autant à la campagne qu'à la ville. Ajoutez que la vie frugale des champs, en apprenant à se contenter de peu et à épargner beaucoup, est, à l'encontre des ateliers, une école d'économie pratique des plus propres à repousser le paupérisme.

Le tableau quelque peu patriarcal que nous tracions il y a un moment du paupérisme ancien comporte des ombres en plus d'un point. On se tromperait beaucoup, en effet, en prenant pour l'âge d'or des classes inférieures une période de profonde ignorance en moyens de production, et pendant laquelle succédèrent aux hideuses et continuelles boucheries féodales, les guerres fratricides et non moins hideuses, dont la religion fut le prétexte et l'ambition des grands la cause réelle.

Évidemment, c'est à la société tout entière, par l'organe de ses mandataires, et non à une partie de cette société, ecclésiastique ou laïque, à pourvoir aux besoins de ceux qui souffrent. Mais la tutelle des gouvernements, nous l'avons déjà dit, ne saurait avoir pour effet ni d'exclure, ni de paralyser cette autre tutelle d'un degré inférieur appelée à exercer la charité privée. Que celle-ci, au surplus, se rassure : si efficace et si empressée que puisse être

l'intervention de l'État, elle n'atteindra jamais qu'une partie des misères à secourir, et nous dirons plus loin lesquelles. Dans ce champ devenu plus vaste et plus épineux que jamais du paupérisme, il y a place au travail pour tous, pour le maître et pour le serviteur, pour l'Église et pour l'État.

Assurément, c'est à l'Église, toute la première, à donner l'impulsion, dans l'intérêt des pauvres, à l'une et à l'autre de ces deux tutelles. Il ne faut pas qu'elle circonscrive à la charité privée ses exhortations et ses conseils; il faut qu'elle les fasse entendre et accepter jusque dans les plus hautes régions du pouvoir; il faut, en un mot, qu'elle rappelle sans cesse, et non moins au gouvernement qu'aux particuliers, leurs obligations respectives envers les pauvres; elle se ferait illusion et n'atteindrait pas le but, en ce qui regarde le gouvernement, si elle ne voyait dans les circonstances actuelles rien de plus impérieux que dans le passé. La charité privée ne peut plus suffire à l'œuvre. Se le dissimuler serait un malheur. Parce que les événements ont appelé la protestante Angleterre à reconnaître la première cette vérité, et la première aussi à en accepter les conséquences, en serions-nous à la contester après que chez nous, comme chez elle, la Révolution est venue la proclamer d'autorité et de manière à écarter de la réorganisation devenue indispensable de l'assistance, tous les genres de méprises?

CHAPITRE VI.

PÉRIODE DE LOUIS XIV A LA RÉVOLUTION.

I

Saint Vincent de Paul. — Institution des Sœurs de charité.

On l'a dit et on le répète chaque jour : autre temps, autres mœurs. Reconnaissons donc qu'il est besoin de mesures nouvelles pour féconder, moraliser et pacifier des temps nouveaux. « Et que sont-ils donc vos temps nouveaux, sinon le désordre et l'anarchie? » diront peut-être quelques-uns de nos lecteurs. Les temps nouveaux, quels qu'ils soient, mauvais ou bons, malheureux ou prospères, sont la conséquence des temps anciens; ils sont l'œuvre de *la force des choses*. Or, qu'est-ce à dire *la force des choses?* Pour nous, ce n'est rien de moins que la volonté de Dieu même, proclamée par les événements dans un langage souvent effrayant pour les peuples, mais qui ne laisse de place au doute que pour ceux qui veulent en avoir; et, en effet, sans remonter bien haut

dans les âges, qui ne verrait le doigt de Dieu dans ce grand remaniement des choses de ce monde auquel nous assistons depuis tout à l'heure un siècle, avec des émotions souvent si différentes ?

Le paupérisme ne connaît pas de temps; mais il demande à être combattu selon le temps, les lieux, les circonstances, et selon que se manifeste son intensité. Nous avons indiqué sommairement les moyens à l'aide desquels on s'efforça d'en neutraliser les effets pendant tout le cours du moyen âge et jusqu'à la chute du régime féodal. S'ils ne furent pas toujours suffisants pour atteindre un but aussi désirable, du moins ne commencèrent-ils à perdre quelque chose de leur efficacité qu'à partir de l'époque, si humiliante pour nous, de l'avénement du règne des courtisans.

Entre Louis XI, qui entreprit la destruction du système féodal, et Richelieu, qui l'accomplit, les guerres d'Italie d'abord, et plus tard les guerres civiles, religieuses ou politiques, causèrent des malheurs dont les châteaux n'eurent pas moins à souffrir que les chaumières. Déjà depuis longtemps, la noblesse se trouvait sous le poids d'embarras financiers, lorsque Louis XIV, pour s'assurer de la fidélité toujours chancelante des seigneurs, et les plier sans retour à l'obéissance, leur fit un devoir de fréquenter la cour et d'y vivre même une partie de l'année. Bien que d'une bonne politique, cette mesure ajouta à la gêne de tous et détermina la ruine d'un grand

nombre. La guerre, à cette époque, se joignit au luxe et au désir de paraître avec tant d'énergie et de constance, que tout le monde, y compris le roi, se trouvait pauvre, lorsque Dieu, pour enseigner les hommes par les événements, vint ouvrir le XVIIIe siècle et clore presque en même temps le règne glorieux de Louis XIV, dit le Grand. Que devinrent les pauvres proprement dits, les pauvres par droit d'origine, au milieu de ce gaspillage de la fortune publique et des fortunes privées ? Une bonne partie des aumônes qu'on leur avait distribuées jusqu'alors à la porte des châteaux, fut détournée de sa destination séculaire pour alimenter des folies ou préparer le succès d'une intrigue. On conçoit combien durent être grandes, pour les classes inférieures, les privations que leur apporta cette révolution dans les mœurs. Bien qu'ouvertes à la spéculation, déjà depuis plus d'un siècle, les colonies ne recevaient pas encore, comme de nos jours, le trop plein des métropoles. On y eût donc vainement recouru pour entretenir les ressources au niveau des besoins; puis l'émigration n'était pas dans les tendances sociales.

Le clergé, comme à toutes les autres époques de détresse, intervint avec un redoublement de zèle pour conjurer le paupérisme et adoucir les autres maux. Dieu, dès le commencement de cette période, lui envoya pour auxiliaire un courageux ouvrier de la charité. C'est alors qu'il suscita, entre autres instruments de sa miséricorde, l'immortel Vincent de Paul, que

son dévouement ingénieux et persévérant a placé en tête des bienfaiteurs de l'humanité, et que l'Église honore comme l'une des plus grandes gloires du christianisme. Jamais aucun serviteur de Dieu n'apparut plus à point et n'eut autant que cet ange des consolations sa raison d'apparaître. Combattre les misères de son temps ne suffit pas à son zèle; il lui fallait encore préparer, pour les maux à naître, par l'institution des sœurs de Charité, un remède d'une inexprimable douceur, et dont l'efficacité, longuement éprouvée par les populations, n'a jamais été aussi appréciée que de nos jours. Qui le croirait pourtant, si l'on ne savait d'ailleurs quelle pression tyrannique exerce parfois l'égoïsme sur les cœurs et même sur ceux des rois. Qui le croirait, Vincent, aussi pauvre que les pauvres qu'il secourait, n'eut à sa disposition, pendant les dix premières années [1], que 1400 livres pour subvenir aux frais d'une institution dont Dieu seul avait pu lui suggérer la pensée; et c'était au milieu de Paris, à la porte du roi très-chrétien et sous l'administration d'un cardinal-ministre que se rencontrait tant d'indifférence pour une si grande œuvre! Cependant, à force d'instances, la munificence royale finit par se laisser toucher : elle assigna à saint Vincent 12 000 livres à titre d'aumône sur les cinq fermes générales. Qu'on nous pardonne de le dire : quelle pauvre munificence ! Et c'était ce même

1. Capefigue, *Histoire de saint Vincent de Paul*, page 70.

Louis XIV qui, plus tard, prodiguait à flots les revenus de la France pour construire Versailles et y donner des fêtes à ses maîtresses ! Mais honni soit qui mal en penserait! car les amours des demi-dieux de l'olympe monarchique avaient alors un charme et une majesté qui les rendent inabordables à la médisance.

Mais il s'agit ici du grand saint et non du grand roi, ne l'oublions pas : il s'agit de celle de ces deux grandes figures que l'avenir ne rapetissera pas, et non de celle qu'il pourrait fort bien ne pas grandir; il s'agit de celui qui, n'ayant rien, trouva le secret de doter tous les genres de misères, et non de celui qui, regorgeant de tout, ne sut doter personne et appauvrit tout le monde; de celui qui, n'ayant pour auxiliaires que son zèle, ses vertus et sa foi, réussit à fonder d'impérissables établissements, et non de celui que ses goûts et ses mœurs imprégnés de mythologie, entraînèrent à sacrifier si souvent l'utile à l'agréable et le devoir au plaisir. Qu'on nous dise, en effet, si, aux yeux de la religion que Dieu nous a révélée et de la raison publique qu'il nous a faite, les hôpitaux des Enfants-Trouvés, de Bicêtre, de la Salpêtrière, de la Pitié, pour ne parler que de Paris, n'ont pas un autre mérite que tous les marbres et tous les châteaux, grands et petits, accumulés sur le sol ou autour de Versailles, à la même époque, et que ne rachètent qu'à demi l'hôtel des Invalides et le palais de l'Institut?

Nous en demandons bien pardon à nos amis les habitués du Parc, ainsi qu'aux autres promeneurs accourus de province ou venus de l'étranger; mais il ne suffisait pas à Louis le Grand d'entasser des merveilles sur des merveilles, si intéressantes qu'elles soient d'ailleurs au point de vue de l'art et de la curiosité, pour l'emporter sur le petit Vincent au tribunal de la postérité. Que ce soit là un de ces jugements destinés à être froidement accueillis, nous n'y verrions rien de surprenant; mais qu'y faire? Est-ce notre faute, si le dix-neuvième siècle n'entend déjà plus les choses comme les entendait le dix-septième? Est-ce notre faute, à nous, si une humble requête en faveur des pauvres n'est pas une épître en vers à la gloire de Louis XIV? Est-ce encore notre faute si la poésie de son temps, de forme et d'allure d'ailleurs si gracieuses, a transmis à la prose du nôtre le soin de la commenter?

De plus grands détails sur la vie et les œuvres de saint Vincent de Paul sortiraient de notre cadre et dépasseraient la portée de notre érudition. Bornons-nous à ajouter, ce que du reste personne n'ignore, qu'il fonda, dans l'intérêt de la propagation de l'Évangile et de l'affermissement de la foi, la *congrégation des Lazaristes*, cette légion de vaillants apôtres que n'arrêtent ni fatigues ni dangers, et qui, de notre temps comme du sien, vont partout confirmer ou porter la Bonne Nouvelle.

II

La guerre et le paupérisme.

Pendant une grande partie du long règne de Louis XIV, des travaux de tout genre, les uns d'une utilité certaine, les autres d'une utilité douteuse, et jusqu'à la *guerre* elle-même, contribuèrent à retenir le paupérisme dans les bornes ordinaires, ou du moins à en dissimuler le progrès.

Citer la guerre comme pouvant être un obstacle à l'accroissement du paupérisme, c'est prendre l'engagement de fournir à ce sujet quelques explications : car cette proposition n'est pas de celles, et tant s'en faut, dont l'évidence soit établie pour tout le monde, et elle ne saurait l'être d'ailleurs que dans certains cas exceptionnels.

Que la guerre, quel qu'en soit le genre, obère le trésor et cause de la gêne aux classes supérieures, rien n'est plus certain. Qu'elle ait pour effet d'accroître le paupérisme, cela n'est que trop fréquent; mais pourtant elle peut aussi, selon sa nature, produire un effet contraire : se fait-elle au delà ou en deçà des frontières ? est-elle extérieure ou intérieure ? Pour peu qu'elle se prolonge, elle exerce sur le paupérisme, dans l'un et dans l'autre cas, des influences opposées et souvent très-sensibles. Quelle qu'elle soit,

la guerre, comme la peste, comme tous les fléaux qui s'attaquent à la vie des hommes, moissonne de préférence, ainsi Dieu l'a voulu et chacun le sait, parmi les classes inférieures. La conséquence de ce premier effet est de diminuer le chiffre des mariages dans ces classes d'ordinaire si fécondes. Or, elle fut si longue et si meurtrière au temps de Louis XIV, qu'elle les empêcha par centaines de milliers. Et remarquez, dans l'intérêt de notre assertion, que, même au plus fort de nos revers, le pays, par des causes que nous n'avons pas à rechercher ici, fut toujours préservé de l'invasion, si ce n'est sur quelques points des frontières.

Mais, en diminuant le nombre des pauvres, la guerre, comme par compensation, ne diminue-t-elle pas aussi l'abondance des ressources? Tant qu'elle se fait au delà des frontières, bien qu'elle mette dans un état de souffrance le commerce et l'industrie, elle ne diminue pas sensiblement la production des denrées de première nécessité; car les femmes vont aux champs prendre la place des hommes appelés au service. Ce n'est que du moment où le sol national en devient le théâtre, que l'appauvrissement pour tous suit le progrès de l'invasion. Les guerres qu'allume au sein d'une société le fanatisme politique ou religieux, et souvent tous les deux à la fois; ces guerres fratricides où, des deux côtés, les combattants marchent armés de la torche et du glaive, sont la dernière expression et le *nec plus ultra* de tous

les genres de misères. Elles constituent, pour tous, un état de paupérisme qui souvent se prolonge bien au delà de leur durée.

III

Suite de la période comprise entre Louis XIV et la Révolution.

La guerre que soutint Louis XIV, sur la fin de son règne, à l'effet de placer sur le trône d'Espagne le second de ses petits-fils, fut une période féconde en calamités publiques et en misères privées. Sans l'attachement de la noblesse, qui poussa le dévouement jusqu'à envoyer sa vaisselle à la Monnaie; sans la résignation des classes inférieures, contenues plus encore peut-être par la puissance des traditions, que par l'influence de sentiments plus élevés; sans le concours, en un mot, de toutes les classes apporté généreusement à l'administration, la France, pressée aux frontières par un ennemi victorieux et rongée au dedans par un paupérisme qu'avaient développé les mœurs et qu'entretenaient les circonstances, pouvait entrer dans ces convulsions qui présagent la fin des empires. Astre d'un moment, comme tous les astres de notre région sublunaire, ce soleil que, dans des temps de conquêtes, le roi s'était donné pour emblème, ne projetait plus que des rayons incertains et décolorés.

En remportant la victoire de Denain, Villars conjura le danger venant du dehors : au dedans, le clergé moins éprouvé que la noblesse par les événements, entra, avec son dévouement ordinaire, dans le combat contre le paupérisme, son inévitable adversaire. Et cette fois encore, ses aumônes et son zèle empressé suffirent à en arrêter le progrès. Dans une crise où la monarchie elle-même se trouvait mise en question, l'on conçoit que le gouvernement, préoccupé du soin de sa conservation, et n'ayant que des caisses vides, laissât comme d'usage à l'Église le soin d'exercer en son lieu et place sa tutelle envers les indigents.

Ce serait, au surplus, se montrer parfaitement ignorant des préjugés et des mœurs du temps, que de croire qu'il dépendait du roi d'arrêter des mesures permanentes et de rendre des ordonnances en faveur des pauvres. La pensée lui en serait venue, que l'état des finances et l'imperfection du mécanisme administratif en eussent rendu l'application difficile et l'effet illusoire. Il eût fallu, pour cela, devancer son époque, et, à part quelques esprits de la trempe de Catinat et de Vauban, que l'on ne consultait que le moins possible, l'on ne trouvait guère de progressistes à la cour du grand roi. Il y a plus : en amoindrissant de fait aux yeux de l'opinion, fort éveillée dès lors, le motif sur lequel s'était fondée l'Église pour acquérir, accroître et posséder son temporel, une nouveauté de cette portée n'eût pas obtenu faci-

lement ses lettres de naturalisation. Elle serait entrée dans l'esprit de Louis XIV que Mme de Maintenon, qu'il appelait *sa solidité*, l'eût repoussée avec non moins d'indignation que l'hérésie elle-même.

Sous la régence et pendant tout le règne de Louis XV, les mœurs, abandonnées à l'orgie et au gaspillage, ne laissèrent de place à des pensées sérieuses qu'en dehors de la cour, et dans quelques esprits d'élite seulement. Le clergé, bien qu'atteint du mal universel, dans la personne de quelques-uns de ses membres haut placés, n'en continua pas moins à se tenir debout et en première ligne pour combattre le paupérisme.

La tâche devenait de plus en plus difficile; car quoique toujours inoffensif, il prenait une extension qu'il n'avait encore dépassée que dans les temps de crise. L'Église, grâce à l'abondance de ses ressources, qu'aucun événement jusque-là n'avait amoindries; grâce aux renforts qu'elle tirait régulièrement des biens de main-morte et des prébendes de tous genres; grâce enfin aux aumônes privées dont les désordres et la frivolité du siècle n'arrêtèrent jamais le cours, l'Église, cette fois encore, pourvut à l'assistance des pauvres.

On touchait à l'époque où notre vieille société allait atteindre, courbée et défaillante sous le poids des abus et du désordre des mœurs, le terme où l'attendait la Révolution pour lui montrer de plus vastes

horizons et lui frayer la voie à des destinées nouvelles, à travers les ruines d'institutions qui, déjà depuis longtemps, ne répondaient pas à ses aspirations.

IV

Résumé suivi de quelques réflexions.

Ce coup d'œil rétrospectif, si rapide qu'il soit, suffit, ce nous semble, pour rappeler ou pour établir les points suivants :

1° Que sous le régime féodal, et malgré des guerres civiles incessantes et barbares, le paupérisme ne fut jamais, les temps de famine exceptés, une cause d'embarras et de souci pour le pouvoir civil;

2° Qu'il commença à prendre, à la chute de ce régime, et du fait de la révolution qui s'opéra dans les mœurs et dans les croyances religieuses, une extension graduelle et non interrompue, facile à observer dès le temps de Louis XIV ;

3° Que les moyens de le combattre, bien que variables dans leur application selon les temps et les lieux, demeurèrent au fond constamment les mêmes pendant toute la durée du régime auquel a mis fin la Révolution ;

4° Que tous ces moyens, à part certains biens de mainmorte affectés spécialement au soulagement

des pauvres, reposaient sur la charité privée dont l'Église, par l'exemple et par la parole, réussit toujours à proportionner l'efficacité aux besoins;

5° Que les rois, par une confusion regrettable introduite dans les droits et les devoirs à partir de Constantin, n'avaient à intervenir, de même que les barons et les simples sujets, dans l'affaire du paupérisme, que par des aumônes privées.

On conçoit qu'il ne pouvait en être autrement pendant l'anarchie féodale; mais du moment où le pouvoir eut acquis l'autorité nécessaire pour exercer pleinement et sans opposition son mandat dans toute l'étendue du royaume; où un système régulier de finances, d'administration et de police eut été établi; où le gouvernement, en un mot, eut été réellement constitué et centralisé, il lui devenait possible, assurément, si telle eût été sa volonté, de reprendre et de manifester par quelque mesure digne de son omnipotence, sa tutelle envers les pauvres. Entre Charlemagne et Louis XIV, les rois n'auraient pu l'entreprendre; et si ce dernier ne l'entreprit pas, c'est qu'une réforme de ce genre ne pouvait être que l'œuvre ultérieure du temps et d'une pression plus vive du paupérisme sur le corps social. Les rois de cette période sont d'autant plus excusables, aux yeux de l'histoire, de n'avoir pas pris l'initiative de quelque grande mesure gouvernementale propre à régulariser l'assistance publique que, même aujourd'hui

et malgré des faits d'une éloquence malheureusement trop grave, on est encore à s'édifier sur l'opportunité d'une pareille mesure. Ce n'est pas chose facile, au surplus, et alors même qu'on en comprend la nécessité, que de rompre avec de vieilles habitudes, ou de démolir, pour la refaire, l'œuvre du temps. Et s'il s'agit, ainsi que nous avons à le proposer, de substituer jusqu'à un certain point l'action du gouvernement à celle de l'Église dans l'affaire du paupérisme, l'on se trouve comme en suspens entre la crainte d'amoindrir l'influence de celle-ci et le besoin de donner cours à des convictions que l'on regarde comme utiles à propager : c'est le cas où nous sommes, et pourtant nous ne désespérons pas d'en sortir sans nous heurter contre l'écueil que nous signalons. Oh! oui! nos convictions sont fortes, d'autant plus fortes que par le temps actuel, et en présence d'un paupérisme toujours grandissant, elles ne sauraient être que l'expression de l'opinion, d'ailleurs fort inoffensive, de la société tout entière. Il y a *quelque chose* à faire, tout le monde le sent et tout le monde en convient. Or, ce *quelque chose* ne saurait être véritablement efficace, qu'autant qu'il donnera, avec une satisfaction entière à la justice et à la morale, des garanties de repos et de sécurité à tous, gouvernement et Église, riches et pauvres.

Ceux de nos lecteurs dont nous avons l'honneur d'être connu, admettront volontiers qu'il nous a fallu

faire violence à nos sentiments pour remonter jusqu'à ces temps où, par une extension regrettable de sa mission, l'Église se chargea d'exonérer les rois de leur tutelle envers les pauvres. Ce n'est pas nous, assurément, qui viendrons grossir le contingent des reproches qui lui ont été adressés à cette occasion. Ils auraient été moins acerbes, ces reproches, si leurs auteurs avaient daigné tenir un compte plus éclairé ou plus loyal des circonstances au milieu desquelles fut consommé cet empiétement. Il est beaucoup de faits dont les événements ont révélé, pour notre enseignement, les inconvénients et l'irrégularité qui demandent à être appréciés avec autant d'indulgence que de circonspection. L'Église, pendant cette période demi-barbare, était, au double point de vue du spirituel et du temporel, la seule lumière au milieu des ténèbres; à elle, par conséquent, la responsabilité, disent ses critiques. Cela n'est vrai que d'une manière relative; car placée au milieu des populations, elle ne pouvait se soustraire complétement à la fascination qui les environnait. Quoi qu'il en soit, le trouble apporté par cet empiétement dans la pondération des pouvoirs devait avoir un jour, et non moins pour l'un que pour l'autre, pour celui qui l'entretint comme pour celui qui le toléra, les conséquences les plus funestes; mais encore n'en eut-il jamais de sérieuses pour les pauvres. Assurément il y eut des temps de détresse où le pain de chaque jour leur fut fourni plus amer et en moindre abondance que dans

les temps ordinaires ; mais l'Église et les châteaux ne leur firent défaut que lorsqu'ils eurent eux-mêmes tout perdu au milieu du naufrage universel de nos vieilles institutions.

CHAPITRE VII.

SUITE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME. — PÉRIODE CONTEMPORAINE.

I

Influence de la Révolution sur le paupérisme.

Un jour vint, en effet, où toutes ces sources d'assistance et d'aumône se trouvèrent, de force majeure, nous ne dirons pas taries, mais dispersées çà et là entre des milliers de propriétaires nouveaux; et, ce jour là, comme par une de ces contradictions dont Dieu s'est réservé le secret, le paupérisme et la prospérité, celui-là d'abord et celle-ci plus tard, devaient s'accroître, se mettre de niveau et marcher, pour ainsi dire, du même pas.

La Révolution accrut le paupérisme et l'accrut subitement; nous tenons à le constater.

Elle l'accrut : 1° En s'appropriant les biens de mainmorte et en dépossédant de leurs domaines les propriétaires des châteaux et des abbayes pour les vendre à vil prix. Passe encore si leurs successeurs,

sur le sol, avaient été doués de l'aptitude et de la volonté nécessaires pour être leurs continuateurs dans les œuvres de charité; mais il n'en était rien : leurs mœurs, leurs précédents, leur existence souvent étroite et peut-être aussi la pauvreté de leurs sentiments étaient des causes suffisantes pour enrayer, chez le plus grand nombre, les élans de la charité. Mais encore est-il à remarquer que les circonstances, dans leur action tumultueuse et désorganisatrice, fournissaient une excuse à l'indifférence dont ils étaient atteints et que partageait plus ou moins avec eux le reste de la société. Au cri partout répété de *sauve qui peut!* la terreur avait semé l'égoïsme dans les cœurs. Au milieu de la consternation universelle, personne, pas même les citoyens les plus vertueux, n'avait la force de songer à d'autres qu'à soi et aux siens.

Le morcellement résultant de la spoliation avait bien pu mettre à l'aise et même enrichir brusquement quelques pauvres; mais il n'en avait pas moins pour effet d'accroître le paupérisme, en amoindrissant la charité : car il ne faut pas attendre d'une multitude de forces diffuses et de directions différentes le même résultat que d'une force unique, fût-elle inférieure de beaucoup à la somme de leurs intensités.

Les anciens propriétaires étaient de grands personnages, ecclésiastiques ou laïques, auxquels la religion, les traditions, le point d'honneur, et jus-

qu'au soin de leur réputation, faisaient de l'aumône un devoir impérieux. De ces mobiles, les uns avaient disparu; les autres, frappés d'inertie, n'agissaient que çà et là sur quelques âmes d'élite, que souvent leur détresse réduisait au regret de ne pouvoir intervenir en faveur des pauvres.

2° A un autre point de vue, la Révolution accrut le paupérisme par un développement jusqu'alors inconnu de la sensualité et du luxe chez les classes inférieures;

3° Par l'invasion désordonnée d'une foule de besoins nouveaux, auxquels les circonstances ne permettaient pas de donner satisfaction;

4° Par l'absence de toute direction efficace dans l'usage des droits nouveaux conférés à des classes peu préparées à en jouir;

5° Par les réquisitions en hommes, en chevaux, en vivres, en objets de toute nature nécessaires à l'entretien de la guerre la plus vaste, la plus meurtrière et la plus désastreuse dont l'histoire ait conservé le souvenir;

6° Par l'interruption à peu près complète des opérations commerciales et des relations internationales;

7° Par la rupture des rapports séculaires de la France avec l'Église, et, comme conséquence de cette rupture, par l'absence des ministres du sacerdoce au milieu des populations demeurées sans culte, sans enseignement, et, par conséquent, sans frein ni direction morale;

8° Par la sortie du pays, au moment de l'émigration, d'une quantité notable du numéraire, et par l'émission, avec cours forcé, d'une avalanche de papier-monnaie, qui acheva de ruiner le crédit;

9° Enfin, la Révolution accrut le paupérisme par une foule d'autres causes, grandes et petites, inséparables d'un bouleversement radical et spontané des institutions et des positions sociales.

Mais arrêtons ici cette énumération : de plus amples détails seraient superflus pour faire ressortir l'influence de la Révolution sur la marche et les progrès du paupérisme. Assurément, on ne voit rien dans tout cela, et tant s'en faut, qui puisse justifier ce que nous avons dit d'abord du développement de la prospérité, parce qu'il ne fut pas immédiat. Après avoir reçu de la Révolution une impulsion momentanément rétrograde, la prospérité publique, par une évolution en sens inverse, exécutée à la faveur de temps meilleurs et pourtant nés de cette même révolution, devait, en regagnant et bien au delà le terrain qu'elle avait perdu d'abord, faire des progrès aussi rapides que ceux du paupérisme. C'est ainsi qu'il nous a été réservé, à nous qui survivons, de les voir marcher de compagnie. A nous donc d'en profiter pour neutraliser, avec discernement et mesure, l'un par l'autre.

C'est en méconnaissant, peut-être à dessein, cette corrélation entre les progrès du paupérisme et de la

prospérité, que des écrivains n'ont pas craint de proclamer que la *Révolution avait été faite contre les pauvres.*

II

Impossibilité pour la Révolution d'acquitter sa dette envers les pauvres. — Bureaux de bienfaisance. — Est-il vrai, comme on le professe quelquefois, que la Révolution ait été faite contre les pauvres?

Non, la Révolution n'a point été faite contre les pauvres; mais il est certain néanmoins qu'elle n'a point acquitté la dette contractée de fait envers eux le jour où elle s'empara des biens d'où ils tiraient l'assistance. Le prix de ces biens, soldé en assignats, ne lui laissait pas la faculté de continuer en leur faveur les œuvres de charité des anciens possesseurs, et, d'un autre côté, chacun sait que la démolition de nos vieilles institutions, non moins désordonnée et aussi soudaine que les grandes convulsions de la nature, n'avait laissé après elle que la banqueroute et des ruines. Le retour à des temps réguliers et propices ne pouvait être l'œuvre improvisée de la volonté des novateurs : autre chose est d'abattre, autre chose de bâtir. Cependant ils ne s'épargnèrent pas à publier des décrets et à prescrire des mesures en vue d'atteindre ce dernier but; mais combien en est-il qui reçurent un commencement d'exécution? Débordés sans cesse par la rapidité des événements et l'exigence

des besoins qui ne cessèrent pas un moment de dépasser les ressources, force leur fut de rapporter ou de modifier, dès le lendemain, ce qu'ils avaient arrêté la veille. Au milieu de ce flux et reflux de décrets, véritable Babel de législation, on découvre pourtant çà et là la reconnaissance de la dette contractée par la Révolution envers les pauvres. On y découvre d'ailleurs aussi, ne fût-ce que dans l'établissement des Bureaux de bienfaisance, l'intention de l'acquitter; mais comment le pouvoir, alors que sur les frontières, depuis le soldat jusqu'au général, les défenseurs de la patrie manquaient de pain et combattaient pieds nus ? Il était réservé aux législateurs de cette époque d'entrevoir beaucoup de bonnes choses, mais d'en réaliser fort peu : le temps de bâtir n'était point arrivé.

Non, encore une fois non, la Révolution n'a point été faite contre les pauvres, ainsi que l'ont audacieusement prétendu les adorateurs quand même de l'ancien régime, en vue d'appeler les classes inférieures, ne fût-ce que par le concours de leur assentiment, à quelque nouvel essai, nous ne dirons pas de restauration intégrale, mais tout au moins partielle de ce régime si cher à leur cœur. Reconnaissons cependant et disons que, dans son impuissance à fonder un système viable et régulier d'administration à la place de celui qu'elle avait détruit, la Révolution a laissé aux gouvernements, ses successeurs, le soin de pourvoir mieux qu'elle n'a pu le faire, à l'assis-

tance des pauvres. Ici, pour nous, l'évidence est telle, que nous n'avons pris la plume que pour la faire ressortir.

Bien que personne ne l'ignore, répétons-le : la Révolution a été faite contre les classes élevées, noblesse et clergé, ou plutôt contre leurs priviléges, au bénéfice des classes inférieures, dont assurément font partie les pauvres. Il y aurait à soutenir le contraire aussi peu de raison qu'à prétendre que les chemins de fer ont été faits contre les voyageurs, parce qu'ils ont amené, par une conséquence forcée de leur existence, la suppression des relais de poste. Les chemins de fer ont triplé le nombre des voyageurs, de même que la Révolution a triplé le nombre des pauvres; mais il y a, entre les voyageurs et les pauvres, cette différence regrettable que ceux-là ont trouvé sans ajournement une heureuse et large compensation à la suppression des relais, tandis que ceux-ci sont encore à attendre, après plus d'un demi-siècle, qu'une grande mesure gouvernementale et permanente vienne combler, en leur faveur, le vide opéré par la suppression des anciennes sources d'aumônes.

La Révolution est un de ces événements dont il faut prendre son parti, comme de tous les faits accomplis. Les regrets n'y sauraient que faire; mais les déclamations peuvent avoir pour effet d'entretenir le doute et l'inquiétude parmi les masses. Vainement on s'inscrirait contre une transformation qui, déjà passée depuis longtemps dans les mœurs, puise ses garan-

ties dans la justice et le droit. Le passé appartient à l'histoire et n'appartient plus aux hommes qu'à titre d'enseignement. Que n'acceptons-nous donc, sans arrière-pensée, celui que nous a laissé la Révolution ? C'est là, et dans les événements qui l'ont suivie, que nous pouvons espérer de trouver des règles de conduite pour l'avenir. Les temps antérieurs n'en sauraient fournir d'aussi certaines. Que l'on déplore la violence et les moyens à l'aide desquels la Révolution réussit à se frayer une voie à travers les ruines qu'elle avait entassées; que l'on frissonne au souvenir des œuvres de fer et de sang auxquelles elle se vit entraînée pour arriver à ses fins; c'est le sentiment que partageront avec la génération contemporaine, les générations les plus reculées. Car, nul doute, l'humanité, depuis la fin du siècle dernier, n'a marché que sur des débris; mais elle a marché enfin, et désormais aucun pouvoir humain ne peut la faire retourner en arrière.

III

Réflexions et considérations tirées des textes et des faits. Amélioration dans les rapports entre les peuples.

Pourquoi ces ruines sous nos pieds? Pourquoi ces pages de sang dans notre histoire? Pourquoi? Dieu seul pourrait nous le dire; mais serait-ce donc se

montrer téméraire que de voir dans le présent l'œuvre ou, si l'on veut, la conséquence logique du passé? car ici-bas tout s'enchaîne, les événements comme les idées.

Il y a plus, et nous ne craignons pas d'être contredit en le rappelant : jamais les intérêts catholiques ne furent plus étrangement méconnus par les princes, ni plus mal servis par l'Église elle-même, que pendant ces siècles qu'on s'efforce quelquefois, mais en vain, de nous faire regretter. Il y aurait plus de prudence, ce nous semble, à laisser dormir en paix le bon vieux temps, qu'à l'appeler sans cesse à la défense de ces intérêts que sauvegardent plus sûrement et beaucoup mieux aujourd'hui nos lois, nos institutions et notre bon sens. Nées d'hier pour mourir demain, comme toutes les œuvres de ce monde, les traditions ne sauraient être acceptées comme un argument sérieux qu'avec la sanction de la logique, qui ne l'accorde jamais sans examen. Celles que l'on invoque avec tant d'ardeur et de confiance, aujourd'hui plus que jamais, en faveur des intérêts dont il s'agit, peuvent-elles prétendre à cette sanction? Ce n'est pas nous assurément qui le dirons, quand les juges eux-mêmes s'abstiennent prudemment d'intervenir : « De graves questions se trouvent soulevées, disait récemment l'Empereur[1] dans sa réponse si remarquable au discours de S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux;

1. Le 11 octobre 1859 à son passage à Bordeaux.

mais pour les résoudre, il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits comme sur l'étendue de leurs devoirs. » Il s'agissait de l'Italie s'efforçant de se transformer : revenons à la France déjà transformée et affermie dans sa transformation.

Ne pas accepter, entre autres conséquences de la Révolution, la sécularisation des biens de l'Église, ce serait s'égarer avec d'imprudents écrivains dans le domaine aride de l'absurde. Eh quoi! la Révolution aurait été faite contre les pauvres, parce que l'État, à la suite et par l'effet d'un bouleversement radical, né de la force même des choses, est rentré en possession de biens détournés de leur destination naturelle?

Quoique d'origine indiscutable, les apports faits par les particuliers au temporel de l'Église devaient éprouver, le cas échéant, le sort réservé à ce temporel : car, en venant s'agglomérer à titre de donation à la partie de ce temporel détachée de la fortune publique dans les temps de la prépondérance de l'un des pouvoirs sur l'autre, ces rapports s'y assimilaient par là même et à tout jamais.

Les apôtres, appelés à prononcer entre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, auraient-ils tranché la question autrement qu'elle ne l'a été au milieu de l'ouragan révolutionnaire? Laissons répondre à cette phrase interrogative la pensée qui présida à l'institution des diacres et au premier épanouissement de l'en-

seignement révélé. L'Église se plaint de ce que le monde lui échappe, mais est-il donc des effets sans cause? Faites revivre saint Paul et écoutez : « Ce monde, dira-t-il, que nous vous avions conquis, et qu'étions-pour le conquérir? vous le savez; ce monde que vous avez possédé et gouverné sans contestation pendant des siècles, menace, dites-vous, de vous échapper : que vous a-t-il donc manqué, ou plutôt que n'avez-vous pas eu pour le conserver? Serait-ce que votre tâche eût été plus difficile que ne le fut la nôtre? Serait-ce qu'il fut plus facile de conquérir que de conserver? L'opinion contraire a toujours prévalu. »

Sans remonter si loin, faites revivre saint Bernard: « Les biens que vous possédez, disait-il à l'Église de son temps, sont mis à votre disposition, non pour satisfaire aux convoitises de la vanité, mais pour subvenir à l'entretien du culte et garantir à ses ministres une existence modeste : retenir le surplus, au lieu de le donner aux pauvres, n'est rien moins qu'un vol et un sacrilége. »

Au point où se trouvaient alors poussées les conquêtes de l'Église, il eût suffi de la pratique de cet enseignement pour que les derniers devinssent les premiers; pour que les pauvres, admis à compter désormais parmi les riches, vinssent tout au moins s'asseoir à côté des écuyers, si ce n'eût été à côté des barons. Saint Anselme, après saint Bernard, en eût dit autant; mais aussi sont-ils l'un et l'autre, parmi tant de saints docteurs qui n'ont pas craint d'appeler

la raison au service de la foi, des docteurs par excellence.

Il y aurait de notre part plus que de l'inconvenance; il y aurait de l'injustice à appliquer ces réflexions au clergé français de nos jours. Mais n'avons-nous pas par delà nos frontières, des voisins dignes de notre intérêt; et si peu expert que nous soyons, n'écrivons-nous pas aussi pour eux? Et l'avenir donc! ne lui devons-nous rien, nous pour qui le passé est quelquefois allé jusqu'à mal faire, afin de nous apprendre à faire mieux? Il est de précepte de songer quelque peu aux autres et même d'y songer beaucoup, sans cesser néanmoins de songer à soi. De nos jours et de notre fait peut-être, à nous Français, les peuples sont devenus ou s'apprêtent à devenir solidaires les uns des autres. L'impulsion est donnée dans ce sens à toutes les sociétés. Ce que l'une éprouve, du moins parmi celles qui, comme la France, l'Angleterre, les États-Unis, le Piémont, sont déjà passées du monde ancien dans le monde de l'avenir, les autres le ressentent tout aussitôt plus ou moins, comme il arrive aux membres d'une même famille. A ce moment d'épreuve, les rivalités se taisent pour laisser le champ libre aux sentiments généreux et aux actes de sympathie. Il n'y a plus à en douter : la charité sera désormais de précepte envers les nations, comme elle l'a toujours été envers les personnes. Qu'il nous reste encore du chemin à faire, ce n'est que trop vrai; et pourtant nous sommes déjà loin du moment où le sage

et judicieux Montaigne pouvait dire sans craindre de se tromper : « ce qui est dommaige pour un tel pays est proufict pour tel autre ; » et si la solidarité n'est pas encore la loi suprême des nations, elle tend évidemment à le devenir. Comment nier en effet qu'il ne se soit établi un droit nouveau destiné à changer prodigieusement non-seulement les rapports des peuples avec leurs princes, mais aussi ceux des peuples entre eux ? Désormais, point de traité durable sans l'assentiment de l'opinion.

Si hardie qu'elle soit, cette assertion n'est pas de celles cependant qu'on ne puisse justifier : elle se produit, au contraire, escortée de tant de preuves, qu'on serait en peine de les grouper toutes, fût-ce même dans un écrit spécial. Nous laisserons entrevoir tout à l'heure, par quelques mots seulement, les sommités de ce vaste et intéressant sujet. Ce ne sera pas sortir de notre cadre ; car, avec ses mille faces et ses formes diverses, la question du paupérisme n'est pas de celles qui se laissent circonscrire.

Déjà, prenons-en note avant de terminer ce chapitre, paysans, bourgeois, commerçants et industriels de tous états, ont trouvé leur compte à la Révolution ; [1] les pauvres seuls, dans les classes inférieures, sont encore à attendre, en ce qui les regarde et dans l'intérêt de tous, la fécondation, ajournée jusqu'ici par la force des choses, des conséquences logiques de ce

1. La suite offrira quelques développements à ce sujet.

grand événement : car il y aurait pour tous, répétons-le sans cesse et nous arriverons à le prouver, un danger plus ou moins sérieux et plus ou moins prochain à se le dissimuler : *La charité privée, si active, si compatissante et si ingénieuse qu'elle soit devenue ou puisse devenir, ne saurait être comptée et acceptée que comme auxiliaire dans le grand et laborieux combat de la société contre le paupérisme.*

Nous venons de constater l'impuissance de la Révolution à subvenir aux besoins des pauvres dont elle avait grossi le nombre ; et nous avons, par occasion, combattu l'assertion aussi imprudente que mal fondée de ceux qui ont professé qu'elle avait été faite à leur préjudice. On porterait de cette polémique un jugement prématuré et nécessairement sévère, si l'on n'y voyait rien de plus qu'une de ces digressions oiseuses et déclamatoires dont les écrivains ne savent pas toujours se défendre. Pour nous, ce n'est rien de moins qu'un développement essentiel tiré des entrailles mêmes de la question, et des plus propres à préparer d'abord et à confirmer ensuite la solution que nous nous proposons d'en donner.

Nous acquitterons ici, et toujours dans l'intérêt de cette solution, la promesse que nous avons faite plus haut, non pas de traiter, mais d'effleurer du moins, cette question si vaste et si chrétienne de la fraternité entre les peuples : question qui peut sembler un rêve aux adorateurs quand même du passé, mais que les événements et les progrès de tout genre s'accordent

à soumettre à nos méditations, comme une expansion du précepte sur la charité, destiné à régler désormais les rapports des sociétés civilisées entre elles.

CHAPITRE VIII.

DE LA FRATERNITÉ ENTRE LES PEUPLES. — DIGRESSION QUI N'EN EST UNE QU'A DEMI.

I

Après tant de siècles de rivalités et de haines si souvent sanglantes, serait-il enfin accordé aux sociétés humaines de traverser un âge de fraternité?

Louis XIV, dont nous sommes déjà loin, et dont il nous serait assez difficile de nous rapprocher; Louis XIV, après qu'il eut placé la couronne d'Espagne sur la tête du duc d'Anjou, son petit-fils, se plaisait, comme on se le rappelle, à répéter qu'il n'y avait plus de Pyrénées. Nous pouvons, sans trop de présomption, dire quelque chose de mieux et de plus certain; grâce à des conquêtes d'un tout autre genre et bien autrement importantes que celles du grand roi, nous pouvons dire que nous avons vu, et que nous verrons de plus en plus *les montagnes s'aplanir, les vallées se combler* et jusqu'aux frontières même s'effacer pour hâter, par un essor plus libre, plus rapide et plus incessant des choses et des idées, l'avé-

nement, si éloigné qu'il puisse être encore, de la *fraternité* sur la terre. Son règne nous est annoncé : *Unus populus, una fides, unum ovile*; et David lui-même nous en révèle les douceurs dans le recueil impérissable de ses cantiques sacrés : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare, fratres, in unum!*

En présence de moyens de locomotion, de correspondance et d'enseignement d'une puissance aussi merveilleuse que celle de la vapeur et de l'électricité, qui ne serait entraîné à penser que ce règne, si vainement attendu jusqu'ici, a enfin conquis les renforts nécessaires pour arriver; et qu'il arrivera, en effet, pour s'étendre, de proche en proche, à toutes les sociétés, sur les pas de la civilisation dont il est le complément divin, et dont il ne saurait être que l'œuvre? Car ce serait s'arrêter, avec trop de gens malheureusement, sur le seuil de ces grandes découvertes, que de ne leur reconnaître pour toute destination que l'accroissement de nos ressources et de nos jouissances matérielles. Une aussi grosse méprise du fait de ceux à qui il est donné de voir et de juger, porterait un cachet d'ingratitude qui la rendrait impie. Assurément le moins qu'on puisse leur attribuer, c'est de répondre autant à des idées sociales et philosophiques, qu'à des intérêts industriels et commerciaux. L'homme, de même que l'enfant, n'est que trop disposé à interpréter au bénéfice de ses besoins, de ses plaisirs, de ses convoitises, les grandes nouveautés scientifiques; mais que c'est mal comprendre

les harmonies naturelles, que de les estimer à l'étroite mesure des avantages matériels que l'humanité peut en retirer.

Nous n'avons pas plus que nos lecteurs la naïveté d'accorder à ces agents, d'ailleurs si puissants, une portée qu'ils n'auront jamais, dût l'avenir en tripler l'énergie. Aussi n'avons-nous entendu parler que d'une manière relative, et avec la réserve imposée par le cœur humain, de leur influence accélératrice sur la marche de la fraternité. Mais encore que cette influence ne puisse aller jusqu'à la généraliser sur la terre, toujours est-il qu'elle ouvrira, qu'elle a même déjà ouvert, sous le grand rayonnement des principes de 89, une ère de *sociabilité universelle* dont le monde, encore si près de la barbarie, osait à peine entrevoir la possibilité. A bien observer ce qui se passe et sans préjuger trop hardiment de l'avenir, n'est-on pas amené à espérer que les peuples, déjà engagés dans cette voie, ne s'en écarteront plus? Assurément tout l'annonce, les intérêts comme les idées.

Les idées : elles naissent et voyagent si vite aujourd'hui, qu'on serait en peine de les compter. Parmi plusieurs que le bon sens de notre siècle a saisies au passage avec le discernement qui le caractérise, il en est une dont l'opportunité, déjà admise dans les hautes régions de la science, se recommande à l'attention des peuples. Nous voulons parler de l'adoption d'un système uniforme de monnaies et de poids et mesures sur tout le réseau civilisé de la terre.

L'impulsion est donnée dans ce sens, et les peuples, auxquels il ne faudra pas longtemps pour en apprécier les avantages, accueilleront avec reconnaissance le signal de porter leurs vieilles pièces à la Monnaie, et de jeter au feu leurs anciennes mesures.

L'uniformité est décidément à l'ordre du jour : que ce soit l'œuvre d'un congrès ou la conséquence d'un traité secret entre les dames; nous n'oserions dire d'une *entente cordiale*, l'expression serait hasardée; que ce soit par une cause ou par une autre, nous voyons partout les mêmes robes, les mêmes chapeaux, les mêmes *je ne sais quoi* à Paris comme à Londres ou à Berlin. Si c'est une leçon, à la suite de tant d'autres, que ces dames ont entendu nous donner, à nous leurs serviteurs, il faut convenir qu'elle est des meilleures et professée à point.

Nous aurons donc, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon qu'il plaira à Dieu et aux gouvernements, une manière uniforme d'apprécier, de mesurer ou de peser les valeurs ou les produits de tous genres; cela n'est plus douteux, depuis que les sommités de la science, de l'industrie et de la finance ont pris l'affaire en main. Mais sera-ce là le dernier mot du progrès et le dernier pas vers la fraternité?

Ainsi posée en termes généraux, la question demanderait des développements qu'on pourrait dire encyclopédiques et dans lesquels, par conséquent, nous n'entrerons pas. Il en est un pourtant que nous voulons aborder, ne fût-ce qu'en l'effleurant. Il s'agit

du désir souvent exprimé, mais malheureusement plus facile à concevoir qu'à réaliser, de n'avoir qu'une seule et même langue pour tous les pays civilisés.

La fréquence des relations à l'extérieur, en introduisant, pour un grand nombre de personnes de nationalités différentes, le besoin sans cesse renaissant d'échanger des idées ou de discuter des intérêts, ne pourrait-elle pas engendrer, pour répondre à ce besoin, quelque dialecte bâtard comme la langue franque en Orient? nous ne savons; mais tout en se produisant sous les dehors de l'utilité, cette superfétation nous semblerait plutôt une cause de retard que de progrès : ce serait un de ces remèdes qui élargissent la plaie au lieu de la circonscrire. N'importe où elle règne, et l'on sait combien son empire est étendu, la confusion est un mal qui demande à être traité par les *contraires*. Parmi tant de langues qui résonnent aujourd'hui à nos oreilles, n'en est-il donc aucune qui ait conquis des droits à remplacer toutes les autres? Là n'est pas la difficulté : pour une seule qu'il faudrait, nous les verrions se présenter toutes, sinon avec les mêmes droits, mais à coup sûr avec les mêmes prétentions; et alors qui sera chargé de prononcer sur le choix à faire? Sera-ce comme dans le concours universel des produits de l'industrie, un aréopage composé des représentants de tous les pays? Évidemment il n'y parviendrait pas, dussent ces représentants être les gouvernements en personne.

Allons plus loin et admettons que l'on se soit accordé sur ce choix, qui se chargera de convertir les populations au dogme nouveau et de leur en faire accepter les conséquences pratiques? Ici encore se trouve, entre les points de départ et d'arrivée, un de ces abîmes incommensurables qu'il n'est donné à aucune force humaine de combler.

On conçoit néanmoins qu'il est des cas dépendant du bon accord des gouvernements entre eux, les uns déjà nés, les autres à naître tôt ou tard, pour lesquels l'usage d'une langue unique pourrait être adopté sans d'insurmontables difficultés : et c'est ainsi que le latin est devenu et se maintient la langue universelle du culte catholique. L'uniformité, c'est la vie ou du moins la garantie de l'ordre et de la durée, d'où naissent la prospérité et la paix. C'est pour l'avoir compris de tout temps, que l'Église, notre mère et notre institutrice, s'est constamment préoccupée du soin de la maintenir là où elle existait, ou de la rétablir là où elle n'était plus. Aujourd'hui même et sous nos yeux, ne nous donne-t-elle pas une preuve nouvelle de son invariable fidélité à ce principe vital, dans son empressement à faire disparaître de la liturgie d'un grand nombre de diocèses les anomalies que le temps y avait introduites au très-grand préjudice du sentiment religieux? Ce serait déjà un grand progrès que l'usage d'une langue unique pour tous les cas dont il s'agit, car il y aurait là, pour les peuples, un puissant encouragement à s'avancer dans la voie de l'u-

niformité, à la suite de leurs gouvernements. Qu'on observe ce qui se passe en France, depuis que la Révolution a transformé les anciennes provinces en départements et introduit partout l'uniformité dans la législation, l'enseignement, les services publics, et qu'on nous dise si nos compatriotes de certaines provinces où le français ne fut jamais la langue usuelle, ne sont pas en voie de quitter leur patois séculaire et discordant, pour parler et penser en français? Qu'on l'observe attentivement, et qu'on nous dise si les curés du Finistère ou du Morbihan seront encore longtemps dans la nécessité de prêcher et de catéchiser en bas-breton? Une fois qu'elle prend pied quelque part, l'uniformité devient contagieuse. Puisse-t-elle le devenir, en s'attaquant d'abord et de préférence à la monnaie et aux poids et mesures, si ce n'est aux langues!

Comme il ne nous coûte qu'un trait de plume, à nous autres écrivains sans diplôme ni méthode, pour empiéter sur l'avenir, aussi souvent et aussi loin qu'il nous plaît, nous allons en faire les frais en nous posant cette question, d'ailleurs aussi naturelle qu'innocente! Que ferions-nous si, de parti bien arrêté et d'accord librement consenti, les gouvernements, épris d'amour pour l'uniformité, partout où elle devient possible, se déterminaient à l'introduire par voie de concours dans tous les pays civilisés? Eh bien! si le cas devait arriver, et dussions-nous passer pour avoir écouté les inspirations d'ailleurs fort

excusables de l'orgueil national, nous présenterions au concours universel des langues, celle qu'il nous a été donné de parler, à nous autres Français; et nous l'y présenterions avec la même confiance, que notre système métrique au concours des poids et mesures.

Nous sommes habitués à tant de nouveautés, surtout depuis quelque temps, qu'on nous pardonnera d'en avoir étendu la liste jusqu'aux bornes du possible. Mais arrêtons-nous, si nous ne voulons être repris, et nous le serions infailliblement en séjournant plus longtemps dans la région illimitée et si souvent ténébreuse des hypothèses. Au risque de nous en trouver mal, nous ajouterons pourtant un conseil à l'adresse des langues modernes : disons-leur donc que, bien que n'étant pas encore menacées des invasions de n'importe laquelle de leurs voisines, elles feront bien de se préparer à les repousser, à moins qu'elle ne préfèrent les accueillir, et de s'y préparer sérieusement et dès à présent; car cette fois encore, et cela sans nul doute, les dames feront campagne à l'avant-garde.

Qu'arrivera-t-il de cette impossibilité d'avoir jamais une langue unique? Il arrivera qu'on les parlera toutes, plus ou moins; chacun faisant son choix selon la fréquence et le cours de ses relations. L'échange des produits entraînera l'échange des langues. C'est ainsi qu'à l'aide d'études laborieuses et d'exercices répétés, on parviendra à accorder à l'uniformité

la satisfaction à laquelle elle peut prétendre. Il y aura toujours loin de là, sans doute, à la solution que fournirait une langue unique; mais la fraternité n'y trouvera pas moins son compte; nous avions à cœur de le constater.

Nous nous sommes laissé dire que, à l'encontre de ses prédécesseurs, le czar Nicolas, de récente mémoire, avait proscrit le français des salons. Toute russe qu'elle puisse paraître, cette idée en était une comme une autre; mais que dit-on du fruit défendu?... Tout le monde le sait; mais ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est que les dames de Moscou, et conséquemment les messieurs, pour rester fidèles à la consigne impériale, si tant est qu'elle ait été donnée, ont parlé haut en russe et chuchoté tout bas en français. Si la mémoire ne nous fait défaut, la langue anglaise, bien que n'ayant pas la chance d'être beaucoup parlée, ne fut jamais plus étudiée parmi nous que pendant nos dernières guerres avec l'Angleterre. Dans l'impossibilité de passer le détroit, nous voulions du moins connaître nos voisins par leur langue, et nous préparer, en l'apprenant, à leur rendre visite quand le temps en serait venu. Explique qui pourra cet entraînement des peuples, mais des peuples civilisés seulement, à se mêler et à s'assimiler les uns aux autres. Dans notre impuissance à saisir le fil de ce mystère, car c'en est un pour nous que ce revirement dans les relations naguères si tendues des sociétés entre elles, félicitons-nous du moins d'avoir été les

premiers à en ressentir les heureuses et douces conséquences.

Pour en revenir, en quelques mots seulement, à l'adoption si désirable d'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies, dans toute l'étendue du monde civilisé, faudrait-il désespérer de la voir jamais réalisée ? Nous avons pour croire le contraire, indépendamment du rang que cette nouveauté a déjà su prendre sur la liste des questions internationales récemment soulevées, une raison contre laquelle échoueront, avec le temps, toutes les résistances quelconques, n'importe d'où elles puissent surgir, des mœurs ou des traditions, de la politique ou de la guerre : c'est que de tous les compléments réclamés par les grandes découvertes modernes, et l'on sait si elles s'expriment haut et dans toutes les langues, il n'en est pas de plus urgent, de plus rationnel et de plus conforme aux intérêts des peuples, que cette uniformité de monnaies et de mesures. Qu'on attende quelque temps encore, et l'on verra si la raison publique de tous les pays n'en fera pas une affaire de premier ordre auprès des gouvernements.

La politique et la guerre, comme en prévision de l'expansion progressive de la fraternité, et sans doute aussi pour la favoriser, s'efforcent déjà depuis quelque temps à changer de terrain. En effet, nous les avons vues, oublieuses de leurs anciens errements, quitter résolûment le drapeau des intérêts privés pour

servir la cause plus noble et plus chrétienne des intérêts généraux. Chacun peut en faire la remarque, et tous la feront avec le même bonheur que nous. Après d'infructueux efforts pour se faire entendre, les peuples ont enfin trouvé de l'écho là où ils n'en avaient pas. Ils en ont trouvé jusque dans les camps et les congrès. Désormais toute grande détermination contraire à leurs vœux ne saurait que devenir une source de regrets et de malheurs, pour les gouvernements comme pour eux.

Une fois affermies sur ce terrain, où Dieu les aidera mieux que sur tout autre, la politique et la guerre trouveront d'abondantes inspirations dans l'activité journalière des échanges de tous genres, pour réformer et amender de plus en plus leurs programmes en faveur du libre exercice des droits reconnus et du maintien d'une équitable réciprocité dans les rapports internationaux [1].

II

La guerre et la fraternité.

Laissant de côté la politique, qui ne fut jamais notre affaire grande, nous ajouterons un mot sur la

1. Nous en étions à corriger l'*épreuve* de cette feuille quand a paru la lettre de l'Empereur sur le *libre-échange*. S'il est un regret que nous éprouvions, c'est de ne pouvoir en parler ici autrement

guerre avec laquelle nous fîmes autrefois connaissance, et dont nous nous souvenons encore d'avoir suivi la marche, étudié les moyens et constaté les effets à travers le monde. On l'acceptera comme un dernier échantillon de nos anciens labeurs.

La guerre : nos bons aïeux la classaient parmi les métiers, et ils avaient raison; nous, leurs arrière-neveux, nous la classons parmi les sciences, et nous n'avons pas tort. Nous aurons une seconde fois raison en ajoutant que la guerre, dans son état de science et quoique combinant des agents de destruction d'une énergie bien autre que dans le passé, est de beaucoup préférable à la guerre qui n'était encore que métier. Pour justifier des assertions si contradictoires, du moins en apparence, il importe de faire observer, dès l'abord, que la guerre, au milieu de tant de révolutions dont elle fut presque toujours l'instrument décisif, ne négligeait rien pour faire aussi la sienne, ne voulant pas rester en arrière du progrès universel. Pour n'avoir pas été remarquée de tout le monde, bien que chacun sache qu'autre chose est une arbalète, autre chose un fusil, cette révolution de la guerre, le mot n'est pas trop fort pour exprimer tant de changements, n'en est pas moins aussi digne de l'attention du philosophe que de celle du militaire.

que pour exprimer notre profonde reconnaissance envers son auguste et judicieux auteur. Dans sa lutte contre les préjugés, et Dieu sait s'ils sont opiniâtres, la fraternité ne pouvait espérer un renfort plus efficace et plus opportun.

Nous n'aurons besoin que de quelques lignes seulement pour préparer nos lecteurs à s'édifier, si toutefois leur bonne volonté veut bien suppléer à notre laconisme, sur cette proposition, à savoir : *que la guerre, qui a si constamment pesé sur l'Europe du passé, pèsera, somme toute, infiniment moins sur l'Europe de l'avenir.* La foi nous manque, comme on le voit, pour croire, avec la même bonhomie que l'abbé de Saint-Pierre, à la paix éternelle; mais encore en avons-nous assez pour croire à la vérité si consolante de cette thèse.

De même que l'aconit, entre les mains de la science, a pu passer de l'état de poison à l'état de médicament, de même la guerre, en changeant de caractère et de but sous la main réformatrice de la civilisation, a pu cesser d'être elle-même quant à sa durée et à ses effets. Le fléau, devenu plus traitable et plus rare, a consenti à se laisser classer parmi les remèdes et pour les cas extrêmes seulement. Encore que la guerre soit sortie de cette transformation avec un renfort surprenant et inespéré d'agents terribles et de combinaisons formidables, l'humanité, cependant, n'aura point à s'en plaindre : car elle en est sortie plus docile, plus humaine et comme enrayée par la force modératrice du progrès universel auquel elle se trouvait associée; elle en est sortie purgée de ses convoitises capricieuses et barbares, pour être la gardienne des droits et des intérêts de la paix, elle dont ce fut l'habitude d'en consommer la ruine. Si l'usage ne s'en perdait

pas pour cela, l'abus du moins en devenait impossible sur le sol privilégié de la civilisation. Là, sur ce sol défriché, qui pourrait en effet, hormis cinq à six juges peut-être, se permettre de prescrire, de son libre arbitre et de son plein gré, l'usage de ce remède héroïque? Et notez qu'il en est plus d'un déjà, parmi ces quelques juges suprêmes, dont les arrêts, rendus sous condition, ne sauraient devenir exécutoires qu'avec le consentement plus ou moins exprès de l'opinion publique, toujours plus disposée, et sans qu'on puisse l'en blâmer, à échanger des idées ou des produits, que des boulets ou des balles. Est-ce donc un mal que les peuples, après avoir travaillé si longtemps pour leurs maîtres, travaillent enfin un peu pour eux et dans leur intérêt? Mais cet amour de la paix ne serait-il pour les sociétés que le résultat d'un calcul de bien-être? Nous avons des raisons pour l'attribuer à des sentiments plus nobles et plus chrétiens. Partout où peuple il y a véritablement, on aime la paix pour la paix; et pourtant, là plus qu'ailleurs, vienne le cas d'opter, on préfère de beaucoup *à la paix à tout prix* tel genre de guerre que ce soit *et n'importe à quel prix.*

Il fut un temps aussi peu regrettable que fécond en enseignements, où, abandonné à la discrétion d'audacieux empiriques, ce remède, ainsi que l'aconit, à la même époque, n'avait d'ordinaire d'autre effet que de répandre le deuil sur la terre, et sans compensation autre que l'esclavage souvent, et toujours

la misère à sa suite. Mais aussi qu'était-elle, cette Europe de l'époque? Rien que sur le sol de la France actuelle, on eût trouvé, sans beaucoup chercher, une douzaine de princes sous divers noms, sans compter des barons par centaines, qui s'arrogeaient le droit, qu'on leur eût vainement contesté, de *lever bannière* et de faire la guerre selon leur caprice, aussi souvent et aussi longtemps qu'il leur plaisait. On sait à quelle époque nous faisons allusion.

A cette époque de sanglantes et hideuses tueries, l'Europe entière, l'Occident surtout, était la proie d'une fourmilière de ces arbitres souverains de la paix et de la guerre. A un état des choses déjà suffisant pour éterniser la guerre, se joignait un motif non moins déterminant pour que la paix se trouvât à peu près exilée de ce monde : plongés dans les ténèbres de l'ignorance la plus complète, et n'ayant en quelque sorte que la guerre pour occuper leurs loisirs, ces personnages turbulents, de même que les héros de la fable, passaient leur vie à ce terrible jeu. Ils s'y livraient d'autant plus volontiers que les paysans, alors *taillables* et *corvéables à merci*, sous les dénominations mal sonnantes pour nous de *serfs* et de *vilains*, étaient appelés à en faire tous les frais. Bien qu'ayant leur sympathie, la chasse et les tournois ne suffisaient pas à les distraire : il leur fallait de ces émotions sanglantes dont le souvenir seul est déjà trop pour nous. La demi-civilisation de ces temps-là et la demi-science des temps postérieurs étaient bien

les plus fâcheuses rencontres que pussent faire, dans leur marche progressive, la justice, la morale et l'ordre.

Tant de prévarications et d'abus ne devaient pas se prolonger éternellement. Le Dieu des armées s'en est ému, et il a frappé, selon qu'ils le méritaient, en les faisant disparaître de ce sol ensanglanté par leurs mains, les usurpateurs de sa toute-puissance. Puis, s'adressant à la science et à l'expérience : « Entendez-vous, leur a-t-il dit, pour perfectionner, discipliner et moraliser l'emploi de la force dans la guerre : assez longtemps en a duré l'abus ; c'est à vous d'y mettre un terme, comme à tant d'autres abus non moins flagrants et non moins contraires à mes desseins sur la famille humaine. »

Nous sommes témoins, et nos précédents nous donnent quelque droit d'intervenir personnellement, nous sommes témoins qu'elles ont répondu, comme à l'envi l'une de l'autre, à ces intentions paternelles et miséricordieuses. En travaillant tantôt ensemble et tantôt tour à tour, celle-là pendant la paix, celle-ci pendant la guerre, elles ont triplé l'énergie des agents ; et, par une étude plus attentive de la nature, de la portée et du rôle de chacun de ces agents, elles ont introduit telles combinaisons nouvelles dans l'art de les façonner, de les entretenir et de s'en servir, qu'on serait tenté de croire à l'impossibilité de s'avancer désormais plus loin sur la route du progrès. Et notez qu'il est résulté de ces perfectionnements et

d'une vigueur plus intelligente et plus rapide imprimée à l'action, un tel tempérament dans les arrêts décisifs de la force armée, que l'humanité n'aura désormais à en ressentir les rigueurs qu'un moment et à des intervalles que l'avenir espacera de plus en plus. Après un long apprentissage au service des mauvaises passions, la guerre, mieux inspirée, s'est enfin décidée à leur refuser un concours qu'elle n'entend accorder désormais qu'au droit méconnu ou à l'honneur offensé. Qu'elle est loin de nous, grâce à Dieu, cette politique barbare qui ne voyait le salut de Rome que dans la ruine de Carthage!

Il y a longtemps que l'opinion, à la requête des préjugés ou plutôt de l'orgueil, source ordinaire des préjugés et de tous les travers, accorda à la guerre ses premières lettres de noblesse; mais il y manquait une sanction que le temps tenait en réserve : il y manquait la patente toute plébéienne que lui ont accordée de nos jours, sur les instances de la civilisation, la science et l'expérience, pour exercer, pratiquer et propager la morale et la justice. Tandis que ces réformes s'accomplissaient, et du fait même de leur influence, les bandes maraudeuses et désordonnées du moyen âge cédaient leur place à ces grandes et admirables armées sur lesquelles la religion et la civilisation ne se fonderont pas en vain pour étendre et consolider leurs conquêtes pacifiques.

Depuis que la question de la guerre, arrachée à l'arbitrage capricieux de mille despotes ignorants,

a été réservée à l'appréciation plus judicieuse et plus chrétienne des puissances du premier ordre, et à la leur exclusivement; depuis que, à la clarté d'une lumière de plus en plus radieuse, l'influence des liens de famille et des intérêts princiers a perdu de son importance; depuis qu'enfin, sortie de son berceau, l'opinion publique est parvenue à se faire entendre plus ou moins, selon la nature des gouvernements; depuis que cette question de la guerre, si lestement traitée autrefois, ne se traduit plus en un appel à la force qu'à la suite d'une étude approfondie; et à un autre point de vue : depuis que la guerre, pour enfanter ses solutions, a dû recourir à des masses armées d'une énergie qui circonscrit la durée des opérations dans des limites rapprochées et en quelque sorte assignables à l'avance; depuis que nous avons appris de Napoléon qu'il y avait des *empires entre une bataille perdue et une bataille gagnée*[1]; depuis que la guerre, et ce progrès n'est pas le moindre, a changé sur son calendrier les années en mois et les mois en semaines; depuis que tous ces perfectionnements sont acquis à la cause de l'humanité pour n'en être plus séparés, n'est-on pas en droit de se demander si le temple de la paix, si souvent fermé dans le passé, ne sera pas au contraire presque toujours ouvert dans l'avenir?

1. « Entre une bataille perdue et une bataille gagnée, la distance est immense : il y a des empires. » Ce mot de Napoléon, la veille de la bataille de Leipzig, vaut à lui seul tout un volume sur la matière.

Si les considérations dont nous avons fait précéder cette conclusion ne suffisaient pas, toutes nombreuses et péremptoires qu'elles sont déjà, pour la faire admettre, nous trouverions, dans l'intervention récente de la vapeur et de l'électricité, des raisons déterminantes, et qu'à dessein nous tenions en réserve, afin de graduer nos arguments, selon qu'il est de règle en logique.

Que penserait-on, en effet, que puisse devenir la guerre sous l'empire tout pacifique de ces nouveaux occupants? Notre opinion à cet égard est déjà tout arrêtée, et, si avancée qu'elle doive paraître, notre étonnement serait grand, si elle ne trouvait dès aujourd'hui de nombreuses adhésions, la voici :

Désormais enrayée dans ses allures et comme éconduite de ses anciens théâtres en Europe, par le *va-et-vient* incessant des intérêts et des idées, la guerre, fatiguée d'un repos qui n'est pas dans sa nature, tournera ses pas vers des régions moins favorisées : ne trouvant pas à exercer son activité en dedans du réseau des voies nouvelles, elle ira la porter au dehors; elle ira la porter n'importe où; car de vastes contrées se présentent malheureusement encore à son choix; mais toujours est-il, l'Égypte et l'Algérie le disent assez en attendant que la Chine et le Japon le répètent, qu'elle ne la portera nulle part, habile qu'elle est devenue à s'inspirer des plus nobles sentiments, sans gloire pour les vainqueurs et sans profit pour les vaincus; elle ira, confiante dans ses perfection-

nements, visiter les confins de la terre et planter partout le drapeau précurseur de la fraternité. Déjà, et nonobstant les efforts des mauvaises passions pour la retenir au service de leurs desseins fratricides, nous la voyons fuir peu à peu notre Europe et traverser les mers pour évangéliser à sa manière, apôtre qu'elle est de la civilisation, les peuples si diversement barbares de l'Afrique et de l'Asie. Il y a longtemps que nous avons à leur demander compte de leurs invasions en Occident. Mieux pourvus et non moins chrétiens que nos aïeux des croisades, qui échouèrent à l'œuvre, nous leur porterons du même coup, en guise de représailles, la civilisation et la foi; leurs visites armées nous valurent autrefois l'esclavage et la mort; les nôtres leur vaudront la liberté et la vie! Quelle vengeance plus noble et plus digne des temps modernes? *ô arcana Dei consilia!*

III

Rentrée en matière. — La fraternité. — L'assistance et le progrès.

A ne voir que d'un seul point et d'un seul côté les développements dans lesquels nous venons d'entrer si soudainement sur l'avenir probable des sociétés, on pourrait nous croire fort loin de la question du paupérisme dont pourtant nous ne saurions admettre que nous soyons sorti. Et, en effet, qu'est-

ce que l'assistance, si ce n'est la fraternité dont nous présentions tout à l'heure le progrès; mais la fraternité à l'œuvre, et en quelque sorte la main à la poche pour soulager ceux qui souffrent? Rien que cette considération suffirait déjà, ce nous semble, pour légitimer l'opportunité de ces développements; mais ce n'était que la moindre de nos raisons pour leur accorder la place que nous leur avons donnée.

Il est des cas où c'est prudence de n'avancer qu'à pas comptés; et lorsqu'il s'agit d'une question à l'abord difficile, il ne faut pas craindre de faire un circuit pour l'envisager sous toutes ses faces. Indépendamment de l'intérêt qu'il peut présenter, celui que nous venons de faire autour de la question du paupérisme ne sera pas sans profit pour notre solution et peut-être y aurons-nous travaillé plus utilement que d'une façon plus immédiate et plus directe. Comment cela? En montrant une fois de plus, et l'on ne saurait le montrer trop souvent et de trop de manières, qu'en continuant de se produire sous les noms d'ailleurs si respectables d'aumône et de charité, l'assistance, bien que faisant au delà de ses forces, est demeurée comme frappée d'inertie sur la route du progrès.

Ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, que les moteurs lui fassent défaut, mais leur action variée de mille manières sous la main ingénieuse et empressée de l'Église, s'est toujours traduite ou en agitations sur place ou en élans spontanés qui la poussaient

tantôt à droite et tantôt à gauche de cette route. Le zèle venant ajouter à l'illusion, on se tenait pour satisfait, ne croyant pas à la possibilité de faire mieux. C'est ainsi que, faute de viser juste, on a jusqu'ici manqué le but. Toutefois, et malgré les causes de plus d'une sorte qui tendent à l'entretenir, cet état anormal de l'assistance aurait déjà cessé peut-être, s'il eût été observé avec moins de préoccupation et soumis à l'épreuve contradictoire et souvent éloquente des rapprochements. Un mot à ce sujet est nécessaire.

Ici-bas, et il ne s'agit, bien entendu, que de la région civilisée de la terre; ici-bas, déjà depuis longtemps, chacun le sait, les sciences, les arts, les institutions et jusqu'aux procédés de la plus petite industrie sont en voie de perfectionnement. La guerre, elle aussi, nous l'avons remarqué, a dépouillé ses formes rudes et réformé ses tendances barbares pour s'associer au mouvement de transformation qui s'accomplissait. L'agriculture, si entravée par l'immobilité routinière de ceux dont elle est le partage; l'agriculture, de même que la guerre, a brisé ses entraves et pris son essor. Bien qu'elle soit restée jusqu'ici fort en arrière de l'industrie dans la marche triomphale de la civilisation, elle s'avance pourtant, et d'un pas de plus en plus accéléré, depuis qu'elle a consenti à recevoir de la science l'impulsion qui lui manquait.

Un moment nous avons pu croire que, à leur

exemple, l'assistance, elle aussi, avait pris dans cette marche le rang que s'accordent à lui assigner la prospérité et le bon sens éminemment pratique de notre époque; mais nous subissions l'influence d'un mirage qui nous la montrait là où elle n'était pas : il nous la montrait s'avançant, et elle était demeurée stationnaire. La fascination ayant enfin cessé, nous l'aperçûmes en arrière et fort loin, s'agitant au milieu des ruines du passé, amoncelées devant elle comme pour lui barrer la voie. Il n'y a dans cette appréciation des embarras et de l'infériorité relative de l'assistance ni rêve, ni fiction. Lorsque le temps en sera venu, et il le sera bientôt, nous trouverons, pour la corroborer, dans le témoignage énergique des faits, des arguments plus directs et bien autrement puissants, qu'un rapprochement crayonné à la hâte et comme à vol d'oiseau.

Reprenons, pour ne plus le quitter, le fil assez longuement interrompu des évolutions du paupérisme.

CHAPITRE IX.

SUITE ET FIN DU PRÉCIS HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME.

I

Période de Napoléon Ier. — Dépôts de mendicité; leurs avantages et leurs inconvénients.

Napoléon, que les batailles n'occupaient que le temps de les gagner, ne se dissimula pas que le paupérisme ne fût une des plus sérieuses affaires réservées à la sollicitude des gouvernements.

Après que, grâce à l'ascendant de son génie et à la puissance de sa volonté forte, l'ordre eût été rétabli et la confiance affermie, on le vit décréter du fond de sa tente ou des tours conquises du Kremlin, n'importe le lieu et la date, la fondation d'établissements qui, dans sa pensée, devaient servir à acquitter, en tout ou en partie, l'obligation contractée par la Révolution envers les pauvres. Mesurant avec sa portée ordinaire le but à atteindre, il reconnut qu'on le manquerait infailliblement si l'on se bornait, comme dans les temps passés et comme trop souvent encore

aujourd'hui, à subvenir à leurs besoins matériels, sans un sérieux souci de l'amélioration de leurs dispositions morales. Depuis qu'ils avaient perdu, avec l'assistance et le patronage des châteaux, des abbayes et des presbytères, les mœurs du bon vieux temps et cette soumission traditionnelle entretenue non moins par la crainte que par l'enseignement religieux; depuis surtout que la loi leur avait dit qu'ils étaient, à ses yeux, les égaux des riches, il devenait nécessaire de joindre aux moyens employés jusqu'alors pour les moraliser, le renfort de moyens nouveaux d'un effet plus immédiat et plus certain : il fallait arriver à endiguer, chez eux, des prétentions non moins funestes à leur intérêt, qu'au repos de la société. Pour cela, rien de plus sage et de plus efficace que de les soustraire à leurs pensées et à eux-mêmes par un travail journalier et des habitudes moins nomades. Telle fut, si nous ne nous trompons, la pensée qui présida à la création des *Dépôts de mendicité*. Quoi qu'il en soit, cette création est, après celle des *Bureaux de bienfaisance*, le second exemple pour lequel nous trouvions à remercier le gouvernement de son intervention officielle dans la question du paupérisme. Honneur donc à son auteur!

Mais s'il ressort de l'initiative prise par l'Empereur qu'il avait vu la solution de cette question là où effectivement l'a transportée la Révolution, c'est-à-dire dans un acte gouvernemental, il est à regretter

pourtant que le moyen auquel il eût recours pour traduire dans la pratique ses généreuses intentions, ne se soit pas trouvé exempt d'inconvénients. Il ne faut pas oublier, du reste, que la plupart des problèmes d'économie politique et sociale admettent, selon les circonstances, des solutions différentes. Celle du paupérisme, pour être quelque peu satisfaisante, réclame, indépendamment de la bonne volonté du gouvernement, un certain état de repos et de prospérité dont le temps, sous le premier Empire, n'était pas encore arrivé pour nous.

Assez peu différente des maisons de travail de l'Angleterre, l'institution de l'Empereur consistait, comme on se le rappelle, à rassembler, dans un vaste établissement central, les pauvres des départements circonvoisins, pour y être logés, vêtus et nourris aux frais de l'État, à la condition d'y vivre soumis à la règle et de s'y livrer, selon leur sexe, leur âge et leur aptitude, à certains travaux manuels ou de petite industrie.

C'était leur accorder beaucoup, assurément; mais à quel prix? Une mesure dont l'effet est de séquestrer entre des murailles celui qui jusque-là a joui de sa liberté, ne fait-elle pas violence à des sentiments dont les pauvres ne sont pas plus dépourvus que les riches? La nature parle-t-elle aux uns et aux autres un langage différent? Ne convie-t-elle pas, au contraire, tous les hommes quelle que soit leur position

sociale, aux mêmes joies, aux mêmes affections et aux mêmes peines? Arrachez le pauvre à sa famille, à ses habitudes, à ses allures journalières, son cœur, s'il n'a cessé de battre, ne saignera-t-il pas comme celui du riche, appelé à subir la même épreuve? La réclusion, sans nul doute, est indispensable dans un grand nombre de cas; mais encore ne faut-il y recourir que lorsqu'elle ne peut être remplacée par aucune autre mesure. Nos soldats mutilés n'auraient pas à opter entre une pension dans leurs foyers et l'admission à l'hôtel des Invalides, où pourtant s'allie, à un régime confortable et paternel, la liberté de vaquer au dehors, que nous irions jusqu'à contester à Louis XIV la gloire attachée à son nom pour la fondation de ce grand établissement.

Il n'y a que la foi et une vocation profondément sentie, sauvegardée et sans cesse entretenue par la prière et les autres pratiques religieuses, qui puissent imposer silence à nos sentiments, et transformer en un séjour tolérable, quelquefois même délicieux, l'enceinte cloîtrée d'un monastère. A moins du concours de ces circonstances, l'homme, quelle que soit sa misère, regimbera toujours contre sa prison, fût-elle un palais d'or. Il ne s'agit ici, bien entendu, que de l'homme en santé, jeune ou vieux; car vient-il à être malade, il lui faut bien, bon gré mal gré, riche ou pauvre, supporter les ennuis de la réclusion. Cette remarque paraîtrait naïve, si elle n'achevait de faire ressortir, en mettant en regard les hospices et

les dépôts de mendicité, les inconvénients attachés à ces derniers établissements.

Nous avons toujours des dépôts de mendicité, et nous en aurons toujours; car ils sont indispensables, dans les grandes villes surtout, pour répondre, comme moyen de police et d'ordre, aux écarts journaliers de certains pauvres indociles ou vagabonds. Mais ces établissements ne sauraient être considérés, de même que les hospices, que comme un accessoire inséparable de la solution, quelle qu'elle puisse être, de la question du paupérisme.

Bien que les documents, autres que ceux que nous tenons de nos souvenirs, nous fassent défaut, il n'y aura pourtant pas, ce nous semble, de témérité à avancer que le paupérisme, déjà si grand à l'avénement de Napoléon, continua sous son règne, quoique avec plus de lenteur, sa marche progressive. Parmi les causes de cette lenteur, il faut noter la guerre. Oui, la guerre; parce qu'elle fut constamment entretenue au delà des frontières et toujours avec succès. Cette thèse, à l'apparence parodoxale et pourtant d'une grande vérité quant au fond, a déjà reçu, dans l'un des chapitres précédents, un développement qui nous dispense d'y revenir ici. Le moment vint, il est vrai, où, par un revirement du sort des armes, la guerre, de cause retardatrice de la marche du paupérisme qu'elle avait été jusqu'alors, en devint au contraire une cause accélératrice; ce moment fut celui de l'invasion. Mais, bientôt arrêtée dans ses effets par

les événements, cette cause, heureusement, ne se fit pas sentir assez longtemps pour accroître sensiblement le paupérisme.

La prospérité, de son côté, dut à diverses causes de demeurer stationnaire ou à peu près; ces causes furent : 1° l'absence de commerce; 2° la réduction du nombre des travailleurs aux champs, et dans les ateliers autres que ceux de fer et de salpêtre; 3° la rareté de l'argent et la timidité des capitaux. Tant d'embarras n'empêchèrent pas l'Empereur d'apercevoir et de sonder la profondeur du mal, ainsi que le prouve l'institution des dépôts de mendicité; mais ils s'opposaient absolument à ce qu'il pût le diminuer, ou même le circonscrire d'une manière efficace.

II

Période de la Restauration. — Visées rétrospectives en toutes choses, et par conséquent en fait d'assistance.

Le ralentissement causé par la guerre, dans la marche du paupérisme sous l'Empire, fut entretenu par la paix sous la Restauration. Le retour du crédit et la reprise des affaires commerciales et industrielles, en donnant de l'occupation à plus de bras qu'auparavant, contribuèrent non moins puissamment que les largesses gouvernementales qui ne furent jamais considérables, bien qu'étant ce qu'elles pouvaient

être, à refouler ou à pallier le mal. Le clergé, qu'encourageait l'espoir d'un retour de plus en plus prononcé vers l'ancien régime, rentra, de son côté, avec une nouvelle ardeur, dans la lutte contre le paupérisme qui, naguère, lui avait valu des conquêtes dont, à son grand regret, l'avaient dépossédé les événements.

Nous avons constaté que l'Empereur avait reconnu, sans avoir pu la solder d'une manière satisfaisante, la dette contractée par la Révolution envers les pauvres : la Restauration avait trop peu de sympathie pour les nouveautés sorties de ce grand bouleversement pour se comporter, à leur égard, autrement que n'avait fait l'ancienne monarchie. Au lieu d'accepter les faits accomplis, pour leur donner graduellement et de bonne foi la satisfaction qu'ils réclamaient, elle oublia, tout aussitôt après l'avoir prononcé, ce mot devenu fameux : « Rien n'est changé : il n'y a qu'un Français de plus. » Bien loin d'accorder au paupérisme plus de sollicitude et d'intérêt que dans le passé, elle aurait enrayé, si elle en eût eu la possibilité, elle pour qui la Révolution ne pouvait cesser d'être une horrible et sanglante protestation contre ses droits; elle aurait enrayé, disions-nous, le bien-être et l'ascendant toujours croissants de la classe bourgeoise, qu'elle regardait, non sans cause, comme une ennemie plutôt comprimée que vaincue. Et, en effet, ses instincts ne s'accordaient-ils pas avec ses souvenirs pour la lui désigner comme

un obstacle à ses tendances vers le régime affectionné des rois ses aïeux?

III

Des pauvres honteux.

Nous touchons à l'époque, marquée par la révolution de Juillet, où, par l'effet de leurs allures diverses, le paupérisme et la prospérité marcheront du même pas. Pour la première fois en France, et grâce à une longue paix, le commerce, l'industrie et les arts avaient réuni leur concours pour donner à la prospérité un essor plus qu'ordinaire. Le paupérisme, comme par compensation, trouva de son côté, dans les ateliers et les chantiers, des causes actives de développement. Les agglomérations de travailleurs, au sein des grandes villes surtout, nous en avons déjà fait la remarque, lui fourniront toujours en abondance de nouveaux éléments. C'était le cas, qui du reste existe toujours, d'essayer de les accorder; il n'en fut rien, et si nous en cherchions la raison, nous la trouverions plutôt dans la tradition et la force de l'habitude, que dans des motifs nés de la situation. Faute de frein pour l'un et de direction pour tous deux, ils se coudoyèrent et se heurtèrent quelquefois brutalement. Dans leur marche de compagnie, ils se maudirent à chaque pas, au lieu de s'entendre et de

s'entr'aider. Le problème demeura sans solution : nous avions abusé de la liberté, nous ne sûmes pas user de la prospérité. Après l'inexpérience, la satiété ; après l'égalité, l'inégalité, ramenée de fait et entretenue d'autorité par la toute-puissance du dieu des écus !

Il manquerait un développement essentiel à cet aperçu des évolutions du paupérisme pendant la période contemporaine, si nous ne parlions d'une catégorie de pauvres à peu près inconnue avant la Révolution, et dont il importe de tenir un grand compte aujourd'hui. Il s'agit de ces infortunés que des causes, hélas ! devenues fréquentes, précipitent journellement des hauteurs de la fortune ou de la région moyenne du bien-être dans la plus affreuse détresse. Ceux-là sont d'autant plus à plaindre qu'ils ont à confesser leur misère, une répugnance qui les prive du secours de la charité publique. Réduits à chercher le pain de chaque jour dans une confidence à un ami ou plutôt à un ministre des autels, car les amis sont rares quand on a tout perdu [1], ils doivent à cette circonstance exceptionnelle le nom de *pauvres honteux*, dans le vocabulaire de la charité.

Nous venons de dire que cette catégorie de pauvres était à peu près inconnue avant la Révolution. Nous

1. Donec eris felix multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila solus eris !

Il est triste d'avoir à en faire la remarque ; mais le distique latin n'a jamais trouvé une aussi regrettable confirmation que de nos jours.

ne verrions en effet, pour en composer la liste dans le passé, que les victimes du jeu ou de leur engouement pour le système financier de Law, et sans doute encore certains poëtes de mansarde à qui un compliment mal tourné ou quelque autre méfait de ce genre aurait fait fermer la porte des hôtels blasonnés, où d'habitude ils recevaient, en échange de leurs bouffonneries, le pain de chaque jour. Mais peut-être conviendrait-il, pour être juste à l'égard de ces joueurs ou de ces poëtes déshérités, de leur donner, à la place du nom de *pauvres honteux*, celui de *pauvres sans honte*. Quoi qu'on en puisse penser, ce ne fut qu'à la Révolution et sous l'influence de causes qui n'existaient pas auparavant, que la catégorie des pauvres honteux commença à prendre un développement qui ne s'est point arrêté et qui se continuera aussi longtemps que ces causes, qu'on serait tenté de regarder comme permanentes, exerceront sur la société leur pression désastreuse.

Ces causes, de nature diverse, se rattachent toutes plus ou moins à l'état fébrile entretenu au milieu des masses par le dogme de l'égalité des droits. La vie civile, autrefois si calme dans les classes inférieures, est condamnée, non moins que la vie militaire, à une agitation perpétuelle. Depuis qu'on a vu sortir le bâton de maréchal de la giberne du soldat, et le portefeuille de ministre de la chaumière ou de l'atelier; depuis que le colporteur a pu devenir millionnaire et le pâtre revêtir la robe du magistrat, ou tout au

moins l'habit noir du bourgeois; depuis que la fortune et les honneurs, autrefois réservés à la noblesse, ont été ouverts à la concurrence et proposés à la convoitise de tous, chacun a prétendu changer sa position; et telle a été souvent la fascination, que beaucoup ont jeté dans cette loterie des grades, des honneurs ou des écus, tout ou partie de ce qui faisait leur bien-être. Pour ceux à qui il n'est pas donné de réussir, et l'on sait combien le nombre en est grand, il ne saurait y avoir à récolter que des regrets et une misère qu'on n'ose avouer. Et, en effet, rien n'a été épargné pour atteindre le but: s'agit-il d'obtenir une place, on se fait solliciteur; or, solliciter, c'est courir à Paris et y séjourner, quelquefois à plusieurs reprises; c'est se placer dans l'obligation de faire des frais plus qu'ordinaires de toilette, de table, de luxe de tout genre : car il faut bien, selon le mot consacré, faire politesse aux gens haut placés dont on attend le succès de son affaire. Et ces frais, ces politesses répétés venant aboutir, comme il n'arrive que trop souvent, à une déception amère, entraînent pour beaucoup la gêne et pour quelques-uns la misère. A ce premier contingent fourni à l'armée des pauvres honteux par l'ambition déçue, nous pouvons en joindre quelques autres.

Et d'abord : nombre de familles, à Paris surtout, tirent leur existence de la place de leurs chefs; mais elles en tirent fort souvent aussi le goût du luxe et de nombreuses occasions de dépenses : car il faut bien

se tenir à la hauteur de sa position, et, pour la plupart, s'y tenir, c'est la dépasser de beaucoup, et sans songer qu'on peut la perdre. Vienne une disgrâce ou la mort du chef, voilà la misère entrée dans le salon du pauvre employé, et elle est de celles que la vanité dissimule.

Le commerce, de son côté, fournit aussi un notable contingent au paupérisme honteux. A ne parler que du commerce en détail, combien ne voit-on pas dans nos grandes villes, à Paris surtout, des magasins nouveaux, décorés à grands frais, promettant beaucoup, ne tenant rien, qui, ouverts aujourd'hui, se trouvent fermés demain?

Mais c'est à la Bourse qu'il faut chercher la source de la gêne à tous les degrés, et celle par conséquent du paupérisme honteux, qui en est la dernière limite.

Si l'on ne trouvait en abondance, dans la constitution actuelle de notre société, de nombreuses et consolantes compensations à ce désordre fébrile d'où surgissent journellement tant de pauvres honteux, l'on serait tenté de maudire la Révolution et de donner raison à ceux qui regrettent l'ancien régime. Encore si l'émigration venait en aide à la charité pour en amoindrir le nombre; mais jusqu'ici et nonobstant l'exemple de nos voisins d'outre-mer et d'outre-Rhin, les vallées du nouveau monde, si fertiles qu'elles soient, n'ont pas offert un grand attrait à nos compatriotes maltraités par la fortune.

IV

Période de Louis-Philippe. — Marche progressive de la prospérité et du paupérisme. — Quoique pouvant être résolue, la question de l'assistance reste ajournée. — Conséquences de cette négligence gouvernementale.

Ces considérations nous paraissant suffisamment explicites, nous allons aborder, pour terminer cet aperçu historique, la période marquée par le règne de Louis-Philippe.

Opérée par la force des baïonnettes étrangères, et plutôt malgré la nation que de son consentement, la Restauration trouva d'autant moins de sympathie dans les masses, qu'elle n'avait en sa faveur aucune bonne raison d'être. Au milieu d'une crise trop longuement prolongée, le pays appauvri l'accepta, parce qu'il ne pouvait faire autrement et qu'elle mettait fin d'ailleurs à la guerre. Cela est si vrai que, dès ses débuts et nonobstant les garanties prodiguées dans la charte, on vit poindre à la tribune, dans la presse et dans les salons, les premiers germes de cette opposition qui devait tôt ou tard la renverser. En effet, une révolution de trois jours, dont le drame ne dépassa pas les barrières de Paris, enleva le pouvoir à la branche aînée de la maison de Bourbon, et le remit entre les mains de la branche cadette.

Devenu roi du fait des bourgeois, Louis-Philippe de gré ou de force, demeura isolé de la classe placée au-dessus, et prit peu de souci de la classe placée au-dessous. Accomplie en quelque sorte comme un coup de théâtre et sans laisser plus de trace après elle, la révolution de Juillet inaugura, dès les premiers moments, une ère de prospérité toujours croissante, et à laquelle aucun événement n'apporta d'entraves sérieuses jusqu'au jour marqué pour la clôture de cette courte période.

Cette prospérité eût été, pour un homme moins préoccupé d'expédients politiques que Louis-Philippe, un avertissement et une occasion de faire quelque chose pour discipliner et endiguer le paupérisme. Fasciné par la plus-value des fonds publics et de toutes les actions industrielles; plein de confiance, d'ailleurs, dans le surnom de Roi des bourgeois qu'on lui a quelquefois donné, et qu'il acceptait volontiers, il laissa passer comme déjà prescrite la dette contractée par la Révolution envers les pauvres.

Bien que réunissant à une haute portée d'esprit une grande habitude des affaires, il ne découvrit pas qu'une mesure en faveur de ces derniers n'était pas moins dans l'intérêt de sa dynastie, que dans le leur. Sa chute, aussi rapide que l'avait été son élévation, fut le prix de cette inadvertance royale.

En effet, après avoir vu les bourgeois opérer deux révolutions, l'une en 89 et l'autre en 1830, les der-

nières classes prétendirent faire aussi la leur, et l'on sait si elles y réussirent.

Vidimus flavum Tiberim, retortis
. . . . Violenter undis,
Ire dejectum monumenta regis;
. . . . . .

La tribune et la presse leur prêtèrent un concours dont l'effet, incessamment entretenu par les regrets des uns et les prétentions des autres, fit descendre l'opposition des hautes régions dans les cafés, les ateliers, et jusque sous l'échoppe du brocanteur. Dès lors la politique ayant sans plus de façon accepté le bras de bacheliers devenus sans ressources pour avoir préféré, aux amphithéâtres des écoles, les coulisses du Vaudeville où les salons des barrières; la politique courut les boulevards et les rues, marquant la place des barricades, et préparant le champ de bataille à l'émeute.

Il est douteux que l'éloquence des apôtres de cette révolution eût produit sur le bon sens de ceux qu'elle appelait à en être les instruments, un effet aussi électrique, si le roi, mieux inspiré, avait conquis leur reconnaissance en donnant plus d'attention à leurs besoins. En France plus qu'ailleurs, ainsi le veut le caractère national, la population des écoles, des ateliers et des faubourgs, n'est que trop disposée à se jeter au milieu d'une manifestation politique; mais il faut des circonstances exceptionnelles, nées de la maladresse ou de l'injustice de l'autorité, pour qu'elle

se porte jusqu'à l'attaquer dans son principe. Pour elle, autre chose est de vociférer contre la police ou le ministère; autre chose de crier: « A bas le roi! »

Quoi qu'il en soit, la garde nationale, quand arriva le moment de l'explosion, resta sourde au rappel, ou demeura l'arme au bras en présence des barricades. Peu à peu l'indifférence avait pris, chez elle, la place de l'engouement des premiers jours: des germes d'opposition y fermentaient déjà depuis longtemps; on les devait aux petits boutiquiers devenus jaloux de la fortune et de l'importance de ces gros bonnets de la finance, de l'industrie et de l'administration que l'on appelait les *Satisfaits*. A l'aristocratie de naissance avait succédé l'aristocratie de l'argent, et par exception, celle du talent. Pendant des siècles, les classes inférieures, condamnées à ne pas dépasser leur niveau, avaient borné leur prétention et fait consister leur bonheur à obtenir les bonnes grâces de la noblesse et du clergé. Ces mêmes classes, depuis leur émancipation, bien loin de professer la soumission et le respect envers les parvenus, n'ont souvent pour eux que des sentiments de rivalité et de jalousie. Dépourvue de prestige et fermant trop souvent l'oreille aux plaintes du malheur, l'aristocratie de l'argent ne saurait que faire naître et entretenir ces passions dissolvantes. Le frein de la religion, autrefois si puissant, ne suffit plus à les enrayer; il lui faut l'aide d'un bras fort qu'on cherchait vainement ailleurs que dans

un système politique conforme aux besoins, aux mœurs et aux tendances de la société.

Il n'entre pas dans nos vues, et ce ne serait d'ailleurs pas ici le lieu, de retracer l'histoire, pleine d'enseignements, de la chute de Louis-Philippe; mais nous voulons indiquer à ceux qui entreprendraient de l'écrire, entre autres causes déterminantes de cette chute, la construction ruineuse et aussi peu militaire que politique des fortifications de Paris. Nous leur transcrirons ici, dans ce but, un passage de la première des deux brochures [1] que nous publiâmes alors sur ce projet. Nous laissons juges de l'opportunité que nous trouvons à reproduire ce passage, ceux de nos lecteurs que leur goût ou leur destinée a jetés dans le domaine de l'économie politique, soit pour étudier et commenter, le *va-et-vient* des événements, soit pour y participer.

Nous étions de ceux que leurs convictions appelèrent à combattre le projet, et, pour nous, la dépense, si considérable qu'elle dût être, était la moindre de nos raisons; ainsi, après avoir accordé que l'état de nos finances aplanissait toute difficulté de ce côté, nous en venions à dire, avec la crainte, qui s'est traduite en certitude, de passer plus tard pour avoir prophétisé. « Mais ce qui ne saurait être prévu avec quelque certitude, qu'on nous permette cette réflexion, ce sont les conséquences qui peuvent résulter

1. *Considérations sur la défense de Paris.*

à une époque aussi inflammable que celle où nous vivons, de l'agglomération et du mélange de cent mille travailleurs, ouvriers et soldats, sur un théâtre tel que la banlieue de Paris, où déjà l'on compte à peu près autant de cabarets que de maisons, et où ne manqueront pas de s'accumuler journellement, et du dehors et du dedans de la grande ville, une foule d'autres causes d'immoralité et de désordre. »

Ce fut là, en effet, et nonobstant la double surveillance exercée par les officiers et par la police municipale, une école de politique et de socialisme des plus propres à impressionner les ouvriers et les soldats; ceux-là durent l'être plus, et ceux-ci moins parce qu'ils avaient, dans la discipline, un contre-poids efficace et qu'ils n'apparaissaient d'ailleurs pas aussi régulièrement sur les travaux. Par la construction des bastions de l'enceinte, on préludait à celle des barricades de l'intérieur, ce dont le pouvoir ne se doutait pas.

La propagande devint d'autant plus active et d'autant plus dangereuse à la fin de ce grand travail, qu'une foule d'ouvriers se trouvèrent sur le pavé, en proie à la déception et à l'oisiveté. Beaucoup d'entre eux qui n'auraient jamais quitté leurs foyers, en temps ordinaire, avaient été, à cette occasion, attirés et retenus à Paris pendant plusieurs années. La cause cessant, l'effet devait-il cesser? Pas le moins du monde : de gros salaires, et surtout le vin des barrières, avaient fait de Paris un aimant d'une puissance irrésistible; on n'y vint plus demander du

travail aux fortifications, mais on y vint avec l'espoir fort incertain d'en obtenir en ville, qu'il y en eût ou non. Toujours est-il que Paris se trouva surchargé d'une exubérance plus qu'ordinaire d'ouvriers assez mal préparés à trouver toutes choses pour le mieux.

Dans un discours à la chambre des Pairs, M. le marquis de Dreux-Brézé, à tort ou à raison, avança que, dans la pensée du roi, les fortifications de Paris, en outre du but défensif qu'on leur attribuait, étaient le moyen par excellence de rendre à jamais impossible le retour de la branche aînée. On conviendra, sans accorder plus d'importance à cette opinion qu'elle n'en mérite, que ce moyen n'était pas heureux; car, pour conjurer un danger à peu près chimérique, il suscitait un danger immédiat et beaucoup plus réel.

V

Effets contraires de l'industrie et des caisses d'épargne sur le développement du paupérisme.

Après un premier accroissement dû à des causes plutôt accidentelles que permanentes, le paupérisme s'est trouvé favorisé par une autre cause, dont les effets, bien que lents, n'en sont pas moins faciles à constater : il s'agit du développement de la prospérité par l'industrie : nous en avons déduit les rai-

sons[1]. Donnée à l'homme pour satisfaire à ses besoins et à ses desirs légitimes, pour contenter son âme et occuper son activité, l'industrie entre en décadence, quelles que soient l'abondance, la variété et la perfection de ses œuvres, lorsqu'elle est détournée de son but pour assouvir des fantaisies et fournir à l'entretien d'un luxe effréné. Sont-ils en effet des symptômes de force, de puissance et de durée, ces produits qui n'ont d'autre utilité que d'alimenter les passions mauvaises, le sensualisme, l'orgueil? Sont-ils conformes à la morale et à la justice, ce goût des frivolités et ce culte des bagatelles, qui refusent aux hommes l'utile et le nécessaire? On ne saurait songer sans tristesse et sans crainte au terme sans cesse reculé des immenses et prodigieux travaux de l'industrie moderne. Est-ce à dire qu'il faut enrayer le progrès de l'industrie pour arrêter la marche du paupérisme? Le moyen, en admettant qu'on eût la faculté de l'employer, aurait assurément le mérite de la nouveauté; que faire donc? Neutraliser sans hésitation l'un par l'autre. Il est des circonstances où c'est prudence d'attendre l'ennemi au lieu d'aller au-devant de lui: Le paupérisme est un de ces adversaires qu'il faut bien se garder d'attendre. Laissez-lui prendre l'initiative, les faits l'ont déjà prouvé, et vous serez infailliblement débordés et vaincus. Or les faits et les professeurs, la remarque n'est pas nouvelle, si regret-

1. Chapitre IV § 11.

tables que soient ceux-là et si médiocres que soient ceux-ci, enseignent parfois quelque chose d'utile et de bon à noter !

Nous avons osé dire que le paupérisme et la prospérité résultant de l'industrie, grandissaient en même temps et comme de compagnie. A ne juger des choses qu'à la surface, il semblerait, au contraire, que l'effet des fabriques et des ateliers en pleine activité serait de refouler au loin le paupérisme. Que l'industrie, en pleine vigueur donne à tous ceux qu'elle emploie le nécessaire de chaque jour, et même au delà, c'est vrai ; mais elle ne garantit pas qu'elle le donnera toujours, attendu que cette faculté ne dépend pas d'elle. Vienne le chômage par une cause ou par une autre, car il y en a plusieurs qui peuvent le déterminer et l'entretenir quelquefois pendant longtemps ; vienne le chômage, les ouvriers, à l'exception de ceux en très-petit nombre qui auront préféré la Caisse d'épargne au cabaret, ne seront-ils pas transformés, comme par un coup de baguette, en autant de pauvres, eux et leurs familles ? Et quel fardeau, grand Dieu ! pour la société que des myriades de pauvres qui, hier encore, ne refusaient rien à leurs appétits déréglés !

Nous venons de prononcer le mot de *caisse d'épargne :* cette institution fait honneur à notre siècle, car il n'en est pas de plus propre à améliorer, au double point de vue du bien-être et du moral, le sort des classes inférieures. Malheureusement, on n'est

pas encore parvenu à en tirer tout le parti possible. Qu'on ne puisse faire à des ouvriers isolés une obligation d'y déposer leurs petites épargnes, cela se conçoit; mais cette obligation ne pourrait-elle pas devenir une condition *Sine qua non* de l'admission des travailleurs dans les fabriques et les ateliers? Et pourquoi les directeurs de ces établissements ne seraient-ils pas assujettis à exercer, conformément à des règlements revêtus du cachet de l'autorité, une surveillance et un contrôle sur les livrets? Mais peut-être, étrangers que nous sommes à ce qui se passe dans l'industrie, réclamons-nous une chose déjà prévue et pratiquée depuis longtemps? L'embarras que cause le paupérisme serait moins grand, si nous avions apporté la même attention et employé les mêmes capitaux à produire du pain, du vin, et de la viande, qu'à fabriquer des objets de luxe et de fantaisie. Mais dépend-il des sociétés de tracer leur voie et de discipliner leurs tendances? Dans son cours désordonné, le torrent roule-t-il des digues à ses emportements?

CHAPITRE X.

DES MOYENS EMPLOYÉS EN CE MOMENT POUR CONJURER LE PAUPÉRISME.

I

Considérée dans son ensemble, la question du paupérisme, telle que l'ont posée pour nous les événements, réclame une double solution nécessitée, d'une part, par le besoin d'*assister* les pauvres, et, de l'autre, par le besoin de les *moraliser*.

La question tant de fois abordée du paupérisme, attend toujours une solution, et elle l'attendra aussi longtemps qu'on persistera, selon la coutume et malgré les faits, à la faire sortir des œuvres de la charité. Qu'on les appelle à y concourir, il le faut bien, et rien de mieux; car il est une partie de cette solution qui échappera toujours à une réglementation officielle, et que ces œuvres seules peuvent fournir. Jusqu'ici, nous le reconnaissons, la charité privée nous a épargné le triste spectacle d'un pauvre mourant de faim ou de froid; mais elle n'y a réussi qu'en usant de toutes ses ressources et en donnant à tous ses ressorts une tension qu'ils n'avaient jamais éprou-

vée et qu'on ne dépasserait pas sans en altérer l'effet. Disons plus et nous le prouverons; disons qu'elle n'y a réussi qu'en attribuant au texte évangélique une élasticité qu'il ne comporte pas et dont l'usage, malgré les apparences, introduit toujours, tantôt plus et tantôt moins, des anomalies dans l'accomplissement des devoirs d'état et dans le cours ordinaire et naturel des choses de ce monde.

Il y a plus, et ce serait un manque de prévision que de n'en pas admettre la possibilité : enfermée dans l'impossibilité à peu près absolue de faire plus qu'elle ne fait, la charité n'aura pas longtemps à attendre pour se voir débordée par l'adversaire infatigable et de plus en plus entreprenant qu'elle se croit en mesure de combattre et de vaincre. Évidemment il lui faut des renforts, et d'où peuvent-ils lui venir, si ce n'est d'une réunion légalement opérée, et dans les proportions indiquées par les besoins, de toutes les forces vives du pays, matérielles et morales.

Au milieu des transformations que subit le monde, le principe de la charité ne peut plus être pratiqué et fécondé par les anciens moyens. Nous espérons l'avoir prouvé! La force des choses, en l'éloignant de sa source religieuse, sans lui rien enlever de son caractère divin, l'a fait entrer dans la sphère des institutions sociales, pour parcourir avec celles-ci, et sous leur impulsion, une carrière nouvelle. Le temps est arrivé où il comptera de plus en plus comme principe d'économie civile et gouvernementale. Est-ce un mal

que la religion, si puissante sur les âmes, si belle et si sublime dans les questions qui intéressent si profondément l'élément spirituel de l'homme, soit dispensée de sortir des splendeurs de sa mission pour se mêler à nos intérêts matériels, autrement que pour nous en recommander l'administration et l'usage, selon que le prescrivent l'Évangile et la position sociale de chacun.

Nous l'avons déjà dit, répétons-le, car il est des vérités sur lesquelles on ne saurait trop insister. Aujourd'hui, et, pour plus d'une raison qui n'existait pas autrefois, la question du paupérisme se présente complexe et réclame une double solution, ou plutôt deux solutions corrélatives et inséparables. L'une qui réponde à la nécessité d'assister les pauvres; l'autre à la nécessité devenue non moins impérieuse de les moraliser, et de les moraliser de telle façon qu'ils ne puissent devenir des artisans de trouble ou de scandale. Aussi longtemps qu'on n'atteindra pas ces deux buts (et nous verrons qu'il faut arriver à les atteindre simultanément et par des efforts combinés de toutes les classes de la société ayant, comme toujours, le gouvernement à leur tête), le pays demeurera dans l'attente d'une institution de bienfaisance conforme à ses aspirations et vraiment propre à calmer ses inquiétudes. N'importe qui l'exerce ni d'où elle vienne; n'importe qui la fasse agir, et quels que soient d'ailleurs son zèle et son dévouement, la charité privée ne saurait atteindre que le premier de

ces deux buts, et encore n'y est-elle parvenue jusqu'ici que d'une manière imparfaite et à l'aide d'un renfort de nouveautés au moins discutables, et dont nous examinerons la légitimité et les conséquences pratiques. Quant au second, dont il n'y avait pas lieu de beaucoup se préoccuper dans le passé, tant les pauvres étaient faciles à convaincre et à conduire, il est impossible à la charité privée de l'atteindre, car il dépasse et dépassera malheureusement de plus en plus sa puissance; elle l'atteindra d'autant moins qu'il fuit pour ainsi dire devant elle sous l'impulsion désordonnée des événements, et tout juste au moment où, par un effet contraire de ces mêmes événements, elle perd, sans retour, une partie de l'avance qu'elle avait conquise en d'autres temps; elle l'atteindra si peu, ce second but, qu'elle le fait souvent reculer elle-même par son ardeur à s'avancer tête baissée vers le premier. Ce n'est que trop vrai, dans plus d'une circonstance et dans plus d'un pays, l'excès de mansuétude de la charité privée a développé et entretenu chez ceux qu'elle secourait, à la place de la reconnaissance et du respect, un surcroît d'audace et de prétentions plus ou moins inquiétant, et dont leurs bienfaiteurs eux-mêmes ont quelquefois à se plaindre. Le cœur est sujet à des écarts même alors qu'il reçoit du sentiment religieux l'impulsion qui le fait agir. Ajoutons, s'il est possible, à l'empressement que l'on apporte aujourd'hui à venir au secours des pauvres, mais sachons le régler : gardons-nous d'ac-

croître leur paresse, et surtout n'allons pas les encourager à ne voir dans les riches que des économes chargés de pourvoir à leurs besoins. Il peut d'ailleurs s'attacher d'autres inconvénients aux œuvres de la charité lorsque, en présence de besoins plus qu'ordinaires, elle est entraînée à sortir de la réserve qui lui convient. Alors même qu'il s'agit du bien, le zèle a ses limites.

Quant au second de ces deux buts à atteindre, ou autrement, quant à moraliser les pauvres, Dieu nous en fait à tous un devoir impérieux, et malheureusement ce ne sera jamais assez du concours de tous, ecclésiastiques et laïques, pour donner à cette partie de la question une solution entièrement satisfaisante. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la charité privée, en ce qui regarde ce côté de la question, soit demeurée impuissante à l'œuvre. Nous savons bien qu'il est, de par le monde, des gens qui, ne doutant de rien ou se plaisant à douter de tout, ne craignent pas de trop embrasser, au risque d'étreindre mal; mais nous savons aussi que, pour vivre heureuse et paisible, la société ne saurait se contenter d'à-peu-près incertains : il lui faut, pour cela, des solutions. Du moment où elles seront d'accord avec son bon sens et conformes à ses aspirations, on n'aura point à craindre de la voir discuter sur leur prix de revient. Les pauvres d'aujourd'hui, bien que dénués du nécessaire comme les pauvres d'autrefois, ne ressemblent pas plus à ces derniers que nos financiers ne

ressemblent aux barons du moyen âge. Le vieux monde a fui sans retour, avec ses haillons et ses galons, pour faire place à un monde nouveau. Aussi faut-il à ce dernier des solutions nouvelles. Celle qu'on donnait dans le passé de la question qui nous occupe, si elle pouvait être ressuscitée, serait de nos jours un gros solécisme : il y a loin de nos locomotives à ces attelages de bœufs qui,

> . . . . . D'un pas tranquille et lent
> Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Mais expliquons, pour éviter toute équivoque, ce que nous entendons ici par *moraliser les pauvres :* ne prenant la chose qu'au point de vue de ce monde, *moraliser les pauvres*, c'est les mettre, en se renfermant dans les moyens qu'indiquent et préconisent la religion, la morale et la justice, dans l'impossibilité de nuire à la société et de se nuire à eux-mêmes ; c'est, si l'on veut, les discipliner, et, au besoin, les protéger contre leurs mauvais penchants. Pour cela, le concours de deux moyens d'efficacité graduée est indispensable, savoir : la *conviction* et la *compression.*

La charité privée n'a à son service que la conviction, et c'est à l'Église principalement, par sa parole, par ses exemples et ses dévouements surhumains, qu'il appartient d'invoquer et de féconder ce moyen. Mais son zèle, si actif et si intelligent qu'il soit, trouvera toujours en grand nombre, parmi la classe pauvre, des cœurs réfractaires à ses enseignements.

Comment en avoir raison si ce n'est en recourant à des mesures plus ou moins coercitives? Jésus-Christ, la douceur même, n'hésite pas à s'armer d'un fouet pour chasser les marchands du temple, et l'on hésiterait à sévir contre des gens que la paresse ou l'ivrognerie entretient, eux et leurs familles, dans la plus affreuse misère? Eh quoi! l'on consentirait à voir, dans une société chrétienne, le scandale nourri par l'aumône, la paresse encouragée et soldée par des distributions régulières à la porte des couvents, ainsi qu'il arrive encore dans certains pays?

Tous ceux qui ont étudié dans ses profondeurs la question du paupérisme s'accordent à proclamer que les institutions de bienfaisance où l'indigent reçoit des secours qui en font un rentier, augmentent la misère au lieu de la diminuer. M. de Watteville nous apprend que ces distributions uniformes, et d'ailleurs insuffisantes, ont constitué, dans certaines familles, le paupérisme à l'*état héréditaire*. Il cite, à cette occasion, comme inscrits sur les contrôles de l'assistance publique, les petits-fils d'indigents secourus en 1802. Voilà assurément un résultat bien propre à prouver qu'il y a quelque chose, ou plutôt beaucoup de choses à faire. « Je ne connais, disait le maréchal de Villars, et c'était sous le règne du *désordre* qu'il le disait; je ne connais que la *justice* pour conduire les hommes. » Nous, sous le règne de l'*ordre*, nous ne voyons que la compression pour prévenir ou faire cesser tant de circonstances anormales que développe

le paupérisme à la faveur d'un mode d'assistance plutôt débonnaire que judicieux. Mais la compression pourrait-elle être efficace et juste sans une loi pour en définir le genre et en régler la portée, sans le bras fort du gouvernement pour en assurer l'exécution?

Il y aura éternellement, de par le monde, deux sortes de pupilles : les enfants et les pauvres; ceux-là à la charge de la famille, et ceux-ci à la charge de la société tout entière. Depuis comme avant l'établissement du christianisme, le concours de deux moyens, l'émulation et la sévérité, a toujours été indispensable pour élever, instruire et former les enfants ; et l'on croirait pouvoir moraliser des gens ignorants et bien autrement vicieux que de jeunes écoliers, sans recourir à des mesures coercitives et disciplinaires? Sans doute qu'il ne peut être question, pas plus envers eux qu'envers les écoliers, de ces châtiments réservés aux crimes ou même aux simples délits. Mais toujours est-il que, pour ne pas devenir illusoire, le soin de faire justice de l'inconduite et de l'immoralité de ceux que la société entretient à ses dépens, doit être étendu, dans beaucoup de circonstances, et selon la gravité du cas, fort au delà du blâme de l'opinion et des remontrances de l'autorité locale. Dans le moyen que nous nous réservons de proposer plus tard, nous éviterons jusqu'à l'apparence du châtiment; mais partant de cette vérité que la jouissance de la liberté individuelle, égale pour tous en prin-

cipe, reçoit de la position sociale des restrictions forcées, nous demanderons, pour le plus grand bien de tous et des pauvres eux-mêmes, l'intervention du gouvernement, tuteur officiel au plus haut degré des petits et des grands ; nous lui demanderons, sans scrupule ni hésitation, d'appesantir avec bonté, mais avec fermeté, son bras paternel sur les mauvais pauvres, sur les pauvres incorrigibles, pour les faire servir d'exemple et de frein à ceux qui, n'étant qu'égarés, laissent entrevoir qu'ils pourront rentrer dans le bon chemin.

Nous venons de dire, et nous tenons à nous expliquer avant de passer outre, que la position sociale apporte d'inévitables restrictions à l'usage de la liberté individuelle. Cela est évident à l'égard de ceux qu'enchaînent leurs devoirs d'état; mais cela ne l'est pas moins à l'égard des personnes qui vivent de leurs rentes. Des millionnaires peuvent se donner, entre autres satisfactions que procure la fortune, le plaisir, si l'idée leur en vient, d'aller de la province à Paris et de Paris où ils veulent, fût-ce même jusqu'au Japon; le petit bourgeois est souvent en peine d'aller jusqu'au chef-lieu de son département et de se procurer quoi que ce soit au delà du nécessaire. Le pauvre, où voulez-vous qu'il aille, et quelle satisfaction peut-il accorder à ses fantaisies? Pratiquement parlant, la liberté individuelle du mauvais pauvre, du pauvre vicieux et fainéant (il ne s'agit bien entendu que de celui-là), est pour lui bien plus un poison qu'un

bienfait. Que l'usage qu'il fera de cette liberté ne doive pas toujours se traduire en un préjudice pour lui, d'accord; mais ce ne sera que par hasard et par exception. Que cette liberté lui procure quelque jouissance, c'est ce qui est radicalement impossible : car il faudrait que, au préalable, l'usage qu'il en fait lui eût valu du pain, et c'est là précisément ce dont le privent ses mauvaises dispositions. Évidemment, c'est une condition forcée que celle du pauvre; elle en fait un être à part et comme isolé du reste des hommes, dont il ne s'approche que pour tendre la main. Rien que cet acte humiliant, en l'amoindrissant à ses propres yeux, enchaîne sa liberté, le rend insouciant et lui enlève la vigueur morale nécessaire pour vaincre la misère. A quel moyen recourir pour le rendre à la vie commune, s'il est encore susceptible d'y rentrer? N'est-ce pas à cette force extérieure que nous appelons la compression?

Quel mal y a-t-il à ce qu'un tuteur pèse sur la liberté de son pupille, en l'envoyant pour son plus grand bien suivre des cours au collége? Quel mal y aurait-il à ce que le tuteur des pauvres pesât, dans une certaine mesure, sur la liberté de ceux d'entre eux dont la conduite, devenue réfractaire à toutes les remontrances, serait un sujet de scandale dans la localité? Quel mal y aurait-il à ce que ce tuteur, qui est aussi le gardien de la morale et de l'ordre, poussât la sévérité envers eux jusqu'à les envoyer expier leurs méfaits sur une terre lointaine, mais à la condi-

tion, bien entendu, de les y installer et de leur fournir les moyens d'y vivre par le travail? Qui pourrait voir plus d'arbitraire et de despotisme dans le second cas que dans le premier? Ce n'est pas nous certainement, et pourtant l'on voudra bien nous reconnaître autant de susceptibilité qu'à qui que ce soit sur l'affaire importante des droits et des libertés. Qu'on ne nous accuse donc pas de leur faire la guerre, quand nous n'avons d'autre intention que d'en régler l'usage à la satisfaction de la morale et du bon sens public.

Ces considérations terminées, nous allons énumérer, en les passant rapidement en revue, les divers modes d'assistance pratiqués en ce moment.

II

De la charité, individuelle ou collective. — Ne fût-ce que pour détruire la mendicité, la question du paupérisme réclame d'urgence une solution.

En dehors des fonds variables accordés annuellement par l'État à titre de secours, nous avons, pour assister les pauvres, les produits non moins variables et toujours trop exigus de la charité soit *individuelle*, soit *collective*. Cette division nouvelle de la charité, qu'on nous permettra d'introduire avant de passer outre, facilitera, en nous faisant éviter la confusion, l'intelligence de ce que nous avons à dire.

La charité individuelle est, pour nous, cette aumône que chacun fait, de la main à la main et sans intermédiaire, au mendiant qu'il rencontre ou au pauvre qu'il visite. Nous y comprendrons les aumônes déposées dans les troncs ou entre les mains d'un tiers.

Nous regrettons d'avoir à le dire, mais la mendicité, cette pauvreté inquisitoriale et vagabonde dont aucun gouvernement n'a encore su nous débarrasser, est bien le plus triste et le moins concevable des usages que nous a légués l'ancien temps; et s'il est une chose dont on ait lieu d'être étonné, c'est qu'il s'opiniâtre jusqu'à escorter le dix-neuvième siècle dans son allure et ses progrès plus qu'ordinaires. Est-il un contraste plus inexplicable que celui de la prospérité universelle avec l'activité journalière de ces êtres déguenillés de tout âge et de tout sexe, tantôt allant de porte en porte, et tantôt stationnant à genoux sous le portail des églises, ou bien étendus sur le pavé de la place publique, découvrant des plaies hideuses pour émouvoir plus sûrement le cœur des passants? Donnez toujours, nous dit-on; Dieu, si ce n'est le monde, vous en tiendra compte. Et voilà l'abus légitimé et sans cesse entretenu. Assurément Dieu veut que l'on donne à celui qui n'a pas; que l'on aide à celui qui est chargé; que l'on pleure avec celui qui est dans la peine; que l'on se réjouisse avec celui qui est dans la joie. Mais encore faut-il, pour se conformer à la volonté de Dieu dans ces différents cas,

savoir qui manque, qui est trop chargé, qui est dans la peine ou dans la joie : ce qui veut dire que, pour être ordonnée, la charité doit agir avec prudence et en connaissance de cause. Donnez toujours ; mais qui ne sait que certains pauvres, mendiants de profession, laissent après eux, dans leur cachette, plus que l'équivalent du bien-être ; que d'autres, adonnés à l'ivrognerie, poussent le désordre jusqu'à faire mendier leurs enfants, si Dieu, comme il n'arrive que trop souvent, a permis qu'ils en eussent, pour satisfaire leur hideuse passion ? Ne laissons pas la pitié tributaire de n'importe quel déréglement, et à cet effet, faisons des vœux pour que l'on adopte telle mesure gouvernementale qui donne à nos écriteaux sur l'interdiction de la mendicité une efficacité qu'ils n'ont pas eue et qu'ils ne pouvaient avoir jusqu'à ce jour. Une prescription de cette importance, pour avoir son plein effet, demande des prévisions plus qu'ordinaires de finance, de police et d'ordre. Quand on considère quelle besogne c'est que de couper court à des mœurs et à des habitudes qu'encouragent depuis des siècles la tolérance des uns et l'assentiment des autres, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que le gouvernement, jusqu'ici, se soit contenté de simples arrêtés pour en assurer l'accomplissement ? Espérons que, mieux étudiée, cette mesure ne demeurera pas aussi stérile qu'elle l'a été jusqu'ici.

Il est des personnes, nous le savons, et des plus estimables, auxquelles il ne répugne pas de professer

que les mendiants sont gens utiles, indispensables même, pour rappeler sans cesse à l'humilité et à la pratique de l'aumône les classes riches. Si nouvelle et si hardie que doive paraître l'opinion contraire, nous n'hésitons pas à la consigner en passant. Et en effet, pour avoir été accrédité et encouragé pendant longtemps, ce mode d'enseignement ou d'entretien de la vertu par la mendicité, si tant est qu'il ait produit de bons fruits, réjouit assez peu la morale et le bon sens pour être à jamais abandonné : assistons les pauvres, mais combattons la mendicité.

La *charité collective*, qu'il n'est pas nécessaire de définir, est exercée concurremment par les membres du clergé, directement ou indirectement, et par l'autorité municipale.

Examinons séparément, dans leurs voies et moyens d'action, chacun de ces deux organes de la charité collective.

III

Le clergé contemporain à l'œuvre de l'assistance.

Jamais, depuis la primitive Église, les ministres des autels n'ont été aussi médiocrement pourvus que ne le sont, depuis la Révolution, les membres du clergé français; et pourtant, à aucune époque, l'Église n'est parvenue à coopérer avec autant de succès à l'assistance des pauvres. Il n'est pas besoin, et ce

ne serait d'ailleurs pas ici le lieu, de rechercher les causes qui ont fait de cette double assertion une vérité qu'assurément personne n'entreprendra de contester. Mais nous n'irons pas plus loin sans prier l'Église de daigner accepter le tribut d'admiration et de reconnaissance que nous lui offrons au nom de tous, pour tant de zèle et de dévouement.

Indépendamment des consolations spirituelles qu'elle prodigue en abondance aux pauvres comme aux riches, l'Église intervient de mille manières, directement ou indirectement, pour concourir au soulagement de ceux qui souffrent de n'avoir pas le nécessaire.

Elle y concourt, entre autres manières, car il nous serait impossible de les énumérer toutes :

1° Par des quêtes au moins hebdomadaires, même dans les temples les plus petits;

2° Dans les temps de crise, quelle qu'en soit la cause, par des quêtes spéciales soit à l'Église, soit à domicile;

3° Par des aumônes en argent ou en nature provenant des associations ou des loteries de charité instituées ou préparées sous le patronage du clergé de la localité, et dont tout le mérite appartient d'ordinaire aux dames;

4° Par les dons personnels de ses membres : si peu rétribués qu'ils soient, nos pasteurs ne manquent pas de prélever sur leur modique avoir le denier du pauvre;

5° Par certains legs dont l'Église est autorisée à disposer.

On conçoit que des moyens d'aumône, aussi laborieux dans leur emploi qu'incertains dans leur résultat, doivent présenter, selon les lieux, selon l'influence du clergé et les dispositions des personnes, des différences notables. De tous les pays, la Belgique est peut-être le plus riche en œuvres de bienfaisance : il est telles villes qui en possèdent jusqu'à trente ou quarante, ayant des noms et des buts divers. Que de labeurs et de préoccupations ! Nous ne saurions voir dans tout cela qu'un admirable anachronisme causé par un défaut d'attention à ce qui se passe sous nos yeux, et par une interprétation des textes aussi facilement acceptée autrefois que difficile à admettre aujourd'hui. Et que faut-il se promettre de tant d'œuvres, même dans les cas les plus favorables? De légers adoucissements au mal; car ce ne sont, en réalité, que des remèdes de circonstance en attendant mieux.

IV

De quelques-unes des œuvres et des associations de charité instituées de notre temps. — Société de Saint-Vincent de Paul.

Une société de bienfaisance de date récente, la société de Saint-Vincent de Paul, bien qu'exerçant l'assistance par elle-même, et la plupart du temps à l'aide

de la générosité de ses membres, réclame ici, à la suite du clergé, une place que lui assignent les sympathies et le patronage du souverain pontife et de l'Église entière.

Cette société, que nous avons vu poindre il y a moins de vingt ans, au sein même de la capitale, et à la naissance de laquelle ont assisté comme fondateurs, ou du moins comme ouvriers de la première heure[1] quelques-uns de nos proches et de nos amis; cette société exerce partout aujourd'hui son activité, non-seulement dans nos cités grandes et petites, mais encore dans nombre de villes étrangères.

Son organisation, dont les statuts sont imprimés, établit des contacts et une sorte de hiérarchie entre tous les membres. Ses œuvres, par l'abondance des excellents fruits qu'elle a produits, méritent de la part des classes pauvres un tribut de reconnaissance auquel nous nous associons avec un vif empressement. Toutefois, comme il n'est pas rare que des inconvénients puissent s'attacher même aux institutions qui semblent en être le plus exemptes, nous avons voulu examiner, en faisant, selon notre coutume, table rase de toute prévention, si la société de Saint-Vincent n'aurait pas les siens.

Elle en comporterait deux à notre sens, que son existence de date récente a pu tenir dissimulés jus-

1. L'opinion, jusqu'ici, n'est pas encore bien édifiée sur le nom du véritable fondateur, si tant est que l'honneur doive en être attribué à une seule personne.

qu'ici ; mais que l'avenir, nous le craignons beaucoup, finira par mettre en évidence, surtout dans les petites localités.

Il existe, de longue date, dans le plus petit village comme dans la plus grande ville, deux sortes d'autorités : l'une dans la personne du maire, l'autre dans celle du curé, auxquelles incombe, à des titres divers, le soin de soulager, de consoler et de contenir au besoin les pauvres. Il se rattache à leurs mandats respectifs, surtout à celui du maire qui est spécialement chargé de la police et du bon ordre, des difficultés quelquefois sérieuses et une responsabilité de tous les instants. Dans nombre de circonstances, la force officielle dont ils sont armés deviendrait impuissante s'ils n'avaient à y joindre le renfort de leur ascendant personnel, cette autre force qui naît de la confiance, de la considération et du respect des masses.

Eh bien ! ces diverses influences, dont les maires et les curés ne seront jamais trop pourvus, s'acquièrent auprès des pauvres par des actes de bienfaisance. En venant s'interposer entre eux et leurs autorités, la société de Saint-Vincent, bien que dans un but infiniment louable et avec les meilleures intentions, n'amoindrira-t-elle pas, sans l'avoir voulu, cet ascendant dont nous parlions plus haut ? Et peut-on espérer que dans les petites villes, où les amours-propres deviennent d'autant plus irritables que les distances sont moindres, il ne résultera ni frottement ni dissension du concours, pour ne pas dire de la rivalité

de la société de Saint-Vincent ? A Paris et dans les villes de premier ordre, où l'autorité est à distance des classes inférieures et entourée d'un prestige plus grand, cet inconvénient pourra rester inaperçu ; mais, ou nous nous trompons fort, il ne faudra pas descendre au-dessous des villes de second ordre pour le rencontrer. Si louable et si charitable qu'elle soit, une institution, pour avoir vraiment sa raison d'être, doit pouvoir prendre sa place dans la société sans heurter ni coudoyer qui que ce soit, les autorités moins que personne.

Puis, à un autre point de vue, n'arrivera-t-il pas, n'est-il pas déjà arrivé que les pauvres, pour conquérir ou conserver plus sûrement les bonnes grâces de la pieuse société, afficheront un zèle plutôt pharisaïque que sincèrement religieux ? Serait-ce la première fois que l'intérêt ou le besoin aurait appelé à son aide l'hypocrisie, pire que l'irréligion elle-même ? Les exemples de ce scandale ne sont pas rares. Quand on a vu l'ambition se faire un marchepied de la dévotion, *ipse miserrima vidi ;* quand on les a vus se produire, ces regrettables exemples, au sein même de la classe la plus élevée et jusque sous la broderie des personnages, peut-on se flatter de n'en pas rencontrer chez les pauvres ?

Nous n'aurons pas le regret, nous qui professons, *quand même*, pour toutes les institutions de charité la plus sincère vénération ; nous n'aurons pas le regret d'avoir amoindri, par ces réflexions, le mérite

bien constaté des œuvres de la société de Saint-Vincent. Les pensées de critique n'ont jamais été de celles dont se soit nourri notre esprit; mais ayant à faire la revue et à apprécier les effets des forces diverses appelées en ce moment à combattre le paupérisme, il nous importait d'étudier et de faire ressortir avec impartialité l'influence et la portée d'une œuvre à laquelle il n'a fallu que quelques années pour faire un aussi grand chemin dans le monde catholique.

Dans quelle proportion la société de Saint-Vincent a-t-elle contribué jusqu'à ce jour au soulagement des misères humaines? Nous l'ignorons, tout en n'ignorant pas cependant qu'elle a séché bien des larmes et pourvu à des besoins d'autant plus cruels qu'ils n'étaient connus que de ceux qui les éprouvaient. Au milieu de tant d'œuvres charitables que notre époque a vues naître et prospérer, la société de Saint-Vincent s'attache de préférence à vêtir les pauvres et à leur distribuer à domicile, indépendamment des secours matériels dont elle peut disposer, les consolations de la religion. Malheureusement son zèle, si ardent qu'il soit, ne saurait apporter au mal que des adoucissements, et encore faudrait-il avoir plus que nous ne l'avons la certitude qu'il n'opère pas à la manière des narcotiques en contribuant à entretenir dans les esprits une plus grande dose de quiétude que n'en comporte en réalité la situation. Gardons-nous donc de prendre occasion de la présence de tant d'ouvriers à l'œuvre pour ajourner l'introduction de mesures plus

larges, plus certaines et surtout plus accentuées du cachet de notre époque : car il est de la prudence d'accorder, autant que faire se peut, satisfaction au temps où l'on vit.

Serions-nous les premiers à faire sur cette pieuse et charitable société une remarque qui pourrait échapper et dont le souvenir de l'institution des diacres, en la prenant à son origine, peut suggérer la pensée et fournir le développement? Il y aurait entre elles, si nous ne nous trompons, un certain air de parenté, une certaine analogie que la différence des temps et des circonstances n'efface pas entièrement. Les buts sont les mêmes : pour l'une comme pour l'autre, il s'agit de secourir, et autant que possible sous le voile du secret, les membres indigents de la famille chrétienne. Si les diacres sont de l'ordre des laïques, les membres de la société de Saint-Vincent en sont aussi, et leur élection d'ailleurs est à peu près la même; si la charité inspire les uns, elle inspire aussi les autres. Mais vient-on à tenir compte de certaines circonstances, l'analogie cesse et cède la place à des contrastes.

Les diacres n'ont à attendre que des persécutions de la puissance séculière qui les réprouve, ainsi que tous les autres chrétiens, tandis que les émules de saint Vincent n'ont rien à redouter de sa part, et tant s'en faut, quoiqu'elle ne soit pas disposée à leur prêter un concours que, du reste, ils ne lui demandent pas. D'un autre côté, n'étant ni clercs ni profès, et

n'annonçant d'ailleurs aucune intention de le devenir, ils ne font partie de l'Église qu'au même titre que le commun des fidèles, et rien de plus. Or, ce n'est pas assez pour être à jamais associé à ses destinées éternelles et avoir à sa sollicitude les mêmes droits que les ordres religieux : car autre chose est, et cela se conçoit, d'appartenir tout à fait à l'Église ou de ne lui appartenir qu'à demi. Si les diacres ont survécu à leur organisation primordiale, c'est grâce à l'absorption qui les assimila à toujours au corps sacerdotal. Que conclure de ceci, si ce n'est que la société de Saint-Vincent est appelée à graviter plus ou moins isolée entre l'Église et l'administration ? Si honorable et si chrétienne qu'elle soit, si vite qu'elle ait grandi, si bruyamment qu'elle ait été carillonnée à son entrée dans le monde, rien ne pourra la soustraire aux conséquences inévitables de l'isolement, et l'isolement, c'est toujours la mort, la mort demain si ce n'est aujourd'hui. Dieu veuille que nous nous trompions ! car, bien qu'impuissante à indemniser le pays de l'absence d'une institution (ce à quoi du reste, elle n'a jamais prétendu), l'honorable et pieuse société en sera toujours un appendice nécessaire, ainsi que toutes les œuvres de charité qui, d'accord avec les textes, empruntent aux mœurs et aux besoins leur raison d'être et de s'exercer. Nous n'avons pas pris à tâche, comme on le voit, et Dieu nous en préserve, de trouver mauvais tout ce qui se pratique ; mais nous n'enregistrons, pour nous en servir dans l'occasion,

que ce qui nous semble de nature à résister à la double enquête du bon sens et de la révélation qu'on ne trouve jamais en désaccord que lorsqu'on veut les y mettre.

V

Participation de l'autorité locale à l'assistance. — Examen des mesures le plus généralement pratiquées.

Comme organe de la charité collective, l'autorité municipale intervient au secours des pauvres, savoir :

1° Dans les villes et communes qui sont en possession d'un revenu, par des fonds prévus dans le budget des dépenses annuelles ;

2° Par des impôts facultatifs délibérés en conseil et sanctionnés par l'autorité supérieure ;

3° Par des emprunts votés et sanctionnés de la même manière ;

4° Quelquefois par les produits de certains immeubles ou de certains capitaux provenant de legs spécialement destinés à cet usage ;

5° Par des quêtes à domicile, concertées pour l'ordinaire avec le clergé ;

6° Par des souscriptions facultatives proposées et arrêtées dans un conseil où sont appelés à délibérer les plus haut cotisés.

De ces divers moyens d'assistance, il n'en est que deux selon nous, le budget municipal et les em-

prunts, qui soient exempts d'inconvénients. Et d'où peut donc leur venir ce degré de perfection? Du mode même suivant lequel les fonds sont perçus ou acquis. Les autres moyens que nous avons signalés, et généralement tous les moyens qui réclament le concours de la population, ne sauraient avoir ce mérite infiniment désirable; nous ne réclamerons qu'un instant l'attention de nos lecteurs pour leur en fournir la preuve.

Même dans les œuvres de charité, le but peut ne pas justifier les moyens. Les pauvres souffrent; et, pour les soulager, vous faites des quêtes à domicile, ou bien encore vous ouvrez en leur faveur des souscriptions. Qu'arrive-t-il? Dans un cas comme dans l'autre, et rien que du seul fait de la publicité de vos listes, vous donnez carrière à plus d'une mauvaise passion : et d'abord vous placez inévitablement la charité sous la pression de l'orgueil et du respect humain, pour lesquels elle ne saurait avoir de sympathie. Tout préoccupé que vous êtes du résultat matériel de votre œuvre vous en altérez, bien involontairement sans doute, le caractère divin. Il est de précepte dans l'Évangile, qu'une main doit ignorer ce que donne l'autre! En faisant connaître à chacun ce que son voisin donne ou ne donne pas, vous fournissez matière à des commentaires animés, souvent injustes et toujours contraires à la charité. Vos listes, en passant sous les yeux de tout le monde, deviennent des occasions de commérages et de censures amères. On fouille

avec complaisance jusque dans le secret des existences: on fait, on arrête, après discussion, le bilan de chacun, le tout, comme on sait, avec un assaisonnement d'éloquence auquel rien ne manque pour le rendre fort peu édifiant. Tel qui n'a rien donné ou qui n'a pas donné dans la proportion de ses revenus est un égoïste, un avare; tel autre, qui s'est montré plus charitable, n'est rien de moins qu'un orgueilleux qui s'est mis dans la gêne pour se donner de l'importance et tromper l'opinion sur son avoir. Indépendamment de ces misères, qui ne laissent pas que de prendre de grandes proportions dans les petites villes, ces moyens d'assistance froissent la justice, en exonérant de fait, d'une des charges sociales les plus sacrées, beaucoup de ceux que leur position appelle à en supporter une part proportionnée à leurs forces. Il est incontestable, en effet, que les pauvres, aux yeux de l'Évangile comme à ceux de la raison, sont à la charge de tous, et, pour chacun, dans une proportion déterminée par le chiffre de ses revenus.

Un autre inconvénient inséparable de la publicité des souscriptions, c'est de désigner à l'animadversion des pauvres ceux des riches qui auront refusé de souscrire, ou qui n'auront souscrit que mesquinement et de mauvaise grâce. Est-elle donc bien réfléchie la mesure qui met ainsi une partie des riches à l'index de la classe pauvre? Et vienne dans la localité quelque prétexte au désordre ou seulement à une animation plus qu'ordinaire, n'est-il pas à craindre que

cette animadversion ne se traduise en voies de fait? Nous aurions aimé à laisser de côté ces considérations que, du reste, on ne trouvera pas exagérées; mais elles étaient indispensables à consigner dans l'intérêt de notre doctrine et de la solution que nous essayerons de bâtir.

Ici se présente l'occasion, que nous ne laisserons pas échapper, de réfuter une opinion que nous avons entendu professer et qui suffirait pour prouver, s'il en était besoin, qu'il est temps de couper court aux expédients, la voici :

Mais si la crainte, comme on en a la preuve, est un moyen pour obliger le mauvais riche, le riche avare, à s'exécuter en faveur des pauvres, pourquoi n'y pas recourir?

Et d'abord, parce que la crainte n'est pas une arme dont l'usage soit permis à tout le monde; et ensuite, parce qu'il y aura toujours plus de prudence au point de vue de l'ordre et plus de mérite aux yeux de Dieu à prévenir qu'à encourager les haines au sein d'une localité. Serait-ce donc que la morale admettrait le recours à un auxiliaire de mauvais aloi pour combattre une disposition mauvaise? Autre chose est d'inspirer à un homme la crainte de Dieu ou de la loi; autre chose de lui inspirer celle de son voisin. Si l'on plaçait ainsi la charité sous la pression de la crainte, on ne serait pas loin de ressembler à nos législateurs d'une autre époque qui, croyant appliquer les principes de 89, prescrivaient, sous

peine de mort, l'horreur du vice et l'amour de la vertu.

Sans avoir les mêmes inconvénients que les souscriptions et les quêtes à domicile, l'impôt facultatif n'en est pourtant pas exempt. Enfermé par une législation de haute prudence dans des limites qu'il ne peut dépasser, cet impôt, surtout dans les localités où le paupérisme est grand et les revenus bornés, ne saurait être qu'un moyen d'assistance fort secondaire. Ce n'est pas tout, bien que n'atteignant ceux qu'il grève que dans une proportion où le caprice n'a aucune part, il laisse à l'arbitrage des conseils la désignation de ceux qu'il atteindra. Les riches seront imposés, les pauvres ne le seront pas, rien de plus clair et de plus net; mais ce qui ne saurait l'être autant, c'est l'application à faire de cet impôt à la classe intermédiaire qui les sépare. Il y a des gens qui, sans être connus et signalés comme pauvres, sont néanmoins assez mal à l'aise pour être dispensés de venir au secours de ceux-ci; de même qu'il y en a aussi qui, sans passer pour riches, pourraient contribuer, sans se gêner, au soulagement des pauvres. Quels que soient le discernement et la bonne volonté que vous puissiez apporter dans le tracé de la ligne de démarcation, toujours est-il qu'il en résultera des catégories dont l'effet inévitable sera de léser les uns et d'humilier les autres; deux écueils non moins dangereux pour l'administration, que ne l'étaient Charybde et Scylla pour les nautoniers de l'Antiquité.

S'ils échappaient à l'un, c'était, comme on le raconte, pour tomber tout aussitôt dans l'autre. Il est, direz-vous peut-être, un moyen de faire mieux ; c'est d'imposer tout le monde, sans en excepter les pauvres eux-mêmes. Le principe est à l'abri de toute discussion, mais l'application sera rarement exempte de réclamations. La classe intermédiaire n'admettra pas volontiers la mesure, et les pauvres, qu'elle étonnera, seront longtemps à la comprendre. En fait d'impôts, il n'y a que le gouvernement qui puisse couper court à toute réclamation. Les municipalités sont trop près des parties intéressées et trop faiblement armées pour prévenir ou dominer les embarras inséparables d'une mesure de ce genre.

Les *Loteries*, et cela se conçoit, ont été appelées de bonne heure à prendre rang parmi les voies et moyens de la charité collective. Au mérite inappréciable de laisser à chacun la jouissance de sa liberté pleine et entière, elles en joignent une autre, en offrant aux personnes pieuses, aux dames surtout, des occasions d'entretenir entre elles des rapports incessants bien autrement propres à occuper agréablement leurs loisirs, que les distractions frivoles et les plaisirs mondains. Le choix ou la confection des lots, la distribution des billets et, pour couronnement de l'œuvre, les préparatifs et les émotions du tirage ; voilà assurément des divertissements de bon aloi et vraiment chrétiens, car ils dilatent le cœur et défient la médisance.

Toutefois il est, selon nous, des réserves à faire sur l'admission des loteries au service des œuvres pieuses : viennent-elles à prendre les proportions d'une affaire d'argent; viennent-elles, par des primes et des chances de gain, éveiller la cupidité? Elles rentrent pour nous, quel qu'en soit d'ailleurs le but, dans la catégorie assez peu recommandable des expédients. Les œuvres pieuses ne sauraient emprunter indifféremment au monde leurs moyens de succès, car tous ne leur vont pas. Le mot, c'est quelquefois la chose, et celui de *loterie*, déjà stigmatisé par la loi civile, nous semble sonner mal aux oreilles de la piété chrétienne. Il s'agit, dira-t-on de la construction d'une église : du moment où la nécessité en est démontrée, le gouvernement et la société tout entière, nous n'en doutons pas, se trouveront toujours parfaitement d'accord pour donner satisfaction à une nécessité de cet ordre; en douter serait leur faire une injure qu'ils n'ont jamais moins méritée que de nos jours. Ce n'est pas à l'aide de loteries qu'ont été édifiées nos admirables cathédrales. Il est assurément d'autres ressources, de nos jours surtout, pour bâtir une maison au Seigneur, ou décorer ses autels, que les produits d'une combinaison classée parmi les jeux de hasard. Serions-nous donc aussi loin de la parole divine, que nous croyons en être près?

Pour notre compte, nous en sommes encore à être édifié sur la convenance et l'opportunité de ces loteries annoncées et recommandées dans les feuilles pu-

bliques, sous le nom ou le patronage de saint Pierre ou de saint Roch, avec des primes de cent et même de deux cent mille francs réservées aux favoris du sort. Nous nous souvenons encore, qu'étant petit enfant, nous trouvions fort extraordinaire que les images des saints devant lesquelles on nous faisait agenouiller dans l'église, servissent au dehors à indiquer aux buveurs là où trouver du vin. Plus tard, notre étonnement ne fut pas moindre en entendant retentir les voûtes du sanctuaire de l'air de la Marseillaise importé, sans plus de scrupule, de l'hymne républicain dans nos recueils de cantiques. L'emprunt n'était pas heureux : le culte et la religion ne recueilleront jamais que des fruits amers de l'association des choses saintes et des choses profanes, lorsqu'elle se traduit par un pêle-mêle incohérent que repoussent d'un commun accord les convenances et le bon sens. Et comment ne pas craindre d'affaiblir le prestige religieux, si nécessaire à entretenir et déjà, hélas ! si sensiblement amoindri, par le recours à des auxiliaires médiocrement estimés, et dont l'Église, jusqu'ici, avait évité de se servir ? Œuvre des temps non moins que de la ferveur, ce prestige ne saurait être sauvegardé avec trop de prudence et de soin ; et comment y arriver, si ce n'est par un profond respect des traditions? de celles du moins que, d'un commun accord avec le sentiment universel, les lois divines et humaines recommandent à la vénération de tous les âges.

Si nous ne craignions de pousser notre examen jusqu'au point de passer pour frondeur de parti pris, nous trouverions quelque chose à dire d'un mode d'assistance dont certains plaisirs de qualité discutable sont appelés à faire les frais. On devine que nous voulons parler des bals et des représentations théâtrales au bénéfice des indigents. Nous savons bien qu'il est des cas de force majeure où, sans justifier les moyens, le but oblige à les accepter. Mais encore faut-il que ces cas ne soient pas le résultat d'une inadvertance ou d'une incurie facile à éviter. Des questions de la nature de celle qui nous occupe n'admettent jamais sans inconvénient l'exception à la place de la règle. Mais que dire d'un mode d'assistance dont l'effet inévitable est de mettre en désaccord flagrant les deux éléments de la société sur lesquels repose, à des titres différents, le salut de la morale et de l'ordre? Et en effet, que voyons-nous ici? D'un côté des magistrats conviant à rire ou à danser, souvent plus que de raison, ceux de leurs concitoyens qui ont du pain, dans le but d'en donner à ceux d'entre eux qui n'en ont pas; de l'autre, l'Église interdisant positivement aux fidèles d'assister aux spectacles ou d'aller au bal. N'étant pas casuiste et n'ayant nulle disposition à le devenir, nous laisserons à l'histoire le soin d'attribuer à chacun sa part de responsabilité dans cette œuvre de regrettable désaccord : même en fait d'expédients, il est des distinctions à faire et des conve-

nances à observer. S'il devait arriver que Pie IX, ce qu'à Dieu ne plaise, eût l'intention qu'on lui prête d'en appeler aux Suisses pour le garder, il est hors de doute qu'il ne les demanderait pas aux cantons de la république helvétique qui ont décliné son autorité de pontife.

Nous serions loin d'avoir épuisé ce sujet, si nous prenions à tâche de reproduire les divers genres d'expédients auxquels, selon les lieux et les circonstances, s'est vue entraînée la charité collective par l'ajournement d'une solution réellement propre à compléter nos institutions à l'endroit du paupérisme. Mais, quels qu'ils soient, ces expédients n'ont pas plus à attendre de l'Évangile que de la logique une sanction sérieuse et positive. Bien loin qu'il en puisse être ainsi, la révélation et la raison s'accordent, au contraire, à les marquer d'un double cachet d'imperfection. Et en effet, la première, pour soustraire à la pression de l'orgueil celuiqui donne, place l'assistance sous le sceau du secret; et la seconde, pour en faire accepter les conséquences sans réclamations possibles, sous le sceau de la justice qui ne saurait admettre, comme moyen et à l'exclusion de tout autre, que la répartition proportionnelle. D'où il suit qu'il ne saurait y avoir que deux modes d'assistance qui satisfassent pleinement aux conditions imposées, d'un commun accord, par la religion et la raison. L'un de ces modes trouve son mobile dans la volonté libre de chacun : c'est la charité chrétienne; l'autre, dans

la volonté gouvernementale : c'est la charité officielle. La charité municipale n'est admise à concourir pour présenter un troisième mode d'assistance conforme aux décisions souveraines de la religion et de la raison, qu'autant qu'elle tirera, soit de sa caisse, soit d'un emprunt, soit encore d'un impôt facultatif (ces deux derniers moyens ne devant être admis qu'à défaut du premier) les fonds destinés à cette assistance. Dans ce cas, elle devient une exception ou, si l'on veut, une émanation de la charité officielle.

VI

Suite de l'examen des mesures et procédés d'assistance. — Si édifiantes quelles soient, les œuvres de la charité collective ne sont pas exemptes d'inconvénients. — Sociétés de Secours mutuels.

Un autre inconvénient des œuvres de la charité collective, c'est de distraire de leurs devoirs d'état, de leurs affaires propres, une foule de personnes, dans les classes élevées principalement. Que la charité soit plus que jamais dans le cœur des personnes pieuses, des dames surtout, l'objet d'une ardente sollicitude, rien de mieux ; mais encore n'est-il pas de la sagesse de découvrir saint Paul pour couvrir saint Pierre ; le Seigneur, en effet, ne consent pas à ce que l'on découvre une de ses maisons pour cou-

vrir l'autre, pas plus qu'il ne consent à ce que l'on quitte l'office de sa propre paroisse, pour assister à l'office de la paroisse voisine. Est-il bon, est-il dans l'ordre que les ministres du sacerdoce soient incessamment appelés à descendre les marches de l'autel, pour venir prendre rang dans la milice inférieure des diacres? L'est-il davantage que des maîtresses de maison, épouses et mères, quittent ménage, enfants, mari, pour aller prendre, dans un congrès de charité, la place des généreuses filles de Saint-Vincent? Et ces congrès, qui ne préoccupent pas médiocrement ces dames, sont-ils moins à l'abri du souffle brûlant de la vanité que nos congrès politiques ne sont à l'abri des tempêtes de l'ambition? N'avons-nous pas, en ce monde, assez d'œuvres qui reçoivent leur impulsion de mobiles humains, pour y soustraire tout au moins les œuvres pieuses? Dans sa sagesse infinie, Dieu a réglé toutes choses pour le mieux; il a dit qu'une saison succéderait à l'autre, et le jour à la nuit; le tout dans l'intérêt et pour le plus grand bien de l'homme, sa créature par excellence. Et voilà que, après cinq mille ans d'existence, et tout à l'heure après deux mille d'enseignement révélé, la famille humaine, pour accorder satisfaction à certaines visées routinières assez peu chrétiennes, serait tenue d'admettre tantôt des dérogations aux devoirs les plus essentiels et tantôt des déplacements dans l'ordre ordinaire et primordial des choses? Notre siècle est à coup sûr trop éclairé, quoi qu'en puissent

penser ou dire ses détracteurs, pour admettre un pareil désaccord entre l'Évangile et le bon sens.

Mais il faut bien que les pauvres soient secourus? Personne assurément n'en est plus convaincu que nous, et nos efforts, s'il en était besoin, en seraient la preuve; mais encore faut-il qu'ils le soient (et nous avons la confiance que cela n'est rien moins qu'impossible) d'une manière plus régulière, plus efficace et non moins conforme aux textes divins, si ce n'est plus, que tout ce qui se pratique si laborieusement aujourd'hui.

Ces croisades de la charité collective contre le paupérisme, dont le passé, mieux pourvu ou plus circonspect que le présent, n'offre pas d'exemple; ces croisades récentes où, comme dans les croisades anciennes, l'on retrouve à combattre ensemble avec plus de dévouement que de discipline, l'élément spirituel et l'élément temporel, l'Église et les fidèles, pourront être, non moins que ces dernières, la gloire de leur époque; mais il n'est pas à espérer qu'elles aboutissent à plus de succès. Très-propres à exercer le zèle des personnes pieuses de toutes les conditions; très-propres à entretenir au dehors du sanctuaire l'influence du clergé, influence assurément bien désirable, tant qu'elle est renfermée dans les limites que lui assignent les lettres saintes, les œuvres de la charité collective ne sauraient tenir lieu d'un système régulier d'assistance, dont le besoin pourtant se révèle de plus en plus chaque année. Ce sont certainement

d'admirables efforts que ceux auxquels donnent lieu ces œuvres; mais ils ressemblent un peu, qu'on nous pardonne ce rapprochement, à ceux que tente parfois, même en désespoir de cause, une armée vaincue et débordée. L'Église, en appelant le concours des associations pour maintenir ou faire rentrer l'assistance sur son ancien terrain, ne semble-t-elle pas perdre de vue qu'un de ces événements contre lesquels il n'y a point d'appel possible, est venu s'interposer entre son passé et son présent? Ces œuvres, à peu près inconnues autrefois, n'ont surgi au sein de la catholicité moderne que parce que l'Église, nonobstant la perte de son temporel, ne voudrait pas abdiquer l'administration de l'assistance publique, dont elle a été en possession pendant si longtemps. Mais comme en définitive tout ici-bas se traduit en une affaire d'argent, il n'y a que celui des pouvoirs qui réussit toujours à s'en procurer autant que besoin est, sans dévier en quoi que ce soit des textes et de la justice, c'est-à-dire l'État, qui puisse être utilement pourvu de cette administration.

Ne serait-il pas bien désirable, en effet, que le clergé, édifié comme nous le sommes, sur l'impuissance prochaine autant que sur les inconvénients des œuvres dont nous parlons, s'entendît avec le gouvernement pour prendre, de concert avec lui, l'initiative d'un mode d'assistance régulier, proportionné aux ressources du pays et digne de sa grandeur. Le temps en est venu et, grâce aux bons rapports entre

l'Église et l'État, la démarche de nos pontifes, à laquelle se joignent dès à présent les vœux de tous, riches comme pauvres, serait accueillie et fécondée tout aussitôt, nous n'en saurions douter, jusqu'aux limites du possible. Pour abonder dans le sens de nos convictions, l'Église en serait-elle donc moins grande, moins écoutée et moins vénérée? On aurait peine à nous le persuader, même avec tout le renfort des raisons que l'on pourrait tirer, à cet effet, de l'antique et respectable arsenal de la tradition.

Chateaubriand, que l'on aime à citer, mais qu'il ne faut pourtant pas citer inconsidérément et sans examen en matières politiques ou religieuses, Chateaubriand disait aux émigrés en 1814 :

« Il nous en a coûté beaucoup pour démontrer à des hommes dignes de nos respects, qu'ils ne pourront pas obtenir ce qu'ils désirent. Nous regrettons autant et peut-être plus qu'eux ce qui a cessé d'exister; mais enfin nous ne pouvons pas faire que le dix-neuvième siècle soit le seizième, le quinzième, le quatorzième.... Tout change, tout se détruit, tout passe. On doit, pour bien servir sa patrie, *se soumettre aux révolutions que les siècles amènent* (c'est nous qui soulignons). Pour être l'homme de son pays, il faut être l'homme de son temps. Eh! qu'est-ce qu'un homme de son temps? C'est un homme qui, mettant à l'écart ses regrets et ses propres opinions, préfère à tout le bonheur de sa patrie.... C'est un

homme qui, comme Solon, croit qu'il ne faut pas vouloir plier les mœurs au gouvernement, mais former le gouvernement pour les mœurs)[1]. »

Eh bien! ce langage, pour nous qui n'avons pas moins d'affection pour l'Église, que n'en avait Chateaubriand ponr l'émigration dont il avait fait partie, nous le tiendrons à l'Église en 1860, à cette Église qui est et sera de tous les temps, et par conséquent du nôtre; nous le lui tiendrons du moins en ce qui regarde ses prétentions plus ou moins avouées, ou plus exactement, les prétentions de quelques-uns de ses membres, au monopole de l'assistance: car rien ne s'oppose, grâce à sa profonde sagesse et à cette élasticité vraiment divine dont elle s'est réservé l'usage, à ce qu'elle soit de notre siècle, en admettant, sans arrière-pensée ni tendances rétrospectives, les faits accomplis.

Ce n'est pas nous, Dieu le sait, qui irons faire de l'hostilité contre l'Église. Ici comme partout ailleurs, dans cet opuscule, comme dans tout le cours de notre vie, nous avons parlé avec plus de franchise peut-être qu'il ne serait de convenance dans les occasions ordinaires; mais, outre que nos convictions de chrétien et de citoyen dévoué nous y entraînaient, nous sommes demeuré ce que nous avons toujours été. Quoique vieux, nous sommes encore ce que nous étions lorsque, dans un autre temps et malgré des résistances

1. *Mélanges politiques.*

opiniâtres parties de haut, nous préparions par nos labeurs, de concert avec un illustre personnage, au premier de nos établissements d'éducation militaire, à l'école de Saint-Cyr, une existence conforme à sa destination, et qu'il a victorieusement prolongée à travers nos vicissitudes sociales et politiques.

Aujourd'hui, c'est encore un but de ce genre que nous voudrions atteindre; nous voudrions prévenir, ou du moins concourir à prévenir, entre la société moderne et l'Église, de nouveaux désaccords de quelque côté qu'ils puissent surgir; car il n'y a point à se le dissimuler : plus d'une lutte regrettable peut encore éclater entre elles à propos de la succession embrouillée que nous ont léguée les trois ou quatre derniers siècles.

Après tant d'enseignements, que nous faut-il donc encore pour être pleinement ce que Dieu a permis que nous fussions, nous, enfants du dix-neuvième siècle? Il nous faut faire un peu plus d'attention à ce qui se passe. Ce serait fermer les yeux à la lumière et courir des dangers en pure perte, que de violenter la force des choses; et ce serait la violenter que d'encourager, fût-ce même dans des intentions de charité, des dérogations aux devoirs des personnes et à l'allure indispensable des occupations : dérogations d'autant plus regrettables, qu'elles se produisent et s'entretiennent sous l'inspiration du plus respectable des sentiments. Si, comme l'a dit le poëte et comme cela

est à désirer, le vrai doit régner partout et même dans la fable, pourquoi se refuser à l'admettre là où il doit être plus qu'ailleurs, et où chacun, par conséquent, est fondé et s'attend à le rencontrer?

Indépendamment et au-dessus des inconvénients particuliers et spéciaux qui s'attachent plus ou moins aux œuvres de la charité collective, l'absence de l'uniformité dans les voies et moyens constitue un inconvénient général d'autant plus inexplicable, que toutes nos institutions, sans exception, en sont parfaitement exemptes. Portez vos investigations sur telle branche ou telle partie des services publics qu'il vous plaira, et vous trouverez partout cette uniformité et cette régularité qui ne sont pas la moindre cause de la grandeur, du repos et de la prospérité de notre pays. Portez-les sur ces œuvres, et tout aussitôt le contraste apparaît : une ville a-t-elle recours à certains procédés pour soulager ses pauvres, la ville voisine a recours à des procédés différents pour soulager les siens. L'anarchie serait-elle donc, pour la charité, un état normal dont la religion et la raison puissent se trouver satisfaites? Rien que cette anarchie nous semblerait un motif suffisant pour déterminer le gouvernement à résoudre ou plutôt à trancher la question du paupérisme.

Si la conscience ne nous en faisait un devoir, nous aurions peine à le dire; mais à ne voir la France, ce grand tout si compacte, si homogène et si fort par l'harmonie de ses parties constituantes; à ne la voir

que dans son paupérisme et dans ses moyens de le combattre, ne se croirait-on pas au sein d'une société née d'hier, s'efforçant à sortir des langes de l'enfance, et préparant la première page de son histoire? Et pourtant nous sommes bien autre chose que cette agrégation de provinces différentes, d'origine, de mœurs, de tendances et d'idiomes différents, qui, pendant des siècles, porta aussi le nom de France? A part la religion qui fut, qui est et sera de tous les temps, le moyen âge n'a légué à la société française régénérée que fort peu d'institutions ou de pratiques dont elle puisse faire son profit. Les chevauchées et les passes d'armes de nos bons et vaillants aïeux causeraient assurément un beau désordre au milieu des charges de la cavalerie moderne! Accordons au passé, avec toute l'effusion de la piété filiale, le tribut de reconnaissance, d'admiration et de respect qui lui est dû; mais sachons mesurer, la lampe à la main, l'intervalle qui le sépare du présent.

Mais encore, qu'est-ce donc, qu'on nous permette d'y revenir, que cette France sortie de la Révolution, dont vous parlez avec tant de vivacité et d'enthousiasme? Eh bien! cette France, objet des regrets et des dédains de certaines gens, c'est, pour nous, une machine politique si solide, si perfectionnée et d'un *effet dynamique* si puissant et si régulier, qu'elle a pu résister, sans dérangement sensible, à des secousses qui auraient suffi à réduire en poussière la plupart des autres machines politiques de ce monde; la France

d'aujourd'hui, c'est une armée de soldats citoyens manœuvrant au commandement du télégraphe avec la même précision et le même ensemble qu'un bataillon à la voix de son chef; la France d'aujourd'hui, c'est ou ce sera bientôt, car le progrès est rapide, la plus heureuse et la plus admirable combinaison des forces humaines, matérielles et intellectuelles. Et ce serait dans un tel pays qu'on accepterait des *expédients* en lieu et place d'une *solution*, à la plus sérieuse des questions que Dieu nous ait données à résoudre?

Nous terminerons ce paragraphe déjà étendu, et trop peut-être pour nos lecteurs, par quelques mots sur les *associations* ou *sociétés de secours mutuels* entre les ouvriers.

On nous a vu, dans un passage précédent, accorder à l'institution des *caisses d'épargne* notre adhésion pleine et entière. Ajoutons que, aussi admirable que féconde en parfaits résultats, cette institution convie à l'égal les uns des autres les ouvriers des champs et ceux des villes, la couturière et la ménagère, le boutiquier et le fermier, à lui confier des épargnes qu'ils eussent gaspillées ou laissées improductives. Ajoutons encore que le gouvernement, de son côté, et du seul fait de la confiance publique, trouve dans les caisses d'épargne, avec des garanties d'ordre dans les émotions politiques, un fonds roulant et sans cesse alimenté pour accomplir ses œuvres et faciliter le mécanisme de l'administration. Mais ce en quoi elles

excellent surtout, c'est qu'elles font aux cabarets et aux cafés une concurrence bien autrement formidable que toutes les représentations, n'importent d'où elles procèdent.

Si louables et si fécondes qu'elles soient comme remède contre la misère et l'imprévoyance, les *sociétés de secours mutuels* ne nous semblent pas aussi satisfaisantes que les caisses d'épargne. Et d'abord comment en généraliser l'introduction? comment en étendre le bénéfice aux travailleurs dispersés, routiniers et naturellement défiants, des campagnes et même des petites villes? Parce que nos grands centres industriels; parce que Paris, Lyon, Saint-Étienne, Mulhouse, etc., admettent l'institution des secours mutuels, s'ensuit-il qu'elle puisse être propagée avec le même succès que celle des caisses d'épargne?

A un autre point de vue, les associations, de même que toutes les collections de volontés et d'intérêts, quels qu'en soient d'ailleurs le drapeau, l'origine et le but, développent au sein de la société, du seul fait de leur existence, et alors surtout qu'elles sont de nature à prendre de l'extension, une force nouvelle qui, latente hier, peut ne plus l'être demain. Cette considération, surtout en ce qui regarde les sociétés dont nous parlons, n'est pas de celles assurément qui pouvaient échapper à la prudence du gouvernement : aussi n'est-ce pas sans un véritable bonheur que nous le remercions d'avoir accordé à ces sociétés, avec les encouragements qu'elles mé-

ritent à tant d'égards, le patronage, rassurant pour tous, de sa haute et prévoyante autorité.

Nous venons de passer en revue, en examinant de bonne foi leur concordance avec les textes et la raison, quelques-unes des œuvres ou institutions appelées à concourir au soulagement des misères humaines. On l'a vu, elles ne résolvent pas la question; et pourtant, parmi ces œuvres, toutes celles, sans exception, que leur perfection met à l'abri de la censure, n'en doivent pas moins être accueillies et réservées comme autant d'éléments indispensables à sa solution. Ces œuvres, en effet, mais celles-là seulement qu'aucun reproche ne saurait atteindre, sont des auxiliaires sans lesquels elle serait à jamais incomplète et deviendrait même impossible. Non moins utiles au sein de la société que ne le sont les troupes légères dans une armée, il ne faut leur demander, comme à celles-ci, que de préparer et de féconder la victoire, rien de plus, rien de moins; car leur intervention ne saurait aller jusqu'à la fixer.

Il nous a fallu beaucoup de pages, de redites et d'efforts pour prouver que, jusqu'ici, nous n'avons fait que côtoyer la voie à suivre pour neutraliser le paupérisme : quelques lignes suffiront pour montrer qu'il n'est rien moins qu'impossible d'y entrer et de s'y affermir, à la satisfaction du pays, et sans porter la moindre atteinte à la prospérité des affaires, ni au mécanisme gouvernemental.

CHAPITRE XI.

RÉCAPITULATION. — SOLUTION.

I

Récapitulation. — Les pauvres, quels qu'en soient le nombre et l'espèce, peuvent toujours se classer en trois catégories essentiellement distinctes.

Ainsi, il est établi pour nous, et nous avons essayé d'établir pour nos lecteurs :

1° Que la question du paupérisme, telle que l'a posée la Révolution, est arrivée jusqu'à nous sans une solution que l'on puisse dire acceptable;

2° Que cette solution si désirable et tant cherchée est un complément nécessaire de nos institutions sociales;

3° Qu'aux circonstances qui rendaient cette solution impossible, ont succédé, de notre temps, des circonstances assez favorables pour ne laisser aucun doute sur la possibilité de la saisir, et de la conformer aux besoins et aux aspirations de notre société;

4° Que ces circonstances meilleures trouvent leurs garanties non moins dans le progrès de notre éduca-

tion politique, que dans le développement toujours croissant de la prospérité nationale;

5° Que cette solution ne saurait être pleinement satisfaisante qu'en répondant largement, et sans violenter en quoi que ce soit les principes éternels de la religion et de la justice, à deux nécessités à la fois, 1° A la nécessité *d'assister* les pauvres, 2° a celle de les *moraliser;*

6° Que les pauvres, surtout depuis la Révolution, se classent en deux catégories bien distinctes : les *pauvres inscrits* et *signalés,* et les *pauvres honteux.*

7° Que l'assistance à donner aux premiers doit incomber tout entière au gouvernement, c'est-à-dire à la charité officielle;

8° Que l'assistance à donner aux seconds, comportant le secret, ne saurait être que l'œuvre de cette charité individuelle et libre, qui n'est autre que la charité recommandée dans l'Évangile par le divin moraliste. Celle-là ne saurait avoir d'autre confident qu'un ministre de Dieu, un ami ou un *tronc;*

9° Que bien que devant absorber et remplacer sans exception les œuvres de la charité collective, œuvres toutes marquées plus ou moins au coin de l'imperfection, la charité officielle laisse à la charité chrétienne, avec une large place, la liberté d'action qu'elle a toujours eue et qu'elle ne saurait perdre;

10° Que cette doctrine, bien loin de proclamer le divorce entre la charité chrétienne et nos libertés si

laborieusement conquises, consacre et sanctifie au contraire leur union ;

11° Qu'en la faisant passer dans le domaine des faits, l'État rendra du même coup, à la société et à l'Église, le plus grand des services qu'il puisse leur rendre ;

12° Que pour ce qui regarde la moralisation des pauvres, le gouvernement seul peut achever, en employant au besoin la compression, l'œuvre tantôt demeurée imparfaite, ou tantôt devenue stérile de l'enseignement qui doit leur être administré ;

13° Que, pour être purement disciplinaire, cette compression n'en devra pas moins aller jusqu'à produire l'effet attendu ; et quel est-il si ce n'est de mettre à la raison les mauvais pauvres, les pauvres vicieux et incorrigibles ;

14° Que la charité municipale ne doit être appelée à intervenir que comme une émanation subsidiaire de la charité officielle pour les cas imprévus et les misères éventuelles, et qu'elle doit, à cet effet, réserver un fonds de prévision dans son budget annuel.

D'où il résulte que les pauvres, selon les causes et le genre de leurs misères, se classent naturellement en trois catégories ayant chacune ses divisions et ses subdivisions motivées, tantôt par l'âge et tantôt par la santé.

II

Première catégorie. — Part de la charité chrétienne et de l'Église dans l'assistance.

Il suit de ce qui précède que nous avons à soulager trois sortes de misères bien distinctes : 1° les misères qui n'osent se produire au grand jour, et l'on sait combien celles-là sont dignes d'intérêt, et combien sont respectables les sentiments qui les retiennent dans le mystère; 2° les misères éventuelles, c'est-à-dire celles que déterminent inopinément au milieu des populations, des accidents, des malheurs imprévus, des crises alimentaires ou des maladies; 3° les misères connues et signalées, et celles-ci sont le paupérisme proprement dit. Eh bien! n'avons-nous pas, grâce à Dieu (car, dans sa bonté, Dieu proportionne toujours les remèdes aux maux), n'avons-nous pas, dans l'organisation nouvelle de notre société, les moyens de répondre aussi victorieusement et non moins chrétiennement que nos pères, à chacune de ces trois catégories des misères humaines? Et voici comment, sans qu'il soit besoin de recourir à de grands efforts, et bien moins encore à des expédients dont la religion ne s'accommode pas plus que la raison, et dont ne s'accommodera pas longtemps le bon sens public :

1° Les misères de la première catégorie, nous les adressons à la charité chrétienne, seule source d'où elles puissent attendre du soulagement; et nous avons dit, les textes en main, que cette charité n'admettant que Dieu pour témoin, n'avait à son service d'autres voies et moyens que les aumônes directes, faites, soit de la main à la main, soit par un tiers devenu le confident de l'infortuné à qui elles sont destinées; soit enfin par un dépôt dans les *troncs*, dont l'usage séculaire et éminemment chrétien ne saurait être trop recommandé.

Ils joignent en effet au mérite de dater de loin, et selon toute apparence de l'origine même du christianisme, le mérite non moins grand de rendre facile, pour tous et à tous les instants, la pratique du précepte sur l'aumône. A l'époque où, par la possession d'un riche temporel, l'Église trouvait dans ces revenus, et bien au delà, les moyens de conjurer le paupérisme, il n'y avait pas lieu de beaucoup se préoccuper du produit des *troncs;* s'en préoccupe-t-on davantage aujourd'hui? Non, assurément, et pourtant les circonstances ne plaident pas en leur faveur avec moins d'éloquence que du temps où l'Eglise, encore à son berceau, possédait à peine le nécessaire. Le moyen serait-il donc usé ainsi que le professent beaucoup de ceux que leurs attributions appellent à en faire l'inventaire? Qu'y trouve-t-on en effet lorsque, de loin en loin, on vient à les ouvrir? Si peu de chose qu'on serait tenté de les regarder

comme des meubles inutiles. Évidemment, il faut admettre quelque malentendu entre les temps apostoliques et les temps modernes, pour que des personnes pieuses passent et repassent journellement devant ces tabernacles de la charité sans y déposer une obole. Et que peut-il être, ce malentendu, pour devenir la cause d'un délaissement aussi regrettable du plus ancien, du plus discret et du plus orthodoxe de tous les dépositaires de la charité chrétienne ?

Nous la trouvons, cette cause, là où il semble qu'elle ne devrait pas être ; nous la trouvons dans la fréquence des quêtes, et surtout dans la concurrence, devenue écrasante pour les pauvres troncs, de ces gracieuses et brillantes personnes, dames ou demoiselles, qu'un usage de date récente admet, sans beaucoup d'égards pour le recueillement, à se promener, la bourse à la main, à travers la foule assemblée pour prier. Que ce soit là un moyen de grossir la collecte, nous n'en doutons pas : car il se joint toujours, dans ces occasions, aux personnes qui donnent en vue d'être agréables à Dieu, un renfort d'assistants qui ne viennent à l'église que par curiosité ou pour être agréables à la quêteuse. Mais en cela, encore, nous retrouvons, comme dans toutes les œuvres collectives, la charité placée sous l'impulsion d'un mobile que réprouve positivement la doctrine. Évidemment notre époque réclame des moyens d'assistance plus efficaces, et surtout plus conformes à l'Évangile et à la logique. Il serait triste, disons plus, il serait impie

d'imaginer qu'on ne puisse arriver à quelque chose de plus satisfaisant : car Dieu qui veut la fin, ne peut avoir oublié de nous donner les moyens de l'atteindre. Bien au contraire, ne nous les fournit-il pas surabondamment dans une prospérité dont l'histoire n'offre aucun exemple? La question, toute la question est de les chercher, ces moyens, non pas où ils ont été, non pas où ils ne sauraient être, mais là où ils sont.

Nous ne serions pas à en faire la recherche, nous et tant d'autres écrivains qui regardent comme une œuvre essentiellement patriotique et chrétienne de s'y livrer, si l'Église, plus attentive à la marche des sociétés et plus confiante dans leur avenir, eût accepté de meilleure grâce la part toujours belle, bien qu'amoindrie quant au temporel, que lui ont laissée, dans l'assistance, des événements qu'elle peut déplorer, mais contre lesquels il n'y a point d'appel possible. Qu'il en coûte à son zèle et à ses habitudes de ne pouvoir reprendre, sur ce terrain, le rang qu'elle y occupait autrefois, cela se conçoit; mais qu'y faire? Le remède, s'il y en a, ne saurait être assurément dans le succès plus grand des quêteuses que des troncs : dans le triomphe, qu'on nous pardonne le mot, de la *charité mondaine* sur la *charité chrétienne!* Mieux vaudrait, ce nous semble, devant l'impossibilité de faire comme autrefois; mieux vaudrait répéter : *non possumus*, et en référer, pour faire, à qui en a le pouvoir. Espérons que l'Église, qui est de tous les siècles, consen-

tira enfin à être du nôtre; espérons-le pour elle et pour nous.

Si c'est là, dira-t-on, toute la part que vous laissez à l'Église dans l'administration de l'assistance, dont elle fut jusqu'à ces derniers temps à peu près exclusivement chargée, vous conviendrez que vous la lui faites petite? C'est vrai; mais dépend-il de nous de la lui faire plus grande en plein dix-neuvième siècle? Qu'on nous pardonne, à nous, soldat de plus d'un temps, car nous ne sommes pas de ceux qui oublient facilement ce qu'ils ont été; qu'on nous pardonne de répondre à cette réclamation par une comparaison toute militaire: il nous a semblé que de cette façon, d'ailleurs sympathique à l'esprit français, nous serions plus explicite et mieux compris, qu'en recourant au monosyllabe indiqué par la langue en pareil cas :

A une époque où l'artillerie était inconnue et l'infanterie aussi méprisable que méprisée, les *Hommes d'armes* pouvaient sans trop de présomption crier à celle-ci : « Arrière les gens de pied! la victoire est notre affaire et ne saurait être la vôtre; bornez-vous, vous autres gens de bas aloi, à nous servir, à nous admirer et à piller quand le moment en sera venu; c'en est bien assez pour vous; laissez-nous le champ libre. » L'Église, à la même époque et bien longtemps après, pouvait tenir à la puissance séculière le même langage ou a peu près que nous venons de prêter aux *Hommes d'armes*; elle pouvait lui dire : « Laissez-

nous combattre le paupérisme ; il suffit de nous seuls pour en avoir raison. » La cavalerie moderne, bien autrement constituée que ne l'étaient les *bannières* désordonnées du moyen âge auxquelles elle a succédé, serait-elle admise à dire à l'infanterie d'aujourd'hui, ce que disaient les barons à celle de leur temps ? Et l'Église pourrait-elle dire de nos jours au gouvernement : « Laissez-nous faire ; il suffit de nous. » C'est qu'aussi de grands changements, des changements directement opposés, sont survenus dans les aptitudes diverses de l'Église et de l'infanterie à combattre leurs adversaires respectifs. Autant l'une a perdu par la spoliation, autant l'autre a gagné par la discipline et la substitution du fusil aux anciennes armes.

Mais l'Église, dépourvue qu'elle est des moyens d'assister les pauvres par elle-même, ne pourrait-elle pas dire au gouvernement : « Donnez-nous la partie des deniers publics que vous destinez aux pauvres, et nous en ferons nous-mêmes la distribution ; ce fut de tout temps notre affaire ; et il importe au succès de notre mission que cette distribution se fasse par nos mains. » Pour être de date ancienne, et quel que soit d'ailleurs celui des deux points de vue de l'éternité ou du temps d'où l'on veuille l'envisager, cette thèse ne saurait résister à la discussion. Des distributions de pain ou d'argent, n'importe par qui faites, ne manqueront jamais d'être bien reçues par ceux qui n'en ont pas ; mais dans le siècle où nous vivons, et alors qu'elles sortiraient des mains de l'Église, ne

seraient-elles pas plus propres à faire des chrétiens de forme que des chrétiens de fond, des hypocrites que des saints? Allons plus loin, allons jusqu'à admettre que le gouvernement, contre toute probabilité, prêtât l'oreille à une réclamation de ce genre, qu'en arriverait-il ou plutôt comment la traduire dans la pratique?

Les fonds accordés à l'Église en vue du soulagement des pauvres, ne pourraient sortir que de la *caisse des fonds secrets* ou du *trésor*; leur emploi, exempt de contrôle dans le premier cas, ne pourrait plus l'être dans le second. Mais est-il à espérer que l'Église et l'État puissent s'entendre sur le choix à faire! Bien loin qu'il en puisse être ainsi, ce que l'une voudrait, l'autre le refusera avec opiniâtreté; et tous deux par des raisons également puissantes. Depuis que les rois, et il y a déjà longtemps de cela, ne gouvernent plus avec le même sans-façon que les rois d'autrefois, comment admettre que le gouvernement, pour sa part, pût se décider, sans plus de souci de l'opinion publique, à grossir de quelque cent ou deux cents millions le chiffre, jusqu'ici modéré, des fonds secrets, et que l'Église, pour la sienne et sans plus de considération pour ses devoirs et pour sa dignité, voulût consentir à devenir comptable, c'est-à-dire à accepter, en outre d'une besogne immense, les inspections et les contrôles divers inséparables de tout maniement de fonds? Ainsi, de ces deux alternatives qui ne laissent de place à aucune autre, le

gouvernement repousserait la première, et l'Église la seconde. D'où résulte, contrairement à certaines opinions trop peu mûries, l'impossibilité bien constatée de faire sortir d'une combinaison de ce genre une solution satisfaisante et réellement pratique.

Et remarquez qu'il ne s'est agi jusqu'ici que de la partie de cette solution relative à l'assistance. Qui se chargerait de donner à cette autre partie, que nous en appelons le côté disciplinaire, la satisfaction qu'elle réclame? Sera-ce aussi l'Église? Mais où sont, à part la parole qui ne saurait assurément suffire, les autres armes dont elle puisse faire usage? Si ce n'est elle, au surplus, ce sera le gouvernement; et voilà que, contrairement aux règles éternelles de la morale et du bon sens, l'on se trouverait amené à séparer, au très-grand préjudice de l'État, deux missions, celle d'assister et celle de moraliser les pauvres, qui n'admettent pas plus de séparation que celles si judicieusement accordées à des maîtres de récompenser ou de punir, selon le cas, les élèves dont ils sont chargés. Dans tout cela, comme on le voit, nous retrouvons, dressée devant nous pour nous arrêter tout court, cette invincible *force des choses* contre laquelle il n'y a point à se révolter, n'importe dans quel intérêt. Reconnaissons donc qu'il serait inutile d'y songer.

Mais que la satisfaction que nous venons d'accorder à la logique en nous inscrivant contre des prétentions inadmissibles, ne nous détourne pas de nous associer au sentiment universel de la nation pour

plaider de concert avec elle, avant de quitter ce terrain, l'une des causes que nous avons le plus à cœur de voir triompher. Nous manquerions, en effet, au plus essentiel de nos devoirs, nous pour qui ce fut de tout temps un bonheur de les accomplir, si nous ne saisissions l'occasion que nous offre ce chapitre pour nous faire, de si loin que nous soyons condamné à parler, l'interprète des besoins et des vœux légitimes de nos pasteurs.

On n'a pas oublié quelle part nous venons de leur faire dans l'administration de l'assistance : nous y verrions un motif nouveau ajouté à tant d'autres auxquels, dans sa sollicitude à concilier tous les intérêts, le gouvernement a déjà prêté l'oreille, pour réclamer en faveur de ceux d'entre eux que leur position officielle appelle plus particulièrement à connaître des misères qui se dérobent aux regards, une augmentation de traitement; et nous la demanderions, bien que par des raisons différentes, pour nos curés de campagne comme pour nos curés de ville; car il est à remarquer que, pour les uns comme pour les autres, la progression des charges résultant du paupérisme suit celle du *casuel*. Ce n'est pas que leur zèle ait besoin d'être stimulé, et ce ne serait d'ailleurs pas de cette façon qu'il pourrait l'être; mais cette augmentation, dont il ne nous appartient pas de pressentir le chiffre, serait nécessaire pour élargir leur place de combat et pour donner ainsi à leur concours plus d'à-propos et d'efficacité. Qu'on n'aille

pas croire, au surplus, que nous rattachions le moins du monde à l'adoption plus qu'incertaine de nos idées, une réclamation dont l'opportunité est déjà bien assez démontrée par la plus-value des choses indispensables à la vie. Il fut un temps où paysans et bourgeois étaient dans l'habitude de faire, qui pour une chose, qui pour une autre, la petite part du presbytère, dans les produits de leur récolte ou de leur industrie. Mais à l'empressement d'alors a succédé la tiédeur, au fur et à mesure que, sous la pression de nouveaux désirs et par conséquent des nouveaux soucis, l'égoïsme et la sensualité prenaient, à nos foyers naguère si paisibles, la place des anciennes mœurs. Nous aurions moins de confiance à confesser cette vérité si elle ne nous était révélée par le rapprochement, qu'il nous était réservé de faire nous-même, entre ce qui se passait il y a cinquante ans et ce qui se passe aujourd'hui dans un pays réputé comme classique pour ses prévenances et sa courtoisie à l'endroit des membres du clergé.

III

Deuxième catégorie. — Pauvres à la charge des municipalités. Hospices cantonaux.

2° Les misères de la seconde catégorie, nous les adressons à la charité municipale.

Dans ce grand et solennel combat contre le paupérisme, dont nous ne pouvons qu'indiquer les circonstances générales, nous, étranger plus que personne aux détails infinis qu'il comporte; dans ce grand et solennel combat, nous le savons du moins et tout le monde avec nous le reconnaît, il y a place pour tous et souvent ce ne sera pas assez de tous. Mais là, ainsi que sur un champ de bataille, il importe au succès que chacun occupe, sur le terrain, le rang que lui assignent sa nature, sa portée et sa destination. Or, les misères de la seconde catégorie, par cela seul qu'elles sont soudaines et imprévues, réclament une assistance qui perdrait son à-propos et son efficacité, si elle devait se faire attendre; et d'où peut venir cette assistance immédiate, instantanée, si ce n'est de l'autorité locale?

Toutes les communes n'ont pas une caisse et des revenus, c'est vrai; mais il est vrai aussi que ces misères accidentelles ne sauraient devenir inquiétantes et onéreuses que par leur fréquence ou leur étendue. Or il n'y a, pour amener l'un ou l'autre de ces deux cas, que des agglomérations assez grandes pour en multiplier les causes et en entretenir les germes; et là se trouvent ou peuvent se trouver toujours, ne fût-ce que dans les revenus de l'octroi, des fonds de prévision dont l'importance, trop faible aujourd'hui peut-être, pourrait être facilement grossie par l'exonération de certaines charges que notre solution enlèverait à la charité municipale pour

les attribuer à la charité officielle. Un mot à ce sujet.

Presque toutes les villes ont à supporter des charges qui les obligent ou à des emprunts ou à des sacrifices extraordinaires. Ce revirement contribuerait à faire rentrer leurs budgets dans un état normal dont plusieurs d'entre elles s'écartent déjà d'une manière peu rassurante, et dont toutes tendent de plus en plus à s'écarter. Devenues accablantes pour beaucoup de localités, grandes ou petites, à l'étranger comme en France, les charges résultant du paupérisme pèsent infiniment moins sur les communes rurales que sur les villes. Il y aurait donc autant de justice que d'opportunité dans l'introduction d'une mesure qui, comme celle que nous proposons, aurait pour effet de dégréver les unes sans que les autres fussent fondées à s'en plaindre. Et à qui s'adresser de préférence pour donner satisfaction à un principe aussi éminemment chrétien que celui de l'assistance ? A qui ? au luxe, à la spéculation et à la sensualité.

Ce n'est pas à cela seul, au surplus, que nous entendons borner l'intervention municipale dans les applications du mode d'assistance que nous essayons de définir. Il faut des hospices pour recueillir ceux des pauvres que l'âge, des infirmités ou des maladies mettent hors d'état de travailler : il en faut pour recevoir ces petits infortunés à qui Dieu, dans ses impénétrables desseins, a refusé un père, une mère, une famille pour les élever, et un toit pour les abri-

ter. Beaucoup de ces établissements existent déjà; l'autorité municipale devra continuer à les entretenir. N'ayant pas lieu d'espérer qu'ils puissent répondre à toutes les conditions, elle serait appelée, dans un délai plus ou moins long, selon l'urgence ou suivant l'étendue de ses ressources, à en fonder de nouveaux en nombre suffisant pour compléter, coordonner et distribuer équitablement sur le sol national cette partie essentielle de l'assistance. Fidèle à l'un des principes que nous avons eu occasion de discuter, et que tout le monde admettra sans peine avec nous, à savoir : de n'éloigner le pauvre, à moins de circonstances exceptionnelles dont il sera parlé plus loin, que le moins possible des siens, de ses souvenirs, du clocher qui l'a vu naître, nous voudrions, dès les premiers moments, comme mesure provisoire en attendant mieux, un hospice au moins par arrondissement, et un orphelinat par département, sans préjudice des maisons d'aliénés et des autres établissements spéciaux qui existent déjà, tant aux frais de l'État que des municipalités.

Par son étendue moyenne, par sa population et par les fondations qu'on y trouve déjà, l'arrondissement nous a paru concilier, autant qu'elles puissent l'être, la convenance et l'économie. Pour l'une, ce serait trop peu d'un seul hospice par département; pour l'autre, ce serait agir avec trop de précipitation et se créer des impossibilités que d'en réclamer dès l'abord un par canton, bien que ce doive être le but à

atteindre. Ce n'est pas sortir de la réserve que de demander une chose qui déjà existe en grande partie, et dont le reste, accompli progressivement, pourrait se faire attendre sans beaucoup d'inconvénient. Est-ce donc vouloir l'impossible que de réclamer, dans un avenir plus ou moins prochain, un établissement de ce genre par canton, quand naguère le sol national, à demi cultivé, se trouvait hérissé de donjons, de couvents et d'abbayes?

Il ne serait d'ailleurs rien changé au mode actuel d'entretien et d'administration des établissements qui existent déjà; mais, en l'absence de *fondations*, on aurait à classer, comme étant d'intérêt collectif pour tout le canton, les frais de premier établissement et d'entretien des nouveaux hospices.

Bien loin de restreindre ou d'entraver l'intervention de nos sœurs hospitalières, ce système, en ouvrant un plus vaste champ à leur activité, multipliera, au contraire, leurs œuvres. Là, comme toujours, comme partout, comme hier encore à Constantinople et dans les ambulances de Kamiesch, tous les anges consolateurs de la souffrance, quel que soit le nom de leur légion, les admirables filles de Saint-Vincent en tête, trouveront à exercer leur zèle, et à côté d'elles, les Nightingales, leurs dignes émules : car Dieu nous garde d'oublier, nous autres catholiques, que nous vivons dans un pays où règnent, sous la sauvegarde des lois, la liberté et le libre exercice des cultes.

Nous avons en outre attribué à la charité municipale, pour sa part dans l'assistance, les secours à donner aux misères éventuelles et temporaires. Sous cette dénomination, nous comprenons toutes les souffrances quelconques, autres que celles qui auront été reconnues, acceptées et classées par qui de droit comme permanentes; et dont le soulagement, prévu dans le budget annuel de l'État, nous paraît devoir incomber à la charité officielle.

IV

Troisième catégorie. — Pauvres à la charge de l'État.

3° Nous n'avons rencontré, jusqu'ici, que les troupes légères du paupérisme; mais voici venir le corps de bataille. La charité chrétienne et la charité municipale ne sauraient suffire à soutenir le choc. Il nous faut sans hésitation mettre en ligne la charité officielle.

Mais est-il donc si formidable, ce corps de bataille, qu'on doive en appeler aux *triaires*? Nul doute à cela, malheureusement : car il a pour lui le nombre et le renfort, sans cesse entretenu de prétentions déréglées et de passions mauvaises, contre lesquelles sont d'une égale impuissance les armes par trop courtoises de l'Église et de l'autorité municipale. Des trois catégories dans lesquelles nous avons renfermé le paupé-

risme à tous les degrés, nous avons adressé la première à la charité chrétienne, et la seconde à la charité municipale; parce que, déjà tout moralisés, les pauvres qui les composent ne demandent qu'à être assistés et rien de plus. Effectivement ils sont déjà bien assez façonnés à la soumission et au respect du fait de la cause même de leurs misères respectives : car ils trouvent, ceux-là dans l'humiliation, et ceux-ci dans les souffrances du corps où les glaces de l'âge, des moralisateurs dont les leçons ne laissent rien à ajouter.

Il n'en est pas ainsi des pauvres de la troisième catégorie; ceux-là, si ce n'est tous, du moins beaucoup, ne sont pas de composition si facile. Aussi les adressons-nous à la charité gouvernementale ou officielle, non-seulement parce qu'ils se présentent dans une proportion à faire reculer la charité privée; mais encore parce que quelques-uns d'entre eux, pour ne pas être des artisans de scandale et de crainte, demandent à être moralisés autrement que par la parole.

Dans cette catégorie sont compris :

1° Tous les pauvres que l'âge ou des infirmités incurables rendent incapables de travailler;

2° Les enfants-au-dessous de treize ou quatorze ans; c'est-à-dire ceux qui ne sont pas encore en âge de se livrer à un travail productif, et dont la place est marquée à l'école ou au catéchisme;

3° Les hommes valides : c'est-à-dire ceux pour qui

le travail est une obligation qui ne doit cesser que par l'effet de circonstances indépendantes de leur volonté, et telles qu'en produit quelquefois la force des choses.

Les mesures gouvernementales étant de celles dont l'effet ne saurait être immédiat, les prévisions relatives à l'assistance, de même que les divers budgets des services publics, seraient discutées et arrêtées d'une année pour l'autre. Ainsi, les pauvres, pour avoir part à la munificence de l'État, ne commenceraient à prendre rang qu'à dater du premier janvier qui suivrait le recensement. Jusqu'à cette époque ils resteraient à la charge de la charité municipale.

Les pauvres de la première subdivision de cette troisième catégorie ou autrement les *invalides du paupérisme* seraient secourus à l'hospice ou à domicile. Un hospice par arrondissement ne les séparera pas beaucoup de leur famille : un hospice par canton les en tiendra tout près. Pourtant nous voulons admettre des circonstances dont le *comité cantonal* [1] sera juge, où les secours leur seront fournis à domicile : il n'est pas de règle sans exception, surtout en présence des infirmités humaines.

Les enfants, sous la responsabilité des parents, ne seraient admis au bénéfice de l'assistance qu'autant qu'ils se montreraient assidus à l'école et aux exercices religieux de leur âge. Cette condition est la seule qu'on trouve à leur imposer.

1. Voir plus loin sa composition et ses attributions.

Jusqu'ici, si nous ne nous faisons illusion, nous avons conquis, sans trop de difficultés, ce que, dans le langage militaire, on pourrait appeler les abords de la position. Comme elle n'est pas de celles qu'on puisse se flatter d'emporter, il ne nous reste qu'à la tenir assez étroitement bloquée pour que l'adversaire, désormais privé de renforts, ne puisse inquiéter le pays. La charité seule ne saurait suffire à l'œuvre. Disons plus, trop de faits nous y autorisent : sans l'appui de la compression, son effet, de même que celui des armes à deux tranchants, pourrait, en accroissant l'audace de l'ennemi, tourner à notre préjudice.

Et en effet, dans les conditions où se présente le paupérisme chez les hommes valides, ce n'est pas trop, pour en avoir raison, d'une combinaison judicieuse, qu'il n'appartient qu'à l'État d'opérer, de la charité et de la sévérité. Que cette doctrine puisse avoir aux yeux de quelques personnes les proportions d'une révolution dans l'assistance, nous n'y verrions rien d'extraordinaire, tant est grande sur les esprits la puissance des souvenirs et des préjugés. A ces personnes nous présenterons comme dernier moyen de conviction le raisonnement suivant auquel nous les prions d'être attentives.

V

Dans l'état actuel des sociétés, et notamment de la société française, il n'est que le gouvernement pour résoudre la question du paupérisme et en traduire la solution dans la pratique. — Nouvelle et puissante considération à l'appui de cette assertion.

Est-il urgent, plus que jamais urgent d'enrayer le progrès du paupérisme et de circonscrire ses prétentions ? A cela nul doute. Est-il possible d'y arriver sans moraliser les pauvres et particulièrement ceux d'entre eux dont l'inconduite et les mauvaises dispositions sont pour la société des causes incessantes de scandale et même d'inquiétude ? Assurément non : or, est-il à espérer qu'on puisse les amener par la puissance seule du raisonnement ou de l'enseignement religieux à renoncer à leurs mauvaises habitudes ? Pourquoi non ? dira-t-on peut-être. Mais où et comment leur adresser la parole, à eux qui n'ont pas d'oreille pour l'entendre ; à eux qui n'entrent guère à l'église et qui ne vont plus à l'école ? Évidemment ce serait peine perdue que de chercher ailleurs que dans la crainte un moyen pour les soustraire aux conséquences de leurs vices et pour les assujettir à la pratique des règles essentielles de la vie sociale. Mais encore ne faut-il pas que cette crainte, pour être salutaire, soit incessamment entretenue par des actes de sévérité qui appellent l'intervention de la seule

puissance demeurée en possession du droit de vouloir et de la force nécessaire pour accomplir ce qu'elle veut ? Pendant des siècles, nous le savons, les conditions d'existence de la société auxquelles se joignait une docilité moutonnière de la part des pauvres, dispensèrent le pouvoir civil d'apparaître sur le terrain du paupérisme autrement que par ses aumônes; mais n'est-il pas survenu des causes qui l'y appellent aujourd'hui, la balance d'une main, et si ce n'est le glaive, la baguette de l'autre ? Cela n'est que trop certain : le lion, depuis longtemps endormi, s'est réveillé de mauvaise humeur; il s'est réveillé audacieux et menaçant pour ne plus se rendormir que d'un œil. Assurément, et grâces en soient rendues à la sollicitude du gouvernement, ses prétentions ont été enrayées et ses écarts comprimés; mais, si rassurant qu'il soit, ce demi-sommeil, l'est-il donc assez pour qu'on n'ait rien de plus à désirer ? Les pauvres sont assistés, c'est vrai; mais suffit-il que les secours leur arrivent de toutes parts et de toutes mains ? Ne faut-il pas qu'ils soient moralisés, et l'on a vu quel sens nous attachons à ce mot? Or, il en est beaucoup qui, devenus réfractaires à la conviction, ne sauraient être moralisés que par une dose plus ou moins forte de compression qu'il appartient au gouvernement seul d'administrer utilement et à point. Et la mendicité donc, cette opiniâtre et hideuse plaie sociale, qui nous en débarrassera si ce n'est le gouvernement? Du moment où il est reconnu qu'il ne saurait y avoir

que le gouvernement pour moraliser, sinon tous les pauvres, du moins beaucoup d'entre eux; on va nous accorder par-là même tout à l'heure, et indépendamment des raisons que nous en avons déjà apportées, qu'il lui incombe aussi et non moins impérieusement de les assister.

Car *assister* et *moraliser*, de même que récompenser et punir, sont deux termes solidaires et inséparables d'une même proposition : à celui à qui appartient l'usage de l'un, appartient aussi l'usage de l'autre, et réciproquement. Sans cette compensation, qui n'est pas la moindre des harmonies appelées à régulariser le cours de nos sentiments, la vie serait insupportable et l'ordre impossible. S'il n'en a fait la remarque ailleurs, le comte de Maistre la ferait ici avec nous : « Il n'est dans ce monde qu'un seul homme, et l'on sait lequel, dont la mission singulière, mais indispensable, soit de frapper toujours et de ne récompenser jamais. » Ainsi, du moment où vous admettez comme une nécessité, et elle n'est que trop évidente, l'intervention du gouvernement pour mettre un frein à la turbulence et aux mauvaises habitudes des pauvres, ou du moins de beaucoup de pauvres, vous accordez par là même qu'il doit les assister, non pas seulement comme particulier, mais au nom et comme mandataire de tous. Il y a plus, et nous l'avons démontré dans une autre occasion, le gouvernement seul peut les assister sans dévier du texte évangélique ni des règles de la justice. Il est

donc surabondamment prouvé que la charge des pauvres, de tous ceux du moins dont la misère, devenue notoire, a acquis un caractère de permanence dûment constaté, incombe et ne saurait logiquement et chrétiennement incomber qu'à l'État. Ainsi se trouve justifiée la qualification de *pensionnaires* et même de *pensionnaires nés* du gouvernement que nous leur avons donnée tout d'abord.

Après une marche non moins fastidieuse pour nos lecteurs que remplie de labeur pour nous, la solution serait donc enfin arrivée au point de savoir comment l'État, agissant au nom de tous, donnera satisfaction à la partie du paupérisme, dont la raison et la religion s'accordent à lui attribuer exclusivement la charge.

Évidemment ce ne saurait être qu'au moyen, non pas d'une taxe spéciale, non pas d'une exubérance anormale et hors ligne annexée au budget des recettes, selon le mode anglais, mais d'une augmentation d'impôts franchement et résolûment pratiquée : car nous ne voudrions pas que, parmi les charges qui incombent ou qui semblent devoir incomber à l'État, la plus sacrée de toutes, parce qu'elle aurait été admise la dernière à se produire et à prendre rang, fût acceptée avec moins d'empressement et supportée avec moins de noblesse et de générosité que n'importe laquelle des autres. Nous voudrions, en un mot, que le paupérisme eût son budget comme la guerre ou la marine a le sien !

Demander une augmentation de l'impôt lorsqu'il

est déjà si élevé, c'est assurément fort mal choisir son temps; c'est à n'y pas croire. Mais, outre que le paupérisme ne choisit pas le sien, nous allons rassurer ceux de nos lecteurs qui se trouveraient choqués ou seulement émus d'une pareille mesure. En effet, si d'un côté le gouvernement, en se déterminant à l'adopter, se place dans l'obligation de réclamer un surcroît d'impôt; de l'autre, par cela même qu'il absorbera, dans ce cas et sans exception, toutes les œuvres désormais superflues de la charité collective, il exonérera des apports que faisaient à ces œuvres ceux qui les entretenaient, et le nombre assurément en est grand. Pour ceux d'entre eux que leur zèle ou leur position sociale entraînait à donner beaucoup, le bénéfice sera réel. Pour ceux, au contraire, qui se refusaient à concourir à ces œuvres ou qui n'y concourraient qu'avec parcimonie, la mesure, sans nul doute, se traduira en un préjudice plus ou moins sensible. Mais peu importe; puisque la justice aura triomphé de l'abus, et la charité de l'égoïsme, dans l'une des plus sérieuses affaires de ce monde.

Encore qu'il nous fallût des données que nous n'avons pas pour fixer le chiffre de cette augmentation d'impôt, nous ne saurions croire qu'il dût dépasser, et tant s'en faut, le dixième de nos revenus actuels. Même à cette limite, tant sont devenus nombreux et pressants les appels de la charité collective, la mesure, à ne juger que par approximation, n'atteindra pas au delà du tiers des contribuables; et ce tiers, composé

de ceux qui se refusaient à répondre à ces appels, sera assurément de loyale et bonne prise. Des deux autres tiers, le moins favorisé n'en ressentira même pas les effets.

Le gouvernement, dans cette occurrence, n'a point à craindre que l'assentiment et le concours de la très-grande majorité de la nation lui fassent défaut; car l'opinion, en France, n'a plus besoin de nouveaux enseignements pour être parfaitement édifiée sur ce principe de haute morale et d'éternelle justice, à savoir : que les pauvres sont à la charge de tous et de chacun, par conséquent, dans les limites de ses forces.

Et remarquez que, si nouvelle et si extraordinaire que puisse sembler la réclamation d'un budget spécial pour satisfaire aux besoins du paupérisme, elle n'est pourtant que la conséquence logique et désormais inévitable de notre grande révolution et de la centralisation de toutes les forces vives du pays entre les mains du gouvernement. Qu'un état de choses qui amoindrit les municipalités et déshérite à certains égards les provinces, ne soit pas du goût de tout le monde, cela se conçoit; mais toujours est-il que tout autre système ne résoudrait pas avec le même succès les questions vitales d'ordre, de repos et de bien-être pour tous.

Grâce à l'uniformité de nos circonscriptions administratives et à la perfection de notre système politique; grâce à la hiérarchie et à toutes les prévisions introduites dans le mécanisme des services publics,

ce surcroît d'impôt ne présenterait dans son assiette ou dans sa perception aucune difficulté nouvelle. Et, en effet, que nous manque-t-il pour l'établir, ou, en d'autres termes, pour dresser annuellement, avec toute la précision désirable, une *statistique nouvelle* des pauvres? Un *comité* par canton, institué *ad hoc*; rien de plus, rien de moins. De même que pour le recrutement de l'armée, nous accordons la préférence au canton pour servir d'élément à la statistique du paupérisme, afin de l'asseoir avec plus de certitude et de rendre plus facile, plus immédiate et plus exempte d'erreurs la répartition des secours. Quant à la composition de ce comité, les convenances et la nature de l'institution indiquent suffisamment qu'il en faut choisir les membres parmi le clergé, les fonctionnaires et les notabilités de ce même canton. C'est le moyen d'ailleurs d'obtenir que ce rouage nouveau n'entraîne à aucune dépense de personnel. Les opérations du comité seraient prévues dans un règlement dont nous n'avons pas à nous occuper, contrôlées et sanctionnées par qui de droit, selon les formes ordinaires de l'administration. De ces opérations, il n'est pas inutile de le dire, les unes, relatives à l'assistance, comprendraient le budget à prévoir et les comptes à rendre : les autres, les mesures disciplinaires à prendre ou déjà prises; car elles pourraient l'être par anticipation, à l'égard des mauvais pauvres.

Le préfet serait naturellement président d'honneur de tous les comités de son département; mais sa pré-

sence ou celle de son délégué, conseiller de préfecture ou sous-préfet, ne deviendrait obligatoire qu'une seule fois par année et dans une circonstance dont il sera parlé. Un vice-président, choisi parmi les membres, aurait, à sa place, la présidence effective.

VI

Composition motivée sur des raisons de convenances et d'aptitude, du *comité cantonal de charité.*

Encore que le temps des détails ne soit pas venu, si tant est qu'il doive un jour arriver pour notre solution, nous ne saurions résister au désir d'indiquer celle des combinaisons à laquelle nous accorderions la préférence pour former le comité cantonal, la voici :

Membres de droit.	Le préfet, président d'honneur. Le juge de paix, vice-président. Le maire du chef-lieu. Le curé, doyen du canton. Le membre du conseil général. Le membre du conseil d'arrondiss.
	Le médecin de l'hospice cantonal[1].
Membres amovibles.	Deux des maires du canton } autres que ceux du chef-lieu. Deux des curés id. } autres que ceux du chef-lieu. Deux membres du conseil municipal du chef-lieu.

1. Nous réclamons, ainsi qu'on le sait déjà, un hospice par canton.

Ces six derniers, renouvelés tous les trois ans, seraient choisis, savoir : les curés par l'évêque, les quatre autres par le préfet.

Les fonctions de secrétaire seraient attribuées au secrétaire de la mairie du chef-lieu, qui recevrait pour ce surcroît de besogne une indemnité annuelle sur la caisse des pauvres.

Seraient appelés pour être entendus avec voix consultative :

Le maréchal des logis ou brigadier de la gendarmerie,

Le commissaire de police du chef-lieu,

Le maire et le curé, lorsqu'il s'agirait d'un pauvre de leur commune.

Le percepteur du chef-lieu serait trésorier d'office des fonds ordonnancés par le gouvernement au bénéfice des pauvres du canton. Paris et nos autres grandes villes, il est à peine besoin d'en faire la remarque, comporteraient des exceptions comme elles en présentent déjà sous tant d'autres rapports ; mais ces exceptions ne devraient, dans aucun cas, se trouver en désaccord avec les principes précédemment établis sur les sources, la distribution et l'exercice de l'assistance.

Ajoutons, en ce qui regarde la formation de notre comité, que nous n'attachons à cette combinaison, tombée spontanément de notre plume, que l'importance qu'elle mérite. Outre qu'il n'appartient à personne d'anticiper sur les attributions du conseil

d'État, notre opinion, à ce sujet, n'est rien moins qu'arrêtée. On nous verrait donc accorder sans hésitation la préférence à telle autre combinaison qu'une étude plus approfondie pourra suggérer, à la seule condition pourtant que nos principes y seront sauvegardés et que l'on aura appelé à y concourir comme nous le faisons ici : 1° le gouvernement; 2° l'Église; 3° le corps électoral[1]. Sans le concours de ces trois autorités, toute solution de la question du paupérisme deviendrait impraticable et stérile.

VII

Soins et attributions du comité, quant à l'assistance.

Le comité cumulerait, au double point de vue de l'assistance et de l'examen de la moralité des pauvres, des attributions dont il importe de tracer les limites. Pour n'abuser que le moins possible de la patience de nos lecteurs et sans plus de souci de la transition, d'ailleurs facile, du mode actuel d'assistance à celui que nous proposons, nous partirons d'une hypothèse assurément fort innocente : nous supposerons que notre projet a quitté le domaine de la spéculation pour entrer dans celui de la réalité, et se trouve déjà en cours d'exécution. Eh bien ! en ce

1. Dans la personne des membres des divers conseils.

qui regarde l'assistance, les attributions de ce comité comprendraient :

1° La confection du rôle des pauvres déjà assistés par l'État, tant à domicile qu'à l'hospice, avec la quotité des secours accordés annuellement à chacun ;

2° La liste motivée des pauvres nouveaux à adjoindre, en forme d'appendice, au rôle de l'année précédente ;

Le rôle ainsi complété servirait à l'assiette du budget de l'exercice suivant ;

3° La surveillance de la caisse spéciale des pauvres : caisse à trois clefs, comme toutes celles dont la responsabilité incombe à plusieurs personnes ;

4° La distribution des secours, avec toutes les pièces et toutes les garanties nécessaires pour une comptabilité à jour ;

5° La constatation, par des inspections de l'un ou de plusieurs des membres, que ces secours ont été remis à leurs destinataires ;

6° Comme moyen préventif contre toute erreur ou toute réclamation, la confection d'un tableau détaillé des secours accordés durant le mois écoulé : tableau qui serait affiché à la porte de la mairie du chef-lieu pendant tout le mois suivant ;

7° La reddition, avec toutes les pièces à l'appui, des comptes de l'exercice accompli, et l'établissement du budget pour l'année suivante.

Il y aurait chaque trimestre une réunion de rigueur du comité, indépendamment des réunions extraordi-

naires réclamées par les circonstances ou pour l'expédition des affaires.

Deux de ces réunions, où assisterait un inspecteur ou contrôleur des finances, seraient spécialement consacrées, l'une à la reddition des comptes, l'autre à l'établissement du budget.

Les secours devant être proportionnés à la gravité du mal, il y aurait lieu, ce nous semble, à établir au moins trois degrés dans l'assistance. Seraient compris pour participer à l'assistance au premier degré, ou autrement à l'assistance complète, les pauvres de la première subdivision de cette troisième catégorie. Les enfants, les femmes, et ceux des hommes qui, sans être entièrement valides, pourraient se livrer à un travail modéré, seraient assistés au second degré. Les hommes valides pourraient, soit à cause de leurs charges, soit à cause du chômage ou de quelque crise alimentaire, être admis à l'assistance au troisième degré, sur un fonds de réserve destiné à cet usage. L'assistance au premier degré étant prise pour unité, l'assistance au second et au troisième seraient respectivement des deux tiers et du tiers de la première.

Nous verrions ainsi six chapitres à introduire dans le budget de l'assistance, savoir :

1° Secours aux invalides du paupérisme (premier degré d'assistance);

2° Secours aux hommes demi-valides, aux femmes et aux enfants (second degré d'assistance) ;

3° Secours, par exception, aux hommes valides (troisième degré d'assistance);

4° Frais de transports et d'installation des déportés[1];

5° Fonds destinés à prévenir ou à combattre le chômage;

6° Fonds de réserve pour faire face aux malheurs imprévus, spécialement aux crises alimentaires.

Mais ce sont là des détails, et nous avons promis à nos lecteurs de les circonscrire.

La troisième de ces réunions extraordinaires, sous la présidence du préfet ou de son délégué, serait plus particulièrement consacrée à connaître de la moralité des pauvres secourus par l'État. Dans cette séance, le Comité, agissant comme tribunal d'enquête, désignerait, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, à la sévérité du gouvernement ceux des pauvres que leur inconduite placerait sous le coup de la loi.

Les réunions auraient lieu à la mairie du chef-lieu, sur la convocation du président ou du vice-président.

Une commission de trois membres au moins, renouvelée annuellement, serait chargée, au nom du comité, de vaquer aux détails, de recevoir les réclamations, d'y faire droit, dans les cas prévus, et d'obvier provisoirement, dans de certaines limites, aux circonstances éventuelles.

1. Voy. le chapitre suivant.

Tous les membres du comité, tous les maires et curés, ainsi que le commissaire de police et le commandant de la gendarmerie, seraient naturellement investis du droit de donner des notes sur la conduite et la moralité des pauvres du canton secourus par l'État. Ces notes, inscrites par le déposant ou par le secrétaire sur le registre ouvert à cet usage au chef-lieu, avant la réunion consacrée à en connaître, serviraient de base et de motifs aux résolutions à prendre contre les pauvres répréhensibles.

Il serait tenu un registre des délibérations, dont deux copies seraient adressées en même temps, l'une au préfet et l'autre à l'évêque.

Mais n'oublions pas que ce n'est ici ni le lieu ni le moment de pénétrer dans des détails que nous avons suffisamment effleurés pour écarter de notre solution toute objection d'impossibilité ou même de difficulté pratique.

Que ce doive être, dans tous les cas, une nouvelle et grosse besogne que la substitution de notre théorie ou de toute autre au mode d'assistance pratiqué jusqu'à ce jour, cela est certain ; mais aussi quelle affaire n'est-ce pas pour la société et pour le gouvernement qui la représente, que la conclusion d'un traité de paix avec l'adversaire infatigable qui les tient sans cesse en alerte et qui déjà s'est montré menaçant, d'un traité qui soit la *tranquillité de l'ordre*, selon l'expression de saint Augustin ?

CHAPITRE XII.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

I

Soins et attributions du comité quant à la partie disciplinaire de la solution.

Avant d'aborder les attributions du comité en ce qui regarde le côté disciplinaire de la solution, il est nécessaire de préciser d'abord comment nous entendons faire intervenir le gouvernement pour purger la société des pauvres scandaleux et décidément incorrigibles, par l'emploi de la compression.

Eh bien ! à sa promesse de secourir les pauvres, le gouvernement, pour les tenir avertis, joindra, dans un règlement à leur adresse, celle de les traiter selon leur conduite et leurs œuvres. Partant de l'éternelle obligation[1] imposée à l'homme de travail-

1. C'est une de celles, entre tant d'autres, que saint Paul n'oublie pas de rappeler :

Si quis non vult operari, nec manducet.

Ilad Thessal....

ler pour vivre, il ne viendra pas indifféremment et de la même façon au secours de tous les pauvres (il ne s'agit ici, bien entendu, que des pauvres valides); il en fera, selon que leurs œuvres le lui indiqueront, deux catégories si ce n'est davantage.

Interprète fidèle et intelligent du précepte : *Aide-toi et le ciel t'aidera,* il placera en tête de ses pensionnaires, pour les secourir les premiers, les bons pauvres; ceux qui, ayant la possibilité de travailler, emploieront pleinement et chrétiennement leur journée. L'ivrogne et le fainéant, sans être condamnés à des peines afflictives ou à des privations que repousseraient de concert notre législation, nos mœurs et nos croyances, ne recevraient pourtant le pain de chaque jour que là où il jugerait convenable de le leur accorder dans l'intérêt de la morale et de l'ordre. Et où le recevraient-ils? Loin du foyer qui les aurait vus naître, et toujours sous l'inévitable condition de travailler. Déportés dans l'une de nos colonies, eux et leur famille, car il est écrit que la femme ne sera pas séparée de son mari, ni les enfants mineurs de leur père; déportés sur une terre lointaine, mais avec toutes les précautions préalables pour leur installation, force leur sera de faire de nécessité vertu; et, comme nos premiers parents, d'interroger le sol par une culture incessante et ardue, pour en tirer des moyens d'existence. Est-ce à dire que, sur la terre d'exil, on devra les isoler du reste des colons avec la même précaution que ces autres déportés dont le voi-

sinage pourrait être une cause de corruption ou de frayeur? Dieu nous garde de le penser, car ce serait mettre de niveau l'inconduite et le crime.

Évidemment, il n'y a que la déportation, opérée avec tous les ménagements réclamés par la charité, qui puisse débarrasser le pays d'une grande honte, et rendre à une existence réelle des malheureux que leurs vices, devenus incurables, condamneraient, de même que des parias, à traîner une vie étiolée et scandaleus eau sein de la mère patrie. Les objections qu'on voudrait, à cette occasion, tirer de la jouissance, égale pour tous, pour le pauvre comme pour le riche, de la liberté individuelle, ont été suffisamment prévues et discutées dans l'un des précédents chapitres[1], pour n'avoir pas à y revenir ici. Ainsi donc, et nous le proposons avec d'autant moins d'hésitation que tout autre remède ne serait en réalité qu'un palliatif, les mauvais pauvres, les pauvres vicieux et reconnus comme incurables, iraient expier dans l'exil les désordres de leur vie et leur ingratitude envers la société qui les avait conviés à vivre dans son sein, sous la seule condition d'employer honnêtement et utilement leur temps.

1. Chapitre x, § I.

II

Causerie entre un socialiste et l'auteur. — Anecdote à propos de la doctrine anarchique du droit au travail.

En faisant du travail, ainsi que Dieu l'a voulu, une condition d'aptitude à l'assistance, nous côtoyons, nous le savons bien, l'écueil redoutable contre lequel, naguère, sans un cri universel et nonobstant le dévouement de pilotes improvisés, courait se perdre le vaisseau séculaire de la France. L'écueil dont il s'agit, c'est cette grande hérésie politique si imprudemment soulevée et si ardemment débattue pendant nos derniers mauvais jours, sous le titre impératif *de droit au travail*. Evidemment, ce serait donner contre cet écueil que de faire, de la condition de travailler, une condition *sine qua non* d'aptitude à l'assistance. Cette condition, en effet, ne saurait être absolue : de rigoureuse qu'elle est dans tous les cas où il y a du travail, n'importe de quelle espèce, elle cesse nécessairement de l'être lorsque le travail vient à manquer; circonstance fâcheuse, assurément, bien fâcheuse, mais qu'il ne dépend pas toujours de l'administration de prévoir, bien que ce doive être le but de tous ses efforts. Ainsi donc, tout en voulant du travail, fallût-il même recourir à des sacrifices pour en improviser dans le cas où il viendrait à faire défaut, nous n'ac-

cordons pas pour cela notre sanction à la doctrine du *droit au travail*. Bien loin de là, nous n'avons jamais compris comment une aussi énorme prétention pouvait trouver des partisans, et même des défenseurs opiniâtres, parmi des économistes distingués.

Un jour l'un d'entre eux, écrivain aussi estimable que rempli de talent et de bonne foi, essaya naïvement, à sa sortie de l'une des fameuses séances du Luxembourg, de nous amener à partager ses convictions à ce sujet. L'anecdote vaut la peine d'être racontée; on nous pardonnera de la reproduire pour l'édification de ceux qui, malgré les leçons données depuis par les événements, auraient encore conservé un reste de ce vernis anti social. Laissons parler d'abord notre interlocuteur.

« Comment nous refuser (il parlait au nom des ouvriers); comment nous refuser, à nous qui sommes *l'armée des travailleurs* (c'était comme on se le rappelle, et pour cause, comme on va le voir, la logomachie à l'ordre du jour), le droit d'avoir du travail et d'en avoir toujours? » On se gardait bien d'ajouter, car c'eût été par trop sommaire : « Et, à défaut de travail, si l'on n'a pas le secret de nous en trouver, le droit au salaire qui le représente? Le soldat, quels que soient le temps et les circonstances, cesse-t-il donc un moment de recevoir le prêt et tout ce dont il a besoin pour vivre? Ne sommes-nous pas aussi, comme lui et non moins que lui, des soldats, nous à qui l'on doit tant de conquêtes sur la matière,

tant de jouissances et tant de douceurs? Et l'on se refuserait à nous garantir l'acquisition, par le travail, du pain de chaque jour? On nous oppose comme fin *de non recevoir*, le chômage; mais n'est-il pas aussi peu notre affaire, que la paix ou la guerre celle du soldat?

— Soit, répondîmes-nous; car le moment était venu de prendre la parole à notre tour; soit, vous êtes l'armée des travailleurs, et c'est, selon vous, au gouvernement à obvier dans tous les cas au chômage. Mais l'armée proprement dite, à laquelle il vous convient de vous assimiler, n'attend pas, comme vous le savez, qu'on lui répète deux fois de quitter ses casernes pour se diriger n'importe sous quelle latitude où il plaît au gouvernement de l'employer. Eh bien! par une conséquence naturelle de cette assimilation, vous devrez donc, en présence du chômage, quitter vos ateliers sans plus d'hésitation qu'un régiment sa garnison, pour aller où vous attendra le travail, fût-ce même sous le pôle ou à notre antipode?

— Allons-donc! vous prétendriez transformer en défricheurs et en pionniers les ouvriers de nos fabriques de soieries, de bronze, d'horlogerie, etc., etc.... En un mot, et sans exception, tous les ouvriers d'art?

— Pourquoi non, quand le cas l'exige; n'êtes-vous pas *les soldats du travail?* Est-il donc si rare que le fantassin échange son fusil contre une pelle ou une pioche pour creuser des tranchées et élever des parapets; que le cavalier lui-même soit appelé à ouvrir

des chemins ou à façonner des épaulements; que, etc. etc... ? Vous le voyez bien, s'il y a effectivement de bonnes raisons à l'appui du *droit au travail*, il faut les chercher ailleurs que dans une synonymie oiseuse, bâclée à l'ombre des barricades, par des rhéteurs d'atelier. Ces raisons, nous sommes toujours à les attendre, et nous ne nous en plaignons pas. Et pourtant que le repos dont nous jouissons ne devienne pas un motif pour croire qu'il ne nous reste rien à faire, et même beaucoup à faire, pour prévenir le réveil des prétentions désordonnées de l'époque. »

III

De la déportation comme dernier moyen de répression envers les pauvres dangereux ou scandaleux, et décidément reconnus comme incorrigibles.

Pendant longtemps nous nous sommes demande, mais en vain, de quelle utilité réelle pouvaient être beaucoup de nos colonies. Depuis que, à l'imitation de l'Angleterre, nous les avons enfin utilisées pour délivrer la métropole des bagnes, nous avons entrevu, pour la première fois, une réponse à la question que nous nous posions. Elle n'est pas satisfaisante à tous les points de vue : mais en élargissant la voie où l'on est entré jusqu'à la faire servir à l'écoulement de la honte publique entretenue par la présence des mau-

vais pauvres au milieu de la société, l'on se sera créé un nouvel et puissant argument pour justifier, mieux qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, les dépenses d'entretien de ces colonies. Utilisées dans ce sens, elles ne seront plus, comme on l'a souvent répété avec plus d'exactitude que de style, *de véritables chevaux à l'écurie ;* comparaison que d'ailleurs nous n'acceptons pas sans réserve[1].

Les pauvres atteints par la mesure seraient déportés sur des points choisis de nos colonies : il serait pourvu à leur transport et à leur installation par des allocations spéciales prévues dans le budget du paupérisme : on userait à leur égard d'attentions et de soins analogues à ceux dont, tout récemment, ont été entourés les condamnés politiques. Par cette mesure et

1. Un mot, à ce sujet, devient nécessaire, ne fût-ce que par respect pour des opinions apportées d'un autre temps, et que le nôtre n'a pas encore, que nous sachions, soumises à l'épreuve d'un sérieux examen. Ce jugement donc, si nous l'acceptons, nous ne l'acceptons qu'au point de vue économique et seulement pour quelques colonies déshéritées par l'infertilité de leur sol ou le désavantage de leur position géographique. Car, il faut bien le reconnaître, nous en avons plus d'une, que du reste nous n'avons pas plus l'intention d'abandonner, qu'une mère son enfant difforme ou idiot, dont la possession s'est toujours soldée et se soldera toujours par un déficit. Mais ne s'agit-il, pour une nation chrétienne et généreuse, que d'avoir ses caisses toujours remplies et ses magasins toujours garnis? A ce compte, que deviendrait la grande cause de la propagation de l'Évangile et de la civilisation ; et qu'en arriverait-il du droit réservé à toutes les nations, s'il n'est encore acquis à aucune d'aller et venir sur les mers, comme les voyageurs sur les grandes routes, aux conditions réglementées d'un commun accord pour la sécurité de tous, des individus comme des peuples?

du même coup, on débarrasserait la société d'un lourd et honteux fardeau, et l'on hâterait des défrichements dont l'accomplissement aurait été ajourné pendant longtemps.

Eh bien! le comité, dans l'espèce, serait appelé à prononcer en premier ressort. Au-dessus de lui et pour tous les cantons du département, le conseil de préfecture, agissant comme tribunal de révision, infirmerait, modifierait ou confirmerait ses décisions.

Avant d'en venir à prononcer la déportation, le comité, selon le cas, agirait à un premier degré de juridiction par voie d'admonition. Mais les pauvres admonétés pour la seconde fois seraient considérés comme récidivistes. Il n'y aurait pour ceux-là, du fait du comité, d'autre alternative que la déportation ou une rémission d'un an, comme dernier essai pour les rendre meilleurs. La déportation, il n'est pas besoin de le dire, ne serait définitivement prononcée que par le ministre, sur la demande motivée du préfet.

N'ayant laissé après eux, en quittant leurs foyers, quoi que ce soit pour les y rappeler dans l'avenir, il n'est pas probable que ceux d'entre eux à qui leur bonne conduite et leur assiduité au travail en rouvriraient les portes, voulussent y rentrer. Pourtant la faculté leur en serait laissée, à des conditions et sous des garanties prévues et déterminées.

On le voit, nous ne demandons que des réformes praticables, et nous ne les demandons qu'avec l'ap-

pui des textes et le renfort des faits. Ces réformes atteindraient-elles effectivement le but? Nous n'en saurions douter, pourvu toutefois qu'elles fussent résolûment pratiquées; car un remède, si héroïque qu'il soit, ne peut produire l'effet attendu, qu'autant qu'il est administré en temps opportun et à la dose convenable. Assurément ce serait entrer dans des voies toutes nouvelles, que de pousser jusqu'à la déportation la sévérité envers les mauvais pauvres; mais, outre que ces mesures sont indiquées par une impérieuse nécessité, où trouver un autre moyen? Tant que nous le pourrons, imitons César conquérant les Gaules : *consilio potius quam gladio;* mais si le cas l'exige, retournons sans hésitation la maxime, tout en l'appliquant avec ménagement. Il est à faire, du reste, relativement à cette correction, une remarque de nature à calmer plus d'un scrupule: c'est que, selon toute probabilité, les exemples en seraient rares, et qu'ils ne manqueraient pas d'ailleurs, dussent-ils être fréquents, de tourner au profit de tous, et de ceux-là même qu'ils atteindraient. A un autre point de vue, qui sait si, de cet écoulement forcé vers des régions qui attendent des bras, ne naîtrait pas, au sein des classes inférieures, le goût, si important à développer, d'un écoulement volontaire vers ces mêmes régions? Ce ne serait pas la première fois, nos voisins et amis les Anglais peuvent l'attester, que des hommes recommandables à tous égards se seraient jetés sur les traces de gens qui ne les valaient pas, pour aller peupler,

défricher et civiliser quelque coin reculé de la terre. Dieu, au-dessus de ces bons ouvriers, de ces ouvriers d'élite à qui tous les outils sont bons, Dieu est par excellence le bon ouvrier; car il n'est pas rare qu'il se serve, pour accomplir ses œuvres, d'outils qui nous paraissent et qui sont en effet bien mauvais. Le canon, assurément, n'a jamais passé pour un grand apôtre ou un grand clerc, et pourtant, rien que de nos jours et sous nos yeux, l'Égypte, l'Algérie, la Turquie et jusqu'à la Chine, lui doivent, ou s'apprêtent à lui devoir, leur entrée dans le monde chrétien et civilisé.

Après une marche déjà longue à travers des générations amoncelées et à travers plus d'une sorte d'obstacles, il est bon de nous retourner pour voir quel chemin nous avons fait ou plutôt fait faire à la question que nous entraînions de gré ou de force avec nous. Eh bien! si nos regards en arrière ne nous trompent pas, nous serions parvenus, de compte fait, à opérer le classement des pauvres en trois catégories, et à adresser chacune d'elles à qui peut et doit logiquement s'en charger; de ces trois catégories, nous avons adressé la première à la charité chrétienne, exercée principalement par les soins de l'Église; la seconde, à la charité municipale; et la troisième, à la charité gouvernementale ou officielle. Ne fût-ce qu'en introduisant tant soit peu d'ordre là où a toujours régné la confusion, ce classement nous a paru de nature à faciliter la solution si désirable et tant de fois

cherchée de la question du paupérisme. Si celle que nous en avons fait sortir avec tout l'aplomb d'un ignorant ou d'un enfant, ne mérite pas qu'on s'y arrête, nous la donnons du moins débarrassée des *expédients* qui jusqu'ici la rendaient insaisissable, même pour les plus habiles. Si nous n'avons pu bâtir, nous aurons du moins déblayé. Dans une œuvre de ce genre, il y a de la besogne pour tous; nous avons fait la nôtre : que chacun nous imite, et nous bénirons le ciel de nous avoir inspiré la hardiesse de prendre l'initiative, ou plutôt de nous y associer.

CHAPITRE XIII.

UN DERNIER MOT POUR CONCLURE.

Le paupérisme grandit, cela est certain; la prospérité grandit aussi, cela ne l'est pas moins. Il faut donc, nous sommes-nous dit, qu'il y ait dans le mode d'assistance appelé à les concilier ou des imperfections ou des lacunes. Nous devons à cette réflexion la pensée qui nous a fait écrire, et nous avons écrit de la meilleure foi du monde, ce dont ne douteront pas ceux qui nous connaissent ou qui nous ont connu.

Qu'il soit entré dans cette détermination de notre part plus de témérité que de prudence, plus de légèreté que de réflexion, nous n'en sommes déjà plus à le reconnaître; qu'on ait à nous reprocher des inadvertances, des erreurs même, nous nous y attendons; mais qui pourrait répondre de n'en pas commettre, surtout en pareille matière? Pour nous mettre plus sûrement à l'abri des influences d'autrui, nous qui ne voulions communiquer que nos impressions personnelles dans toute leur naïveté, nous n'avons consulté aucun écrit spécial qui pût nous renseigner ou

nous redresser, si ce n'est peut-être *le compte rendu* de M. de Watteville.

Qu'on trouve, entre nos appréciations et celles de nos devanciers sur le même terrain, des divergences plus ou moins sensibles, notre isolement les rendait inévitables et nous les avions prévues. Pour ne pas forfaire à la résolution, telle quelle, de rester nous-même, nous avons dû passer outre, en laissant à chacun de nos lecteurs le soin de constater l'étendue et la portée de ces divergences. Ayant écrit à des dates et sous des impressions plus ou moins différentes de celles qui nous ont inspiré, ces devanciers ont eu leur point de vue et leur mode d'examen et de critique; nous, nous avons les nôtres. Puis, de tant de faces diverses que présente cette question ardue, avons-nous choisi les mêmes pour servir de texte à nos développements? Il en est deux qui ont plus particulièrement attiré et retenu notre attention, et sur lesquelles peut-être la leur aura glissé plus ou moins légèrement.

Ainsi, ne pourrait-il pas être arrivé, ce n'est, bien entendu, qu'une conjecture de notre part; ne pourrait-il pas être arrivé, ce dont au reste nous n'aurions, dans aucun cas, à nous prévaloir, que nous eussions observé plus attentivement et de plus près que certains d'entre eux, la lutte si diversement prolongée du passé contre le paupérisme : lutte assurément d'un haut intérêt, surtout pendant ces siècles qui nous ont transmis, fort innocemment du reste, plus de lumière

et de vie qu'ils n'en eurent eux-mêmes. On a vu comment sans dépasser, que nous sachions, les bornes d'une critique respectueuse, bien qu'il soit du devoir de l'écrivain, quand le cas l'exige, d'aller chercher la vérité même au delà; on a vu comment nous avions fait à notre manière et sous notre responsabilité la part des principes et des applications qui prédominèrent pendant toute la durée de cette lutte. Les principes, comme les vérités chrétiennes d'où ils procédaient, nous sont arrivés et se perpétueront éternellement sans altération; les applications, elles aussi, nous sont arrivées; mais comme elles empruntaient à des circonstances qui n'existent plus leur à-propos et leur efficacité, elles ont perdu l'un et l'autre en traversant des circonstances nouvelles éminemment différentes. Rien que pour notre temps et sans préjuger de l'avenir, on a pu voir et apprécier, si peu que le but de nos efforts ait été atteint, comment et jusqu'à quel point il importait de les modifier dans l'intérêt de la religion, de la justice et de l'ordre.

Pour nous, si ce n'est pour tout le monde, nous tenons à le répéter une dernière fois, la question réclame deux solutions parfaitement distinctes et pourtant solidaires et inséparables. Qui se charge de l'une pour la féconder, doit aussi se charger de l'autre, nous l'avons prouvé : la première doit répondre à la nécessité d'assister les pauvres; la seconde, à la nécessité non moins pressante de les moraliser, ou, plus

exactement, de les contenir. Afin de présenter de notre mieux cette double solution et de n'omettre quoi que ce soit d'essentiel, nous avons dirigé vers la partie de la question qui nous semblait avoir été la moins étudiée, des investigations et une attention soutenues : il s'agit de cette partie à l'aspect rugueux et à l'abord escarpé, qu'on peut appeler, comme il convient en effet, sa face disciplinaire. Eh bien ! pour en revenir à nos devanciers, ne pourrait-il pas être arrivé, tant ce côté de la question prête aux interprétations, que là encore se fussent trouvées des causes à ces divergences dont nous avons admis et fait ressortir la probabilité pour nous servir d'excuse au besoin?

En présence de l'impossibilité de nous justifier d'avoir osé aborder, sans plus d'hésitation et de bagage que le soldat qui s'élance à la brèche, un sujet aussi grave et auquel notre vie antérieure ne nous avait pas préparé, nous voulons du moins réclamer le bénéfice des circonstances atténuantes ; la loyauté de nos intentions nous y donne des droits.

Mais aussi, dirons-nous, pourquoi laisser l'arène ouverte à tout venant et entretenir, pour les jouteurs de mince aloi, comme pour les jouteurs de renom, pour les pages comme pour les chevaliers, la tentation d'entrer en lice sur une question de premier ordre, palpitante pour toutes les sociétés, et dont elles attendent la solution de la France, leur sœur aînée et leur devancière sur la route du progrès? Pourquoi laisser dans le domaine de la spéculation

ce qui déjà pourrait en être sorti et soumis à l'épreuve virtuelle et décisive de la pratique?

Au surplus, si ingénieuse qu'elle soit à tromper son monde, l'illusion, qu'on le sache bien, n'est jamais allée jusqu'à nous montrer au bout de notre plume une solution qui n'y était pas et qui ne pouvait s'y trouver; mais encore que nous n'ayons pas résolu la question, peut-être l'aurons-nous débarrassée des entraves qui depuis si longtemps la retiennent captive. L'initiative prise à point est rarement stérile; et c'est souvent en gagnant du terrain pas à pas qu'on sert le mieux une grande cause. Si ce n'est pas de cette façon que nous gagnons les batailles, c'est ainsi du moins que nous prenons des villes.

Quoi qu'il puisse advenir de cet *Essai*, et certain d'ailleurs de n'avoir point à regretter de l'avoir entrepris, nous avons dû, comme chrétien, comme ami du pays et du gouvernement qu'il s'est donné, accorder un libre cours à nos convictions. Qui pourra s'en plaindre? le mauvais riche et le mauvais pauvre : nous ne saurions en avoir de regret, puisque leur improbation serait un indice que nous avons frappé juste. Qui pourra s'en réjouir et s'en réjouira, nous l'espérons? le chrétien selon l'Évangile, l'homme honnête et le bon pauvre. Quant à ceux-ci, leur suffrage nous importe, et beaucoup. Puissent-ils l'accorder à ce dévouement qui nous a tenu armé un demi-siècle durant, tantôt de l'épée, tantôt de la plume, pour concourir dans la limite de nos

forces, à la grandeur, au repos et à la félicité de la PATRIE !

Ici se termine notre tâche, et avec elle, selon toute apparence, notre dernière étape : *fugaces labuntur anni!* Dieu et l'Empereur feront le reste.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS..... I

CHAP. I. — DU PAUPÉRISME DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET L'ORDRE RELIGIEUX..... 1

I. Les pauvres et la question de l'assistance..... 1
II. Causerie avec le lecteur..... 9
III. Que sont les pauvres et que font les riches?... 11

CHAP. II. — PRÉCIS HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME : TEMPS ANTÉRIEUR A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE..... 16

I. Du paupérisme et de l'assistance chez les Anciens..... 16
II. De l'assistance chez les Romains..... 21

CHAP. III. — SUITE DU PRÉCÉDENT..... 31

I. Le paupérisme et l'Église naissante. — Origine et attributions des diacres..... 31
II. Épanouissement de la puissance temporelle de l'Église..... 34
III. L'Église et l'assistance, de Constantin à Clovis. 37

CHAP. IV. — SUITE DU PRÉCÉDENT : CONSÉQUENCES DU DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE..... 47

I. Considérations tirées des faits et des textes.... 47
II. Réflexions sur la manière dont est interprétée l'histoire..... 49
III. Influence des événements sur le mode d'assistance introduit autrefois par l'Église..... 58
IV. Des difficultés dont les traditions persistent à entourer la question du paupérisme..... 60

CHAP. V. — SUITE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME. — PÉRIODE DU MOYEN AGE..... 65

I. Comment le pouvoir civil se trouvait autrefois dispensé d'intervenir officiellement dans l'administration de l'assistance..... 65
II. Du paupérisme et de la taxe des pauvres en Angleterre..... 68

CHAP. VI. — PÉRIODE DE LOUIS XIV A LA RÉVOLUTION.. 75

I. Saint Vincent de Paul. — Institution des Sœurs de charité..... 75
II. La guerre et le paupérisme..... 81
III. Suite de la période comprise entre Louis XIV et la Révolution..... 83
IV. Résumé suivi de quelques réflexions..... 86

CHAP. VII. — SUITE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME. — PÉRIODE CONTEMPORAINE..... 91

I. Influence de la Révolution sur le paupérisme... 91
II. Impossibilité pour la Révolution d'acquitter sa dette envers les pauvres. — Bureaux de bienfaisance. — Est-il vrai, comme on le professe quelquefois, que la Révolution ait été faite contre les pauvres ?..... 95

III. Réflexions et considérations tirées des textes et des faits. — Amélioration dans les rapports entre les peuples..... 98

CHAP. VIII. — DE LA FRATERNITÉ ENTRE LES PEUPLES. DIGRESSION QUI N'EN EST UNE QU'A DEMI..... 106

I. Après tant de siècles de rivalités et de haines si souvent sanglantes, serait-il enfin accordé aux sociétés humaines de traverser un âge de fraternité?..... 106

II. La guerre et la fraternité..... 116

III. Rentrée en matière. — La fraternité. L'assistance et le progrès..... 125

CHAP. IX. — SUITE ET FIN DU PRÉCIS HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS DU PAUPÉRISME..... 129

I. Période de Napoléon Ier. — Dépôts de mendicité; leurs avantages et leurs inconvénients.. 129

II. Période de la Restauration. — Visées rétrospectives en toutes choses, et par conséquent en fait d'assistance..... 134

III. Des pauvres honteux..... 136

IV. Période de Louis-Philippe. — Marche progressive de la prospérité et du paupérisme. — Quoique ne pouvant être résolue, la question de l'assistance reste ajournée. — Conséquences de cette négligence gouvernementale. 141

V. Effets contraires de l'industrie et des caisses d'épargne sur le développement du paupérisme..... 147

CHAP. X. — DES MOYENS EMPLOYÉS EN CE MOMENT POUR CONJURER LE PAUPÉRISME..... 151

I. Considérée dans son ensemble, la question du paupérisme, telle que l'ont posée pour nous les événements, réclame une double solution nécessitée, d'une part, par le besoin d'*assister*

les pauvres, et, de l'autre, par le besoin de les *moraliser*..... 151

II. De la charité, individuelle ou collective. — Ne fût-ce que pour détruire la mendicité, la question du paupérisme réclame d'urgence une solution..... 161

III. Le clergé contemporain à l'œuvre de l'assistance..... 164

IV. De quelques-unes des œuvres et des associations de charité instituées de notre temps. — Société de Saint-Vincent de Paul..... 166

V. Participation de l'autorité locale à l'assistance. — Examen des mesures le plus généralement pratiquées..... 173

VI. Suite de l'examen des mesures et procédés d'assistance. — Si édifiantes qu'elles soient, les œuvres de la charité collective ne sont pas exemptes d'inconvénients. — Sociétés de secours mutuels..... 185

CHAP. XI. — RÉCAPITULATION. — SOLUTION..... 199

I. Récapitulation. — Les pauvres, quels qu'en soient le nombre et l'espèce, peuvent toujours se classer en trois catégories essentiellement distinctes..... 199

II. Première catégorie. — Part de la charité chrétienne et de l'Église dans l'assistance..... 202

III. Deuxième catégorie. — Pauvres à la charge des municipalités. — Hospices cantonaux... 211

IV. Troisième catégorie. — Pauvres à la charge de l'État..... 216

V. Dans l'état actuel des sociétés, et notamment de la société française, il n'est que le gouvernement pour résoudre la question du paupérisme et en traduire la solution dans la pratique. — Nouvelle et puissante considération à l'appui de cette assertion..... 220

VI. Composition motivée sur des raisons de convenance et d'aptitude, du *comité cantonal de charité*..... 227
VII. Soins et attributions du comité, quant à l'assistance..... 229

CHAP. XII. — SUITE DU PRÉCÉDENT..... 235

I. Soins et attributions du comité quant à la partie disciplinaire de la solution..... 235
II. Causerie entre un socialiste et l'auteur. — Anecdote à propos de la doctrine anarchique du droit au travail..... 238
III. De la déportation comme dernier moyen de répression envers les pauvres dangereux ou scandaleux, et décidément reconnus comme incorrigibles..... 241

CHAP. XIII. — UN DERNIER MOT POUR CONCLURE..... 247

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.